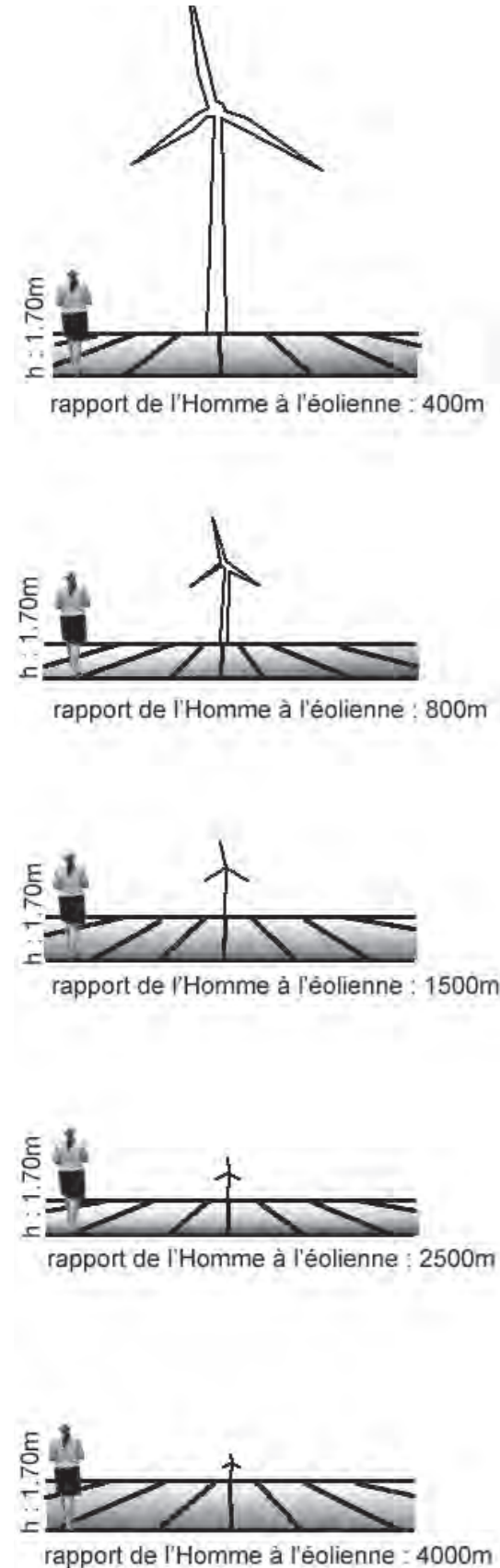


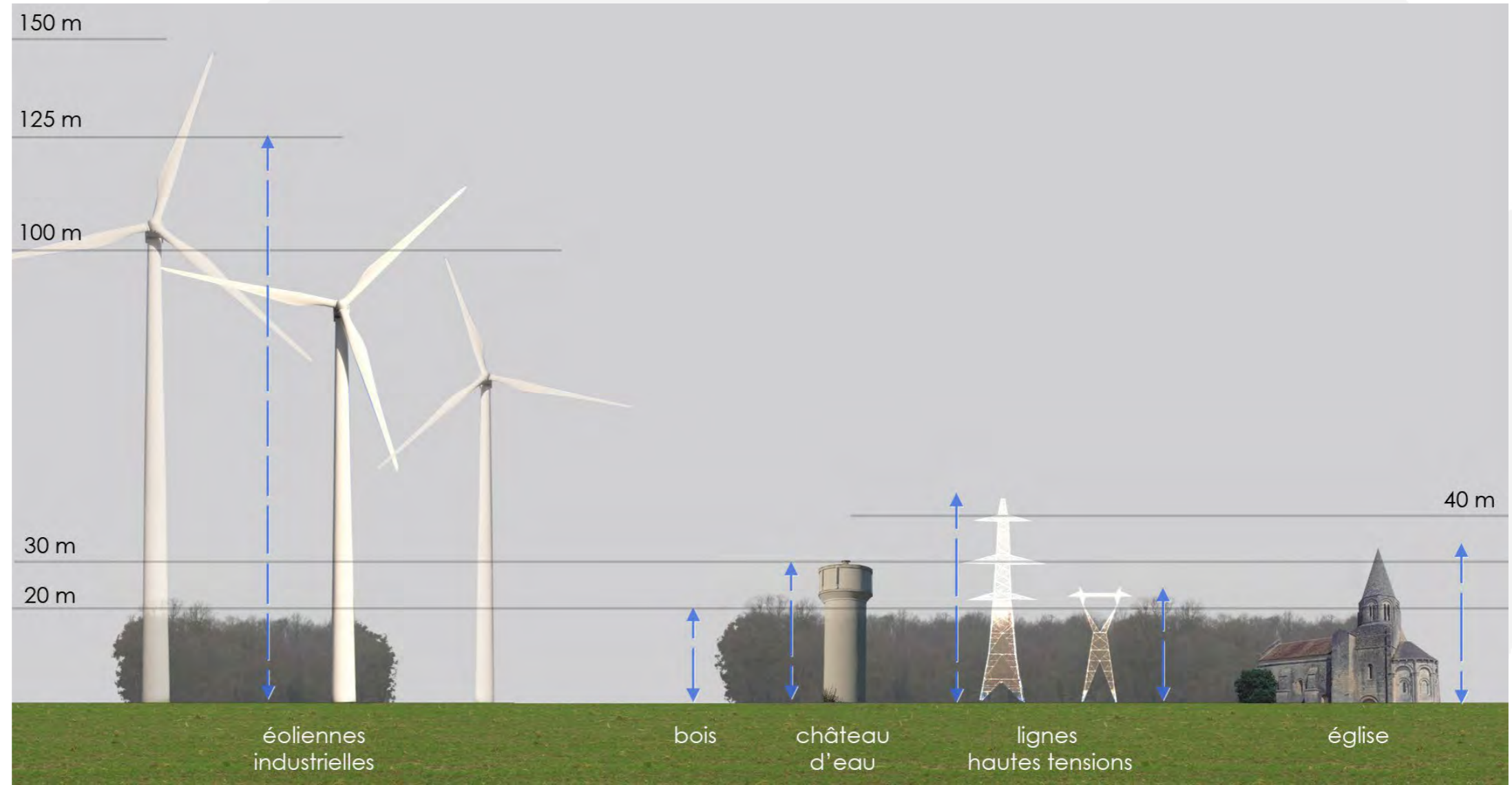
Exemples d'outils pour analyser les rapports d'échelle d'un projet



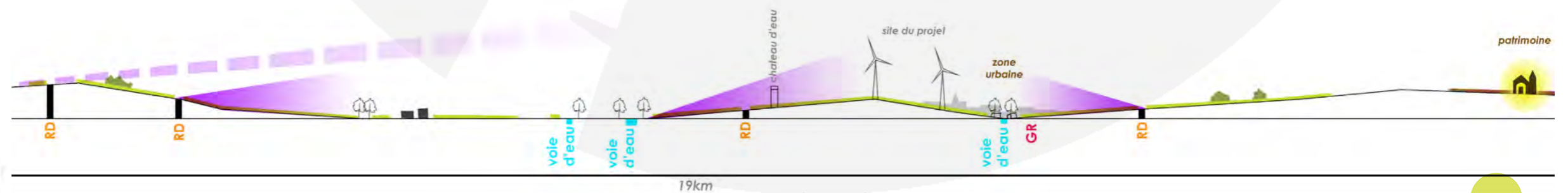
Profilis génériques et indicatifs montrant les différents niveaux de perception des éoliennes selon la distance à laquelle on se trouve (source : Agence Epure Paysage).



Principe des rapports d'échelle entre l'éolien et les autres éléments verticaux dans le paysage (source Agence Epure Paysage).



Principe de profil paysager type réalisé dans les volets paysagers pour lire le paysage dans ses rapports d'échelle, et permettre une analyse des impacts et des covisibilités éventuelles d'un projet avec du patrimoine ou d'autres parcs éoliens (source : Agence Epure Paysage) :





Analyse comparative de ZIV

ZIV cumulée du contexte éolien existant


La réalisation de ZIV est une des premières étapes d'analyse des impacts. En s'appuyant sur le MNT, cela permet de donner une première image de l'étendue de la zone de visibilité du projet. Toutefois, cette vision est maximisée puisqu'elle ne tient pas compte des boisements et du bâti qui peuvent générer des filtres visuels plus ou moins importants.


Le projet de Bertaignemont se trouvant à la jonction de deux parcs et à proximité d'un autre parc de plus grande envergure, il n'a pas été jugé adéquat d'analyser la perception seule des éoliennes du projet.


En effet, le projet qui compte 6 éoliennes s'inscrit dans un pôle en cours de densification comprenant 36 machines existantes et autorisées. Par conséquent, il est apparu plus intéressant d'analyser la zone de visibilité supplémentaire générée par le projet par rapport au contexte éolien existant.

Pour établir cette analyse, deux ZIV ont été réalisées, l'une établissant la zone de visibilité des parcs de la Mutte, de Puisieux-Clanlieu, de Fontaine du Berger et du Val d'Origny avant la prise en compte du projet (voir carte ci-contre) et l'autre reprenant le contexte existant et le projet de Bertaignemont (voir page suivante).


Cette première ZIV montre donc la visibilité du contexte éolien très proche sans le projet. Il en ressort que le pôle éolien à proximité immédiate du projet est lisible dans un large faisceau nord-est/sud-ouest. Depuis les secteurs nord-ouest et sud-est, les zones de perceptions sont très ponctuelles (présence de micro-reliefs et de boisements le long des vallées de l'Oise et de la Serre).


 Rayons de 5, 10, 15 et 20 km autour du projet

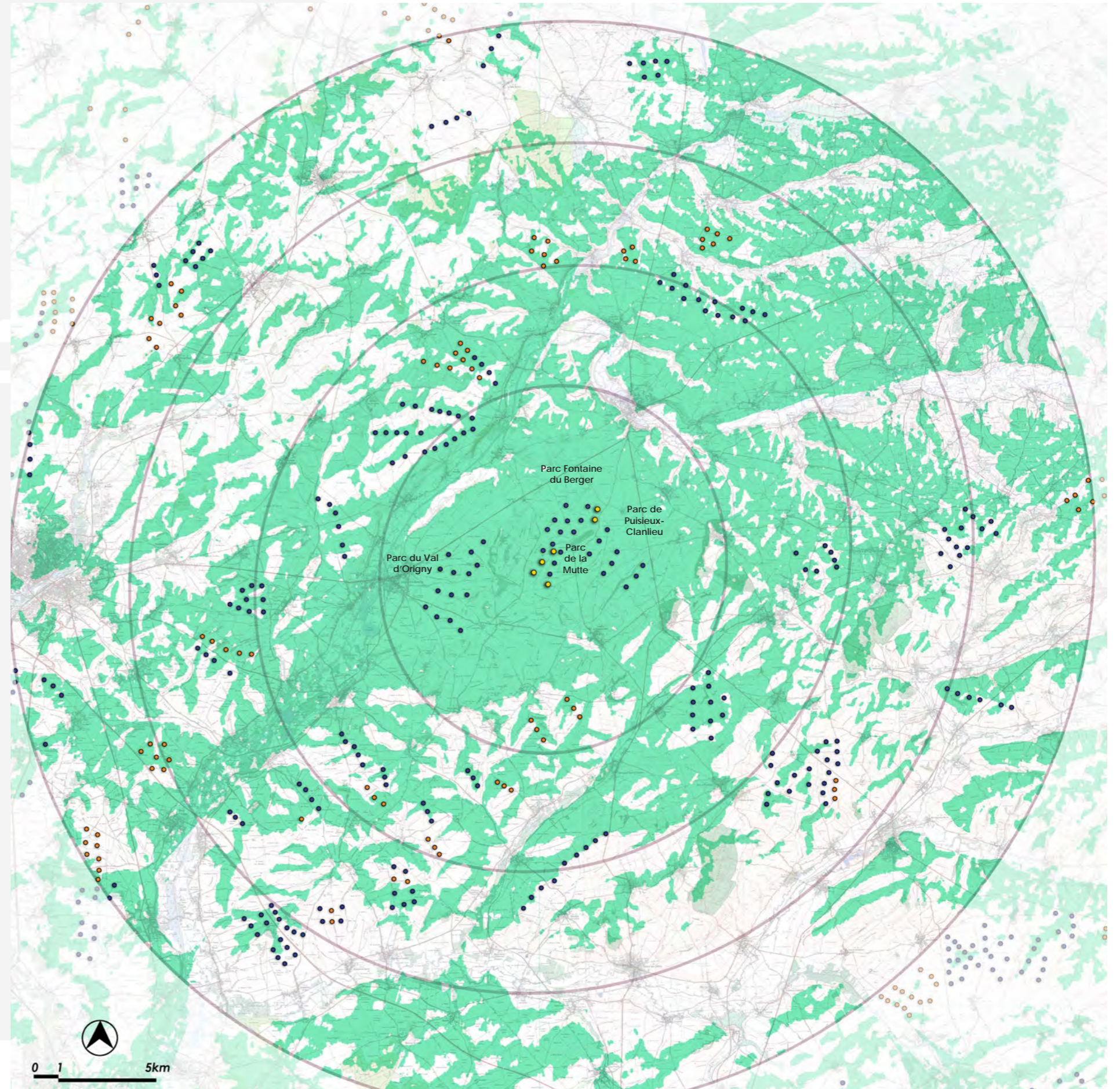
 Parcs existants et autorisés

 Projets déposés et en cours d'instruction

 Projet de Bertaignemont

 Zone de non visibilité des 4 parcs constituant le pôle dans lequel le projet s'inscrit

 Zones de visibilité des 4 parcs constituant le pôle dans lequel le projet s'inscrit (perception du rotor)



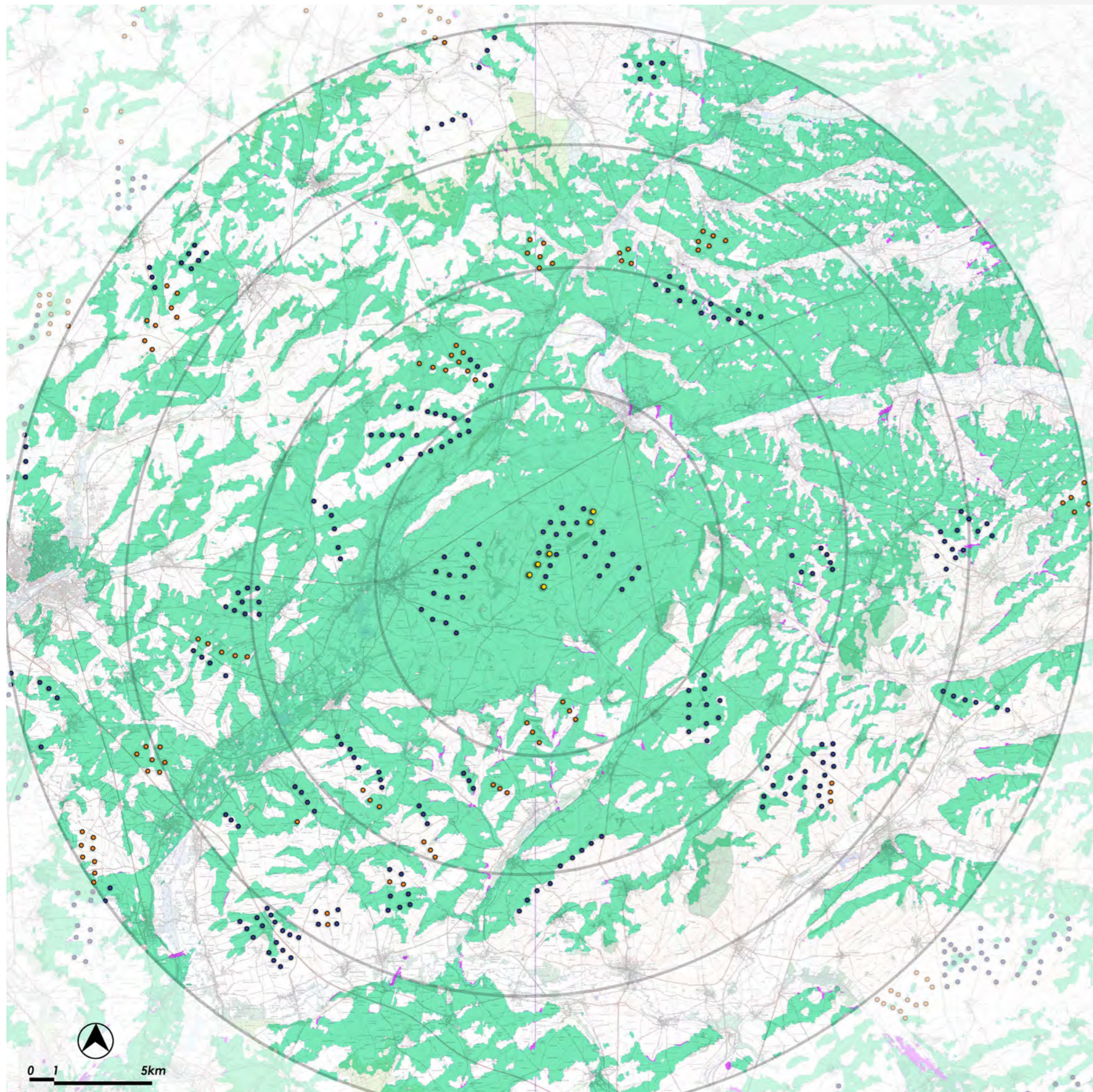
Analyse comparative de ZIV



ZIV cumulée avec la prise en compte le projet

Cette deuxième ZIV intègre le projet de Bertaignemont (patches rose). On peut noter que les zones de perceptions supplémentaires générées par le projet sont très résiduelles. Elles se manifestent principalement au nord-est et à l'est car les éoliennes E1 et E2 se trouvent en avant plan du parc de Fontaine du Berger, et au sud car les éoliennes E5 et E6 se trouvent au premier plan de parc de la Mutte.

En conclusion, on peut dire qu'au regard de la zone de visibilité, le projet génère un impact peu significatif par rapport au contexte éolien existant et autorisé.



Rayons de 5, 10, 15 et 20 km autour du projet



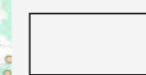
Parcs existants et autorisés



Projets déposés et en cours d'instruction



Projet de Bertaignemont



Zone de non visibilité des 4 parcs constituant le pôle dans lequel le projet s'inscrit



Zones de visibilité des 4 parcs constituant le pôle dans lequel le projet s'inscrit



Zones de visibilité supplémentaire générée par le projet



Analyses des perceptions lointaines sur l'aire d'étude intermédiaire

Cette deuxième étape d'analyse permet d'affiner les niveaux d'impacts potentiels et d'identifier les éléments d'atténuation de ses impacts. L'analyse s'appuie aussi sur le ressenti des campagnes de terrain effectuées.

Les perceptions lointaines sont observées sur un rayon de 15/20km autour du projet. Cette échelle permet d'apprécier l'étendue de la perception du projet ainsi que les covisibilités potentielles avec les monuments remarquables ou avec d'autres parcs et projets éoliens.

Cette analyse se base sur la ZIV cumulée du projet et du pôle éolien dans lequel il s'inscrit (perception à hauteur de moyeu). En effet, les ZIV cumulées réalisées dans les pages précédentes ont montré que le projet générerait très peu d'impacts supplémentaires. Par conséquent, il a semblé plus opportun d'analyser l'impact du projet de Bertaignemont au travers de l'ensemble éolien qui a servi d'appui à sa construction.

La ZIV permet d'observer que le pôle éolien comprenant le projet sera perceptible depuis un large faisceau nord-est/sud-ouest depuis les bocages de la Thiérache jusqu'aux plateaux sud de St-Quentin. Une large perception qui peut se trouver réduite au nord-est si on tient compte des structures bocagères qui accompagnent la Thiérache. Par ailleurs, de larges séquences de non visibilité sont constatées sur les franges nord-ouest et sud-est du périmètre qui sont notamment dues à la succession des vallées qui entaillent les plateaux et génèrent des filtres visuels.

Dans le périmètre rapproché des 5 km, la visibilité du projet est étendue malgré la présence de micro-reliefs. Les deux axes routiers majeurs passant dans ce périmètre (D1029 et D946) montreront de longues séquences de perceptions sur le pôle éolien où le projet s'inscrit.

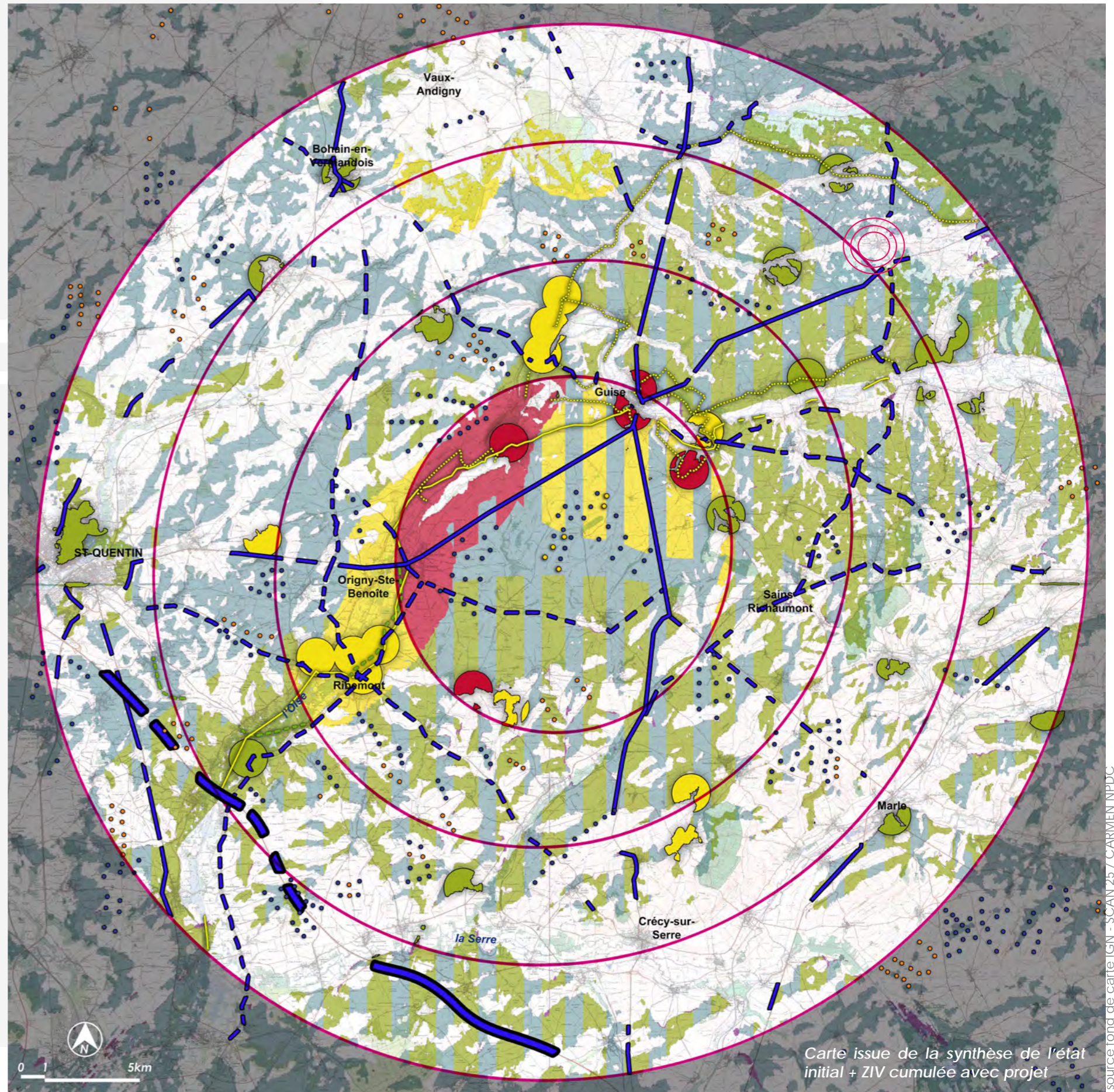
Depuis les axes routiers majeurs plus éloignés comme l'A26 quelques séquences de perception se dégagent. Toutefois, on peut noter que cet axe montre déjà des vues sur un paysage éolien plus proche qui marque l'avant-plan du pôle éolien du projet.

De nombreux parcs existants, accordés ainsi que quelques projetés se trouvent dans le même bassin visuel que le pôle éolien du projet dans un périmètre de 10 km. Des phénomènes de covisibilités entre les parcs et les pôles sont donc à attendre et laissent présager des phénomènes de saturation.

Au regard des éléments identifiés comme sensibles dans la synthèse de l'état initial on peut noter que :

- Les paysages proches de la vallée de l'Oise sont en grande partie en zone de visibilité du pôle éolien. Toutefois, on peut noter que les versants de cette vallée sont en partie boisés et que les parcs du Val d'Origny et de Fontaine du Berger marque l'avant-plan du projet de Bertaignemont.
- Les périmètres de vigilance des belvédères de Laon et des églises fortifiées se trouvent en zone de perception. Les éoliennes du projet s'inscrivent notamment dans ceux de Guise et Flavigny-le-Grand-Beaurain.
- Au regard des édifices protégés au titre des Monuments Historiques : les églises fortifiées de Macquigny et Flavigny-le-Grand-Beaurain, le fort et le familistère de Guise, le château d'Audigny, l'église de Pleine-Selve et les châteaux de Parpeville et Puisieux-Clanlieu se trouvent en zone de visibilité. Toutefois, une partie d'entre-eux se trouvent en zone bâtie ou boisé pouvant limiter voire éviter les interactions avec le projet et le pôle éolien dans lequel il s'inscrit.

(voir légende de la carte page suivante)




Carte issue de la synthèse de l'état initial + ZIV cumulée avec projet



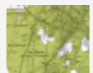
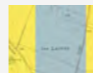
source fond de carte IGN - SCAN 25 / CARMEN INPDC

Analyses des perceptions lointaines / zoom nord



 Rayons du périmètre d'étude de 5/10/15 et 20 km

Zones des sites et paysages majeurs (UNESCO, paysages remarquables et emblématiques, sites classés et inscrits, Sites Patrimoniaux Remarquables) avec perception sur le projet (en prenant en compte le relief et les boisements majeurs)

 Enjeu fort  Enjeu moyen  Enjeu faible  Zones de vigilance des belvédères emblématiques (rayures verticales rouge, jaune et verte)

Monuments historiques et patrimoine local non protégé

 MH Enjeux forts  MH Enjeux moyens


 ZIV du pôle éolien Val d'Origny, Puisieux-Clanlieu, Mutte, Fontaine du Berger et du projet de Bertaignemont


 Parcs existants et autorisés

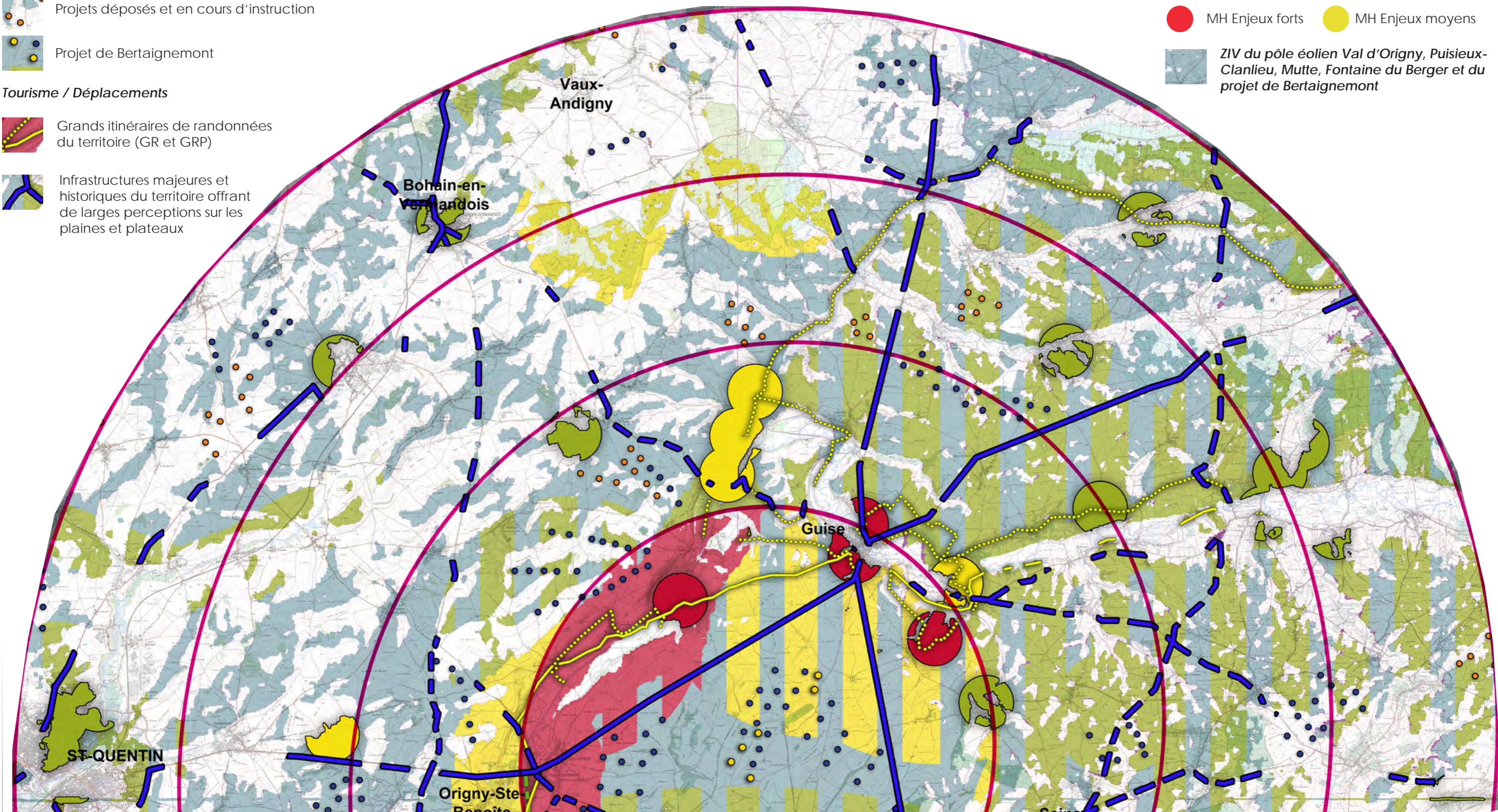
 Projets déposés et en cours d'instruction

 Projet de Bertaignemont

Tourisme / Déplacements

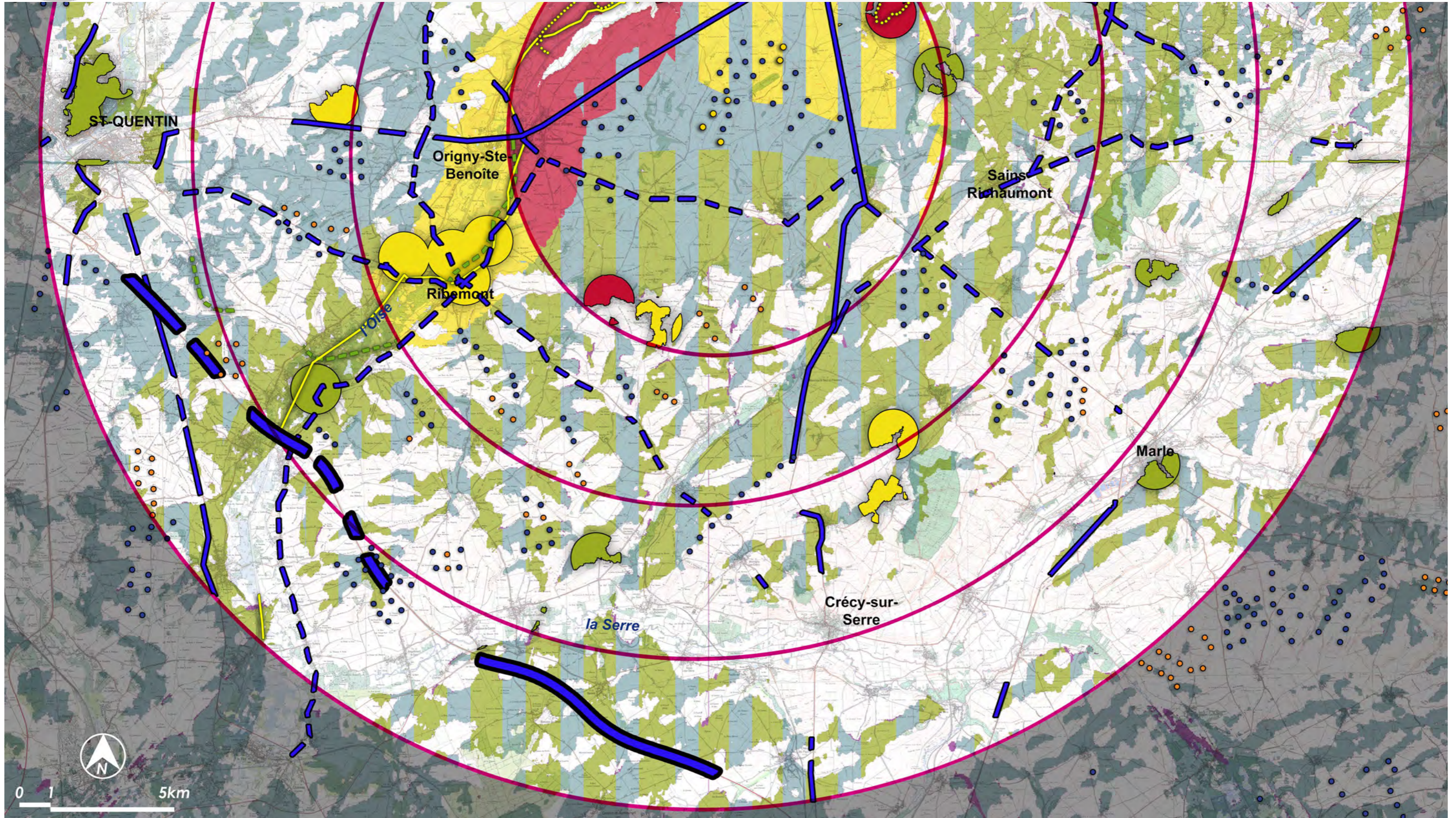
 Grands itinéraires de randonnées du territoire (GR et GRP)

 Infrastructures majeures et historiques du territoire offrant de larges perceptions sur les plaines et plateaux





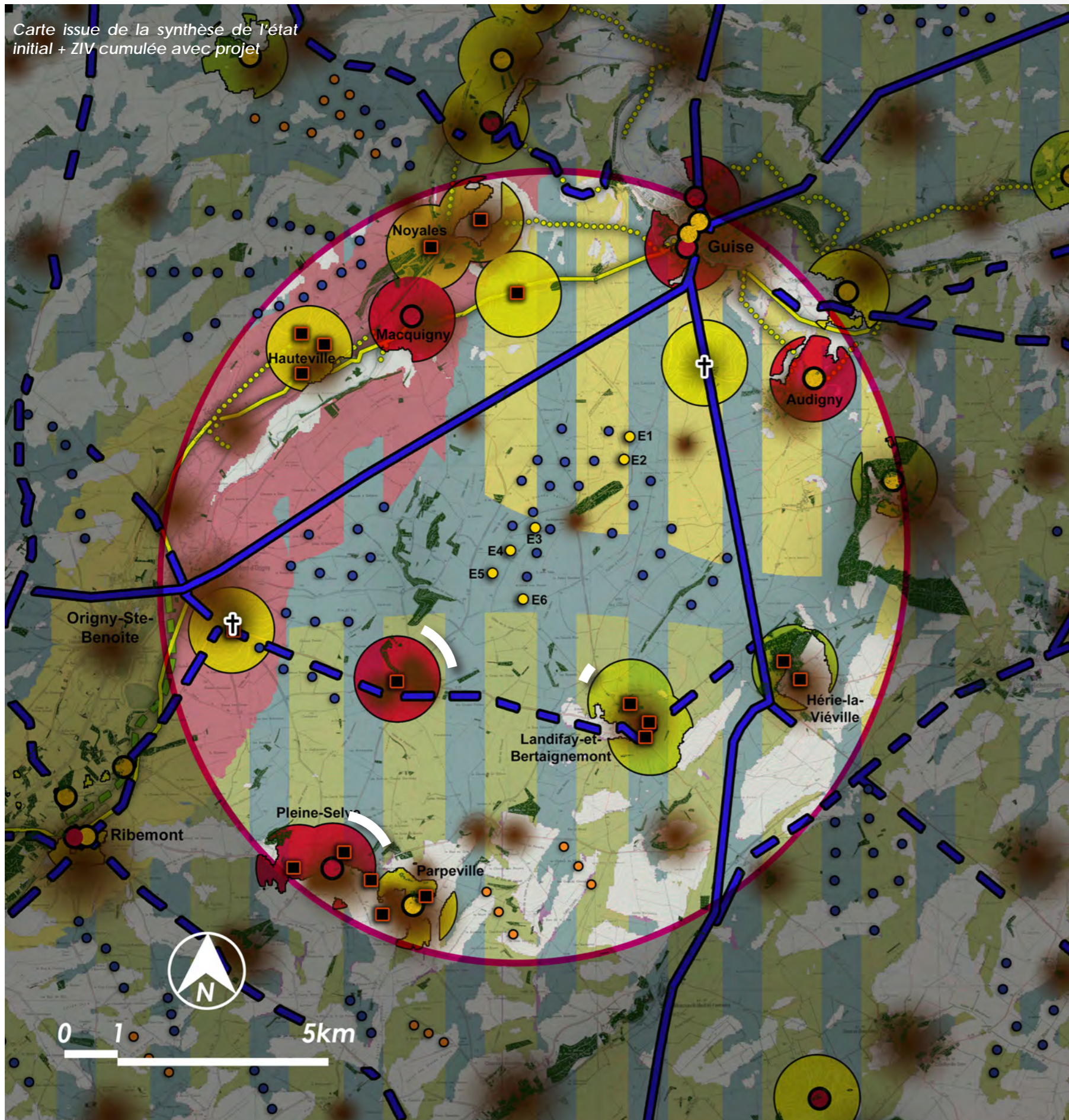
● Analyses des perceptions lointaines / zoom sud



Analyse des perceptions proches sur l'aire d'étude rapprochée



Carte issue de la synthèse de l'état initial + ZIV cumulée avec projet



En perception proche, les constats sont les mêmes qu'en perception lointaine avec une large visibilité du projet et dans sa totalité (c'est-à-dire à hauteur de moyen).

Toutefois on peut noter que le périmètre proche des éoliennes compte peu d'habitants. En effet, les habitations les plus proches se trouvent à environ 800m et il s'agit de fermes isolées ou regroupées comme Louvry et Bertaignemont qui se trouvent à proximité des éoliennes E1/E2 et E3. Pour les autres zones habitées proches, elles sont au moins à 2.5km des éoliennes du projet. La majeure partie des bourgs importants du périmètre rapproché, comme Pleine-Selve, Parpeville, ainsi que les petits pôles urbains de Guise et Origny-Ste-Benoite sont majoritairement distants de 4 à 5 km des éoliennes du projet. Seul le bourg de Landifay-et-Bertaignemont se trouve à 2.5 km de l'éolienne E6.

Le projet s'inscrivant entre deux parcs, le contexte éolien périphérique joue un rôle barrière qui n'efface pas la présence du projet mais en limite son identification au sein des mâts existants.

Les perceptions les plus significatives du projet se jouent principalement pour la ferme de Louvry et les fermes de Courjumelles/Monplaisir et Monchagrin pour lesquelles les éoliennes du projet marquent le premier plan contrairement aux autres communes où se sont les éoliennes de la Mutte, de Puisieux-Clanlieu et de Fontaine du Berger qui marquent le premier.

Ce constat est le même pour les infrastructures principales comme la D29 depuis laquelle les éoliennes sud du projet marquent le premier plan alors que pour la D1029 et la D946, se sont les parcs existants et accordés qui marquent l'avant-plan.

En ce qui concerne le patrimoine local et protégé, les éoliennes du projet montrent un impact supplémentaire significatif pour les chapelles de Courjumelles et Pleine-Selve de par leur position en avant-plan par rapport au contexte éolien proche.

- Rayons du périmètre d'étude de 5/10/15 et 20 km
- Parcs existants et autorisés
- Projets déposés et en cours d'instruction
- Projet de Bertaignemont

Rappel des enjeux des paysages et du patrimoine

- Enjeu fort
- Enjeu moyen
- Enjeu faible
- Zones de vigilance des belvédères emblématiques (rayures verticales rouge, jaune et verte)

Tourisme / Déplacements

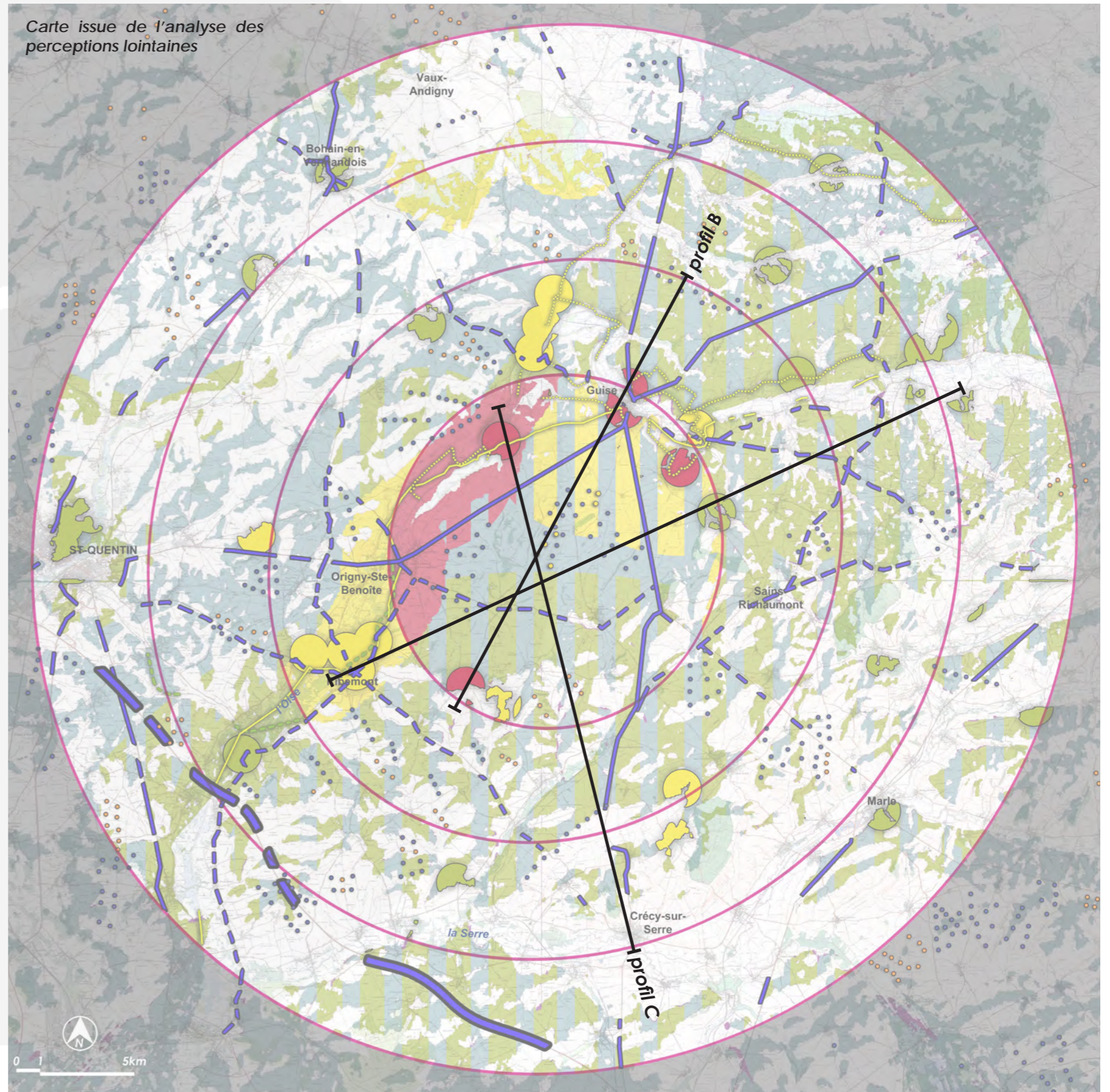
- Grands itinéraires de randonnées du territoire (GR et GRP)
- Zones habitées
- Infrastructures majeures et historiques du territoire offrant de larges perceptions sur les plaines et plateaux
- Franges habitées où le projet est le plus identifiable
- Zones boisées
- ZIV du pôle éolien Val d'Origny, Puisieux-Clanlieu, Mutte, Fontaine du Berger et du projet de Bertaignemont



Transects paysagers de perception et covisibilités


Localisation des différents profils paysagers présentés dans les pages suivantes et au niveau du patrimoine :

*Remarque : les coupes sont réalisées avec une échelle des hauteurs exagérée afin de bien rendre compte des ambiances de macro et micropaysages et de leurs rapports d'échelle à l'éolien.



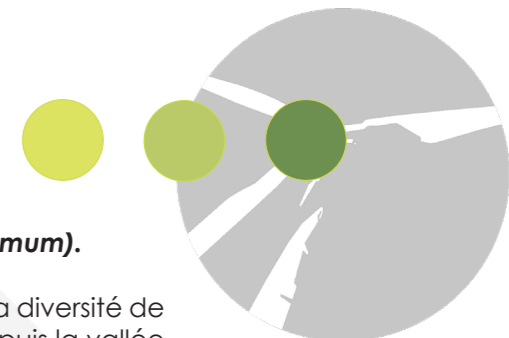
 Rayons du périmètre d'étude de 5/10/15 et 20 km

 Parcs existants et autorisés (bleu)

 Projets déposés et en cours d'instruction (orange)

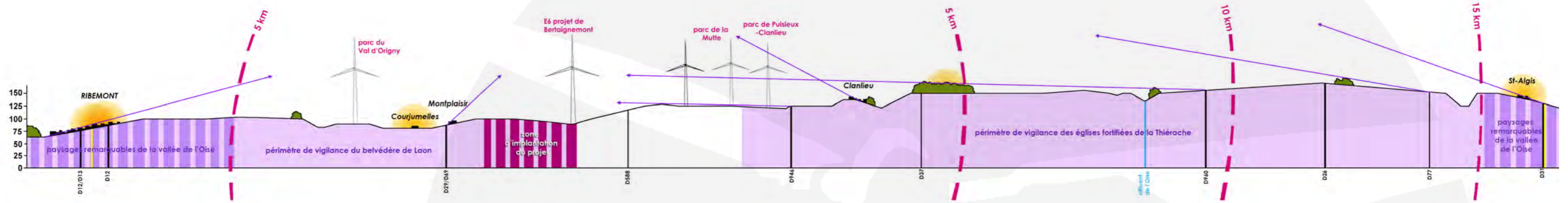
 Projet de Bertaignemont (jaune)

Transects paysagers de perception et covisibilités

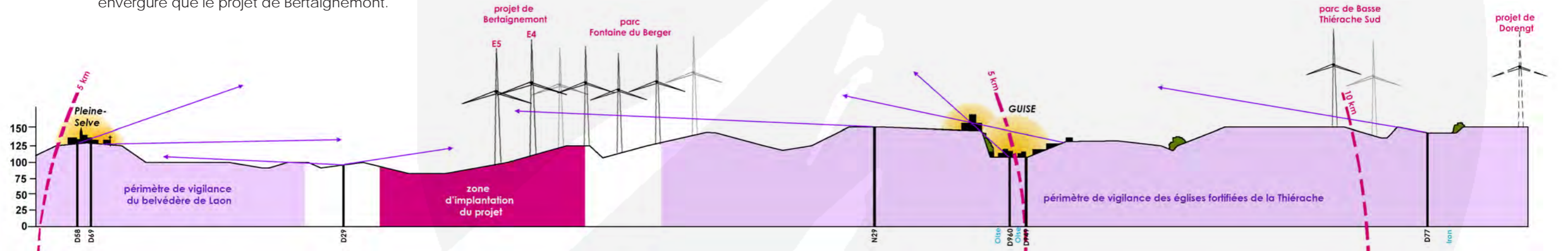


Les profils qui suivent sont issus de la synthèse de l'état initial. Dans la partie impact, ils font l'objet d'une mise à jour avec l'implantation définitive et le gabarit retenue (hauteur bout de pale maximum).

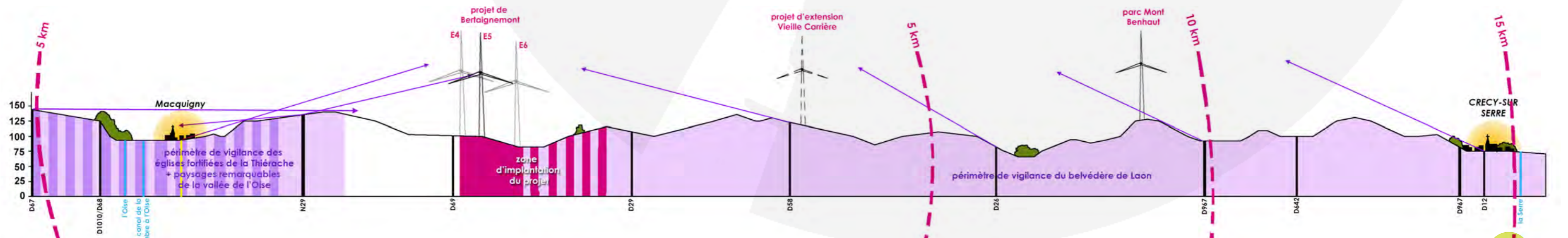
PROFIL A Depuis ce profil, tiré depuis le sud-ouest, on lit bien le positionnement en avant-plan des éoliennes sud du projet et de la continuité du projet avec le contexte éolien existant malgré la diversité de hauteur de machines entre les parcs. On peut voir avec les flèches de visibilité (en violet) que les micro-reliefs proches peuvent permettre de limiter la perception des machines. Depuis la vallée de l'Oise à hauteur de Ribemont, on peut noter que des perceptions sur des bouts de pales sont possibles. Toutefois, ces vues seront devancées par le parc du Val d'Origny.



PROFIL B Depuis ce profil, tiré depuis le sud, les éoliennes du projet s'inscrivent pleinement dans la continuité du pôle éolien de la Mutte et de Puisieux-Clanlieu. Au regard du bourg de Pleine-Selve et du patrimoine qui s'y trouve, les éoliennes sud du projet marquent l'avant-plan du pôle éolien qu'il vient compléter. En ce qui concerne le pôle urbain et patrimonial, le projet est absorbé par le parc de Fontaine du Berger qui montre une plus grande envergure que le projet de Bertaignemont.



PROFIL C Depuis ce profil, tiré depuis l'ouest, on peut voir que la vallée de l'Oise à hauteur de Macquigny est protégée de vues prégnantes sur le projet (pale potentiellement visible). Toutefois, on peut aussi noter que les routes secondaires longeant les hauts de versants offrent des panoramas depuis lesquels des covisibilités s'opèrent entre le patrimoine émergent et le projet. Par ailleurs, on peut voir que les reliefs ondulés des plateaux sud-est évitent toutes vues sur le projet et qu'un contexte éolien marque l'avant-plan.





Impacts supplémentaires du projet sur les phénomènes d'encerclement

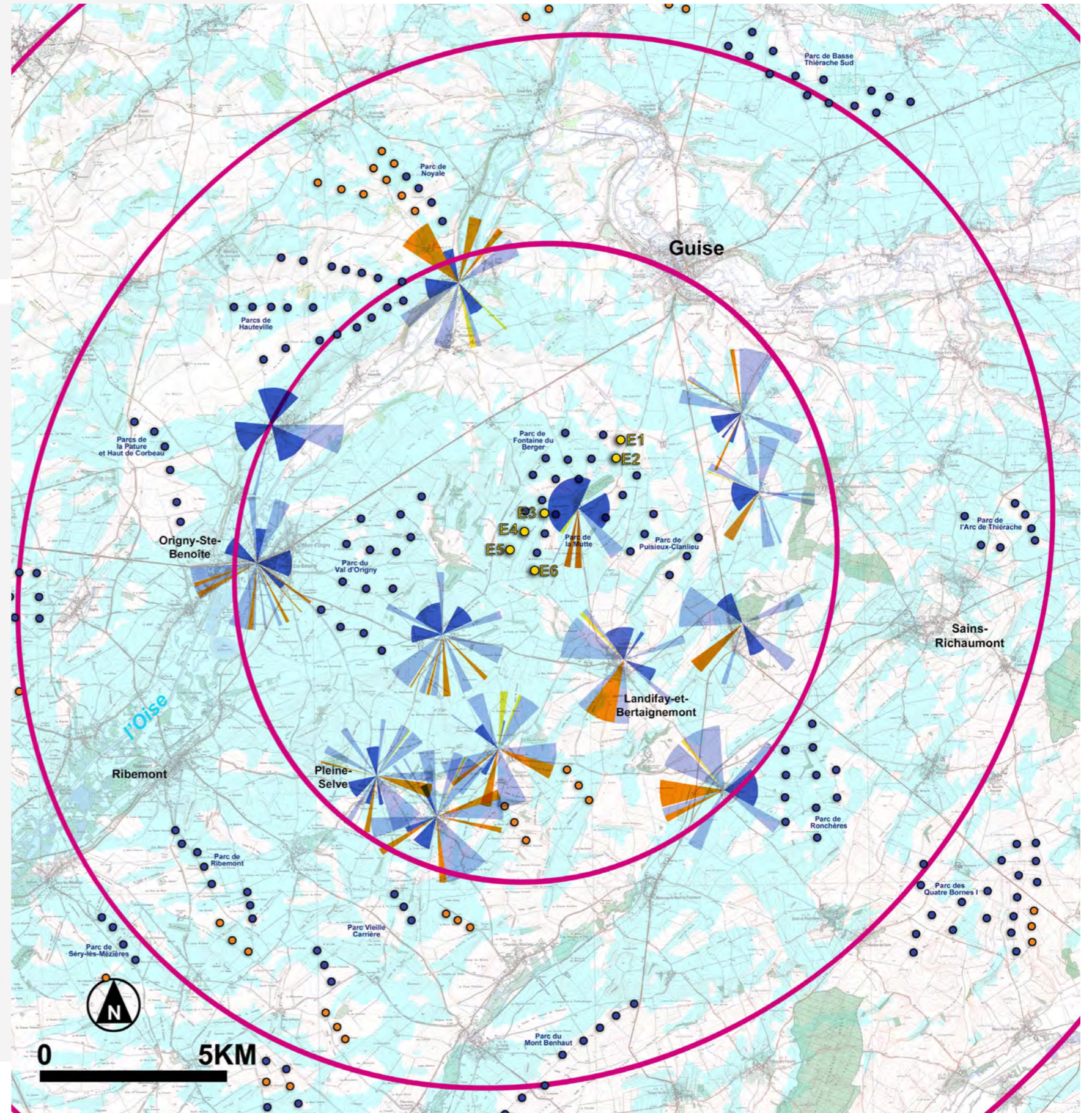
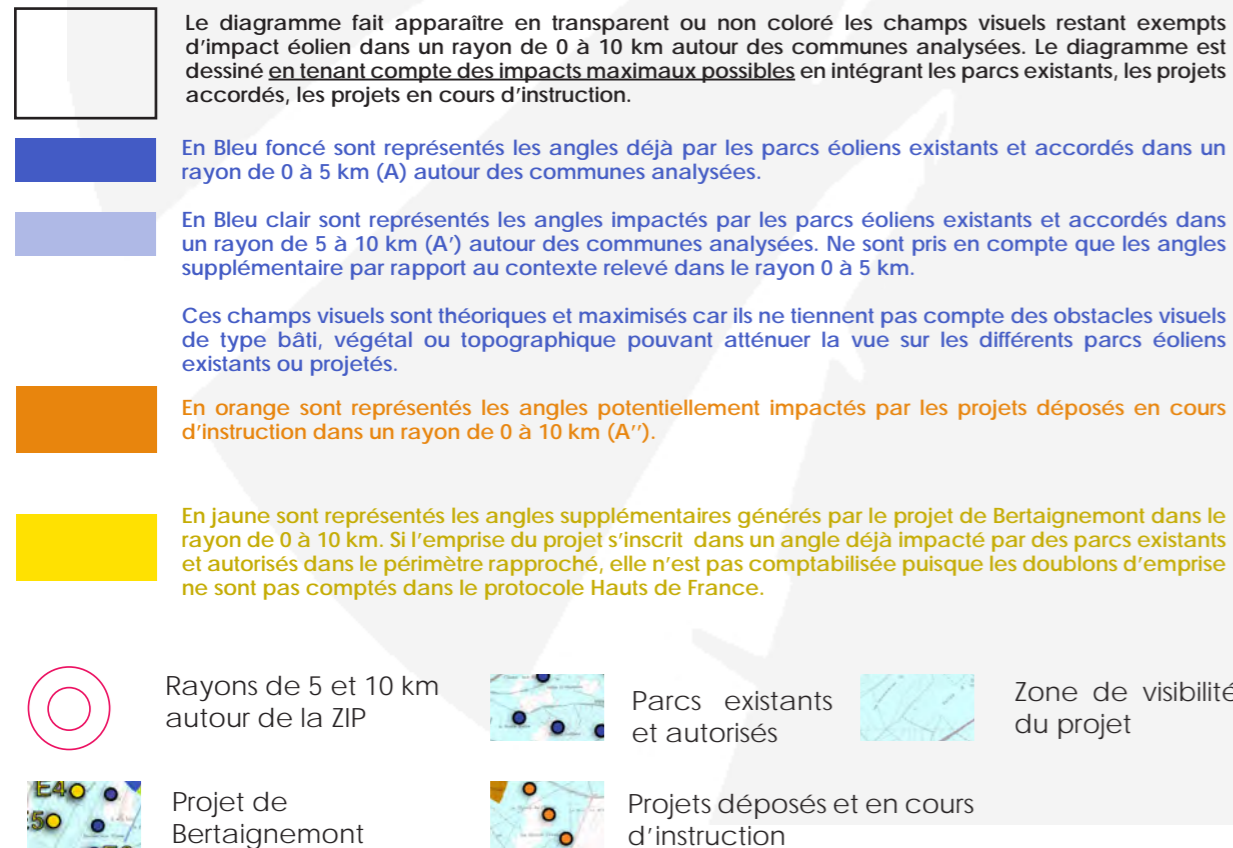
CARTE DES HORIZONS OCCUPÉS PAR L'ÉOLIEN INCLUANT LE PROJET - RAYON DE 5 KM DU PROJET

L'analyse des phénomènes d'encerclement et de saturation présentée ci-après est un outil qui permet d'avoir un regard global sur le paysage éolien actuel et futur (parcs autorisés compris) et d'identifier les phénomènes éventuels d'enfermement par l'éolien sur les communes en prise directe avec le projet.

Comme exprimé dans le protocole situé en préambule de cette étude, lorsque le contexte éolien est dense autour de la zone de projet, une première étude d'enfermement a été réalisée au sein de l'état initial afin d'étudier la réserve de capacité d'accueil pour de nouveaux projets et de faire émerger les communes sensibles à ces phénomènes pour une adaptation éventuelle du projet.

Cette étude d'encerclement est renouvelée en partie impact avec l'emprise du projet définitif afin d'analyser la participation du projet aux risques d'effet d'encerclement. Elle s'appuie encore une fois sur la méthodologie de la DREAL Centre (rappel de la méthodologie dans le protocole et l'étude d'encerclement de l'état initial).

Au regard du contexte éolien dense autour du projet et de l'analyse des ZIV du projet, la prise en compte du projet dans l'étude d'encerclement se limitera aux communes situées dans son périmètre rapproché et à celles inscrites en zone de visibilité.



Impacts supplémentaires du projet sur les phénomènes d'encerclement

TABLEAU DE RELEVÉ DES DONNÉES ET DE CALCUL DES INDICES INCLUANT LE PROJET

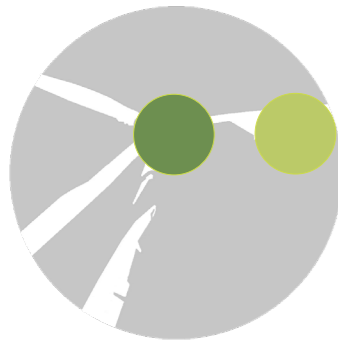


La cartographie page précédente et le tableau ci-contre montrent que le projet de Bertaignemont génère très peu d'impacts supplémentaires sur les effets d'encerclement constatés avant-projet dans l'état initial. Aucune commune du périmètre rapproché du projet ne montre un impact supplémentaire significatif sur les 3 indices de référence calculés.

Communes analysées	Indice d'occupation des horizons dans un rayon de 0 à 5 km (A) et de 5 à 10 km (A') autour du projet (A+A')			Nombre d'éoliennes dans le rayon des 5 premiers km		Indice de densité des horizons occupés sur les premiers 5 km (nb d'éoliennes de 0 à 5 km) / (indices d'occupations)	Angle de la 'respiration visuelle' (exempte de vue d'éoliennes) la plus grande pour chaque commune
	Indice d'occupation des horizons dans un rayon de 0 à 5 km (A) et de 5 à 10 km (A') autour du projet (A+A')	Si l'on ajoute les projets déposés en cours d'instruction A'' (A+A'+A'')	Après intégration du projet Bertaignemont dans le rayon de 0 à 5 km (sur l'existant seul)	Parcs existants et accordés	Les projets déposés	Situation existante avant-projet / avec l'ajout des projets déposés / avec les 6 éoliennes du projet	Avec les parcs existants, accordés, avec l'ajout des projets en cours d'instruction/ avec le projet
Dans le rayon de 0 à 5 km autour du projet							
Courjumelles/Monplaisir/Monchagrin	129°+96°=225°	239°	pas de changement	25	6	0.11/0.13/0.13	30°/30°/30°
Villancet/Torcy	35°+127°=162°	201°	169°	10	9	0.06/0.09/0.07	50°/50°/50°
Bertaignemont	237°+16°=253°	266°	269°	29	0	0.11/0.11/0.13	57°/35°/57°
Origny-Ste-Benoîte	100°+60°=160°	174°	pas de changement	23	0	0.14/0.13/0.14	39°/39°/39°
Landifay-et-Bertaignemont	82°+79°=161°	189°	165°	24	6	0.15/0.16/0.18	45°/45°/45°
Pleine-Selve	78°+84°=162°	185°	164°	21	12	0.13/0.18/0.13	35°/30°/35°
Parpeville	53°+115°=168°	192°	170°	12	9	0.07/0.11/0.07	50°/50°/50°
Hérie-la-Viéville	64°+67°=131°	145°	pas de changement	20	0	0.15/0.14/0.15	83°/83°/83°
Noyales	79°+44°=123°	169°	128°	28	9	0.23/0.22/0.22	74°/74°/72°
Bernot	176°+26°=202°	pas de changement	pas de changement	39	0	0.19/0.19/0.19	64°/64°/64°
Faucouzy	67°+99°=166°	210°	169°	13	5	0.08/0.09/0.08	70°/70°/70°
Clanlieu	68°+56°=124°	135°	126°	17	0	0.14/0.13/0.15	70°/70°/70°
Audigny	45°+68°=113°	120°	pas de changement	17	0	0.15/0.14/0.17	79°/79°/79°

Avec la prise en compte du projet de Bertaignemont, 75% des communes du périmètre rapproché montre des augmentations des horizons occupés et des indices de densité mais cela reste peu significatif par rapport au contexte existant.

La prise en compte du projet génère la réduction d'un seul angle de respiration, il s'agit de la celui de Noyales. Toutefois cette réduction est très faible (2°).



Impacts supplémentaires du projet sur les phénomènes d'encerclement

ZOOM SUR LES HAMEAUX DE COURJUMELLES - MONCHAGRIN ET MOINPLAISIR

Indice d'occupation : le projet ne génère pas d'angle supplémentaire.
Indice de densité : la prise en compte d'une partie des éoliennes du projet génère une augmentation de 0.02 points.
Indice de respiration : le projet ne s'inscrit pas dans l'angle de la plus grande respiration.

Le diagramme fait apparaître en transparent ou non coloré les champs visuels restant exempts d'impact éolien dans un rayon de 0 à 10 km autour des communes analysées. Le diagramme est dessiné en tenant compte des impacts maximaux possibles en intégrant les parcs existants, les projets accordés, les projets en cours d'instruction.

En Bleu foncé sont représentés les angles déjà par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 0 à 5 km (A) autour des communes analysées.

En Bleu clair sont représentés les angles impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 5 à 10 km (A') autour des communes analysées. Ne sont pris en compte que les angles supplémentaire par rapport au contexte relevé dans le rayon 0 à 5 km.

Ces champs visuels sont théoriques et maximisés car ils ne tiennent pas compte des obstacles visuels de type bâti, végétal ou topographique pouvant atténuer la vue sur les différents parcs éoliens existants ou projetés.

En orange sont représentés les angles potentiellement impactés par les projets déposés en cours d'instruction dans un rayon de 0 à 10 km (A'').

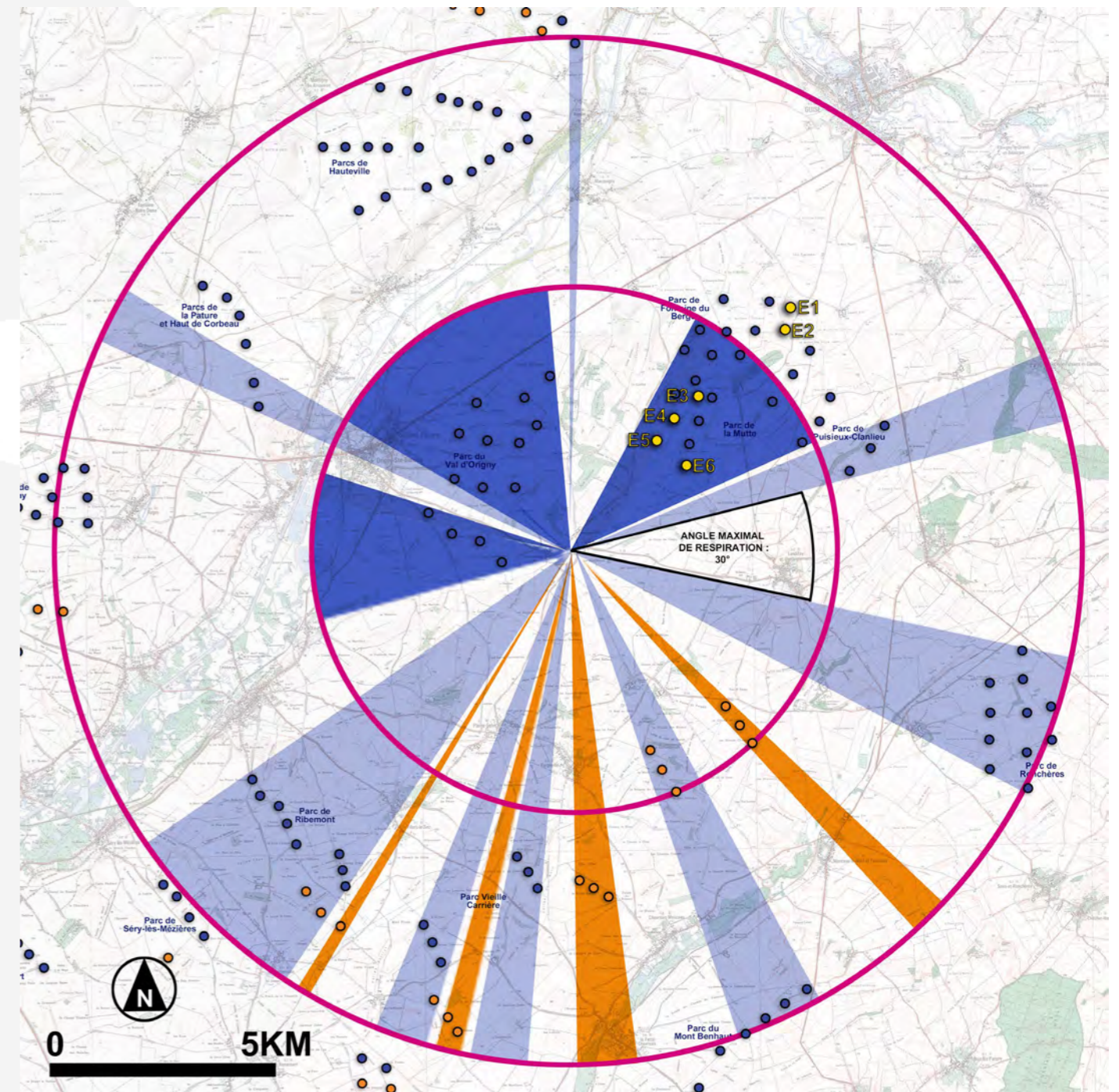
En jaune sont représentés les angles supplémentaires générés par le projet de Bertaignemont dans le rayon de 0 à 10 km. Si l'emprise du projet s'inscrit dans un angle déjà impacté par des parcs existants et autorisés dans le périmètre rapproché, elle n'est pas comptabilisée puisque les doublons d'emprise ne sont pas comptés dans le protocole Hauts de France.

Eoliennes du projet

Rayons de 5 et 10 km relatifs aux calculs des indices (point d'origine : centre de la commune)

Eoliennes existantes et autorisées

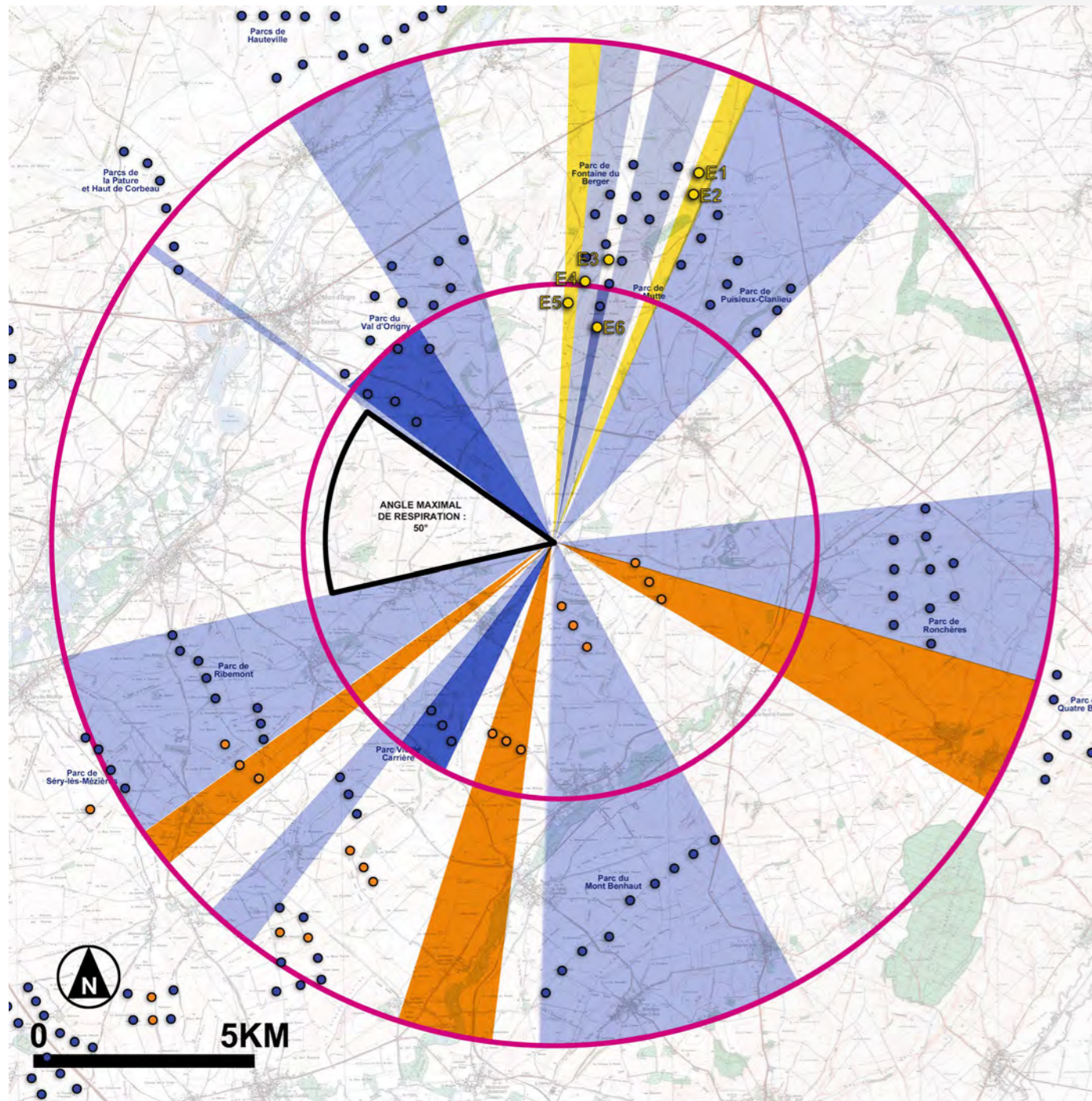
Eoliennes en instruction



Communes analysées	Indice d'occupation des horizons dans un rayon de 0 à 5 km (A) et de 5 à 10 km (A') autour du projet (A+A')			Nombre d'éoliennes dans le rayon des 5 premiers km		Indice de densité des horizons occupés sur 5 km B (nb d'éoliennes)/(A+A')	Angle de la 'respiration visuelle' (exempte de vue d'éoliennes) la plus grande pour chaque commune
	Indice d'occupation des horizons dans un rayon de 0 à 5 km (A) et de 5 à 10 km (A') autour du projet (A+A')	Si l'on ajoute les projets déposés en cours d'instruction	Après intégration du projet Bertaignemont dans le rayon de 0 à 5 km (sur l'existant seul)	Parcs existants et accordés	Les projets déposés	Situation existante avant-projet / avec l'ajout des projets déposés / avec 4 éoliennes du projet	Avec les parcs existants, accordés, avec l'ajout des projets en cours d'instruction/ avec le projet
Courjumelles/Monplaisir/Monchagrin	129°+96°=225°	239°	pas de changement	25	6	0.11/0.13/0.13	30°/30°/30°

Impacts supplémentaires du projet sur les phénomènes d'encerclement

ZOOM SUR LES HAMEAUX DE VILLANCET ET TORCY



Indice d'occupation : le projet génère un faible angle supplémentaire de 7°.
Indice de densité : la prise en compte d'une partie des éoliennes du projet génère une augmentation de 0.01 points.
Indice de respiration : le projet ne s'inscrit pas dans l'angle de la plus grande respiration.

- Le diagramme fait apparaître en transparent ou non coloré les champs visuels restant exempts d'impact éolien dans un rayon de 0 à 10 km autour des communes analysées. Le diagramme est dessiné en tenant compte des impacts maximaux possibles en intégrant les parcs existants, les projets accordés, les projets en cours d'instruction.
- En Bleu foncé sont représentés les angles déjà par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 0 à 5 km (A) autour des communes analysées.
- En Bleu clair sont représentés les angles impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 5 à 10 km (A') autour des communes analysées. Ne sont pris en compte que les angles supplémentaire par rapport au contexte relevé dans le rayon 0 à 5 km.
- Ces champs visuels sont théoriques et maximisés car ils ne tiennent pas compte des obstacles visuels de type bâti, végétal ou topographique pouvant atténuer la vue sur les différents parcs éoliens existants ou projetés.
- En orange sont représentés les angles potentiellement impactés par les projets déposés en cours d'instruction dans un rayon de 0 à 10 km (A'').
- En jaune sont représentés les angles supplémentaires générés par le projet de Bertaignemont dans le rayon de 0 à 10 km. Si l'emprise du projet s'inscrit dans un angle déjà impacté par des parcs existants et autorisés dans le périmètre rapproché, elle n'est pas comptabilisée puisque les doublons d'emprise ne sont pas comptés dans le protocole Hauts de France.
- Eoliennes du projet
- Rayons de 5 et 10 km relatifs aux calculs des indices (point d'origine : centre de la commune)
- Eoliennes existantes et autorisées
- Eoliennes en instruction

Communes analysées	Indice d'occupation des horizons dans un rayon de 0 à 5 km (A) et de 5 à 10 km (A') autour du projet (A+A')			Nombre d'éoliennes dans le rayon des 5 premiers km		Indice de densité des horizons occupés sur 5 km B (nb d'éoliennes)/(A+A')	Angle de la 'respiration visuelle' (exempte de vue d'éoliennes) la plus grande pour chaque commune
	Indice d'occupation des horizons dans un rayon de 0 à 5 km (A) et de 5 à 10 km (A') autour du projet (A+A')	Si l'on ajoute les projets déposés en cours d'instruction	Après intégration du projet Bertaignemont dans le rayon de 0 à 5 km (sur l'existant seul)	Parcs existants et accordés	Les projets déposés	Situation existante avant-projet / avec l'ajout des projets déposés / avec 2 éoliennes du projet	Avec les parcs existants, accordés, avec l'ajout des projets en cours d'instruction/ avec le projet
Villancet/Torcy	35°+127°=162°	201°	169°	10	9	0.06/0.09/0.07	50°/50°/ 50°



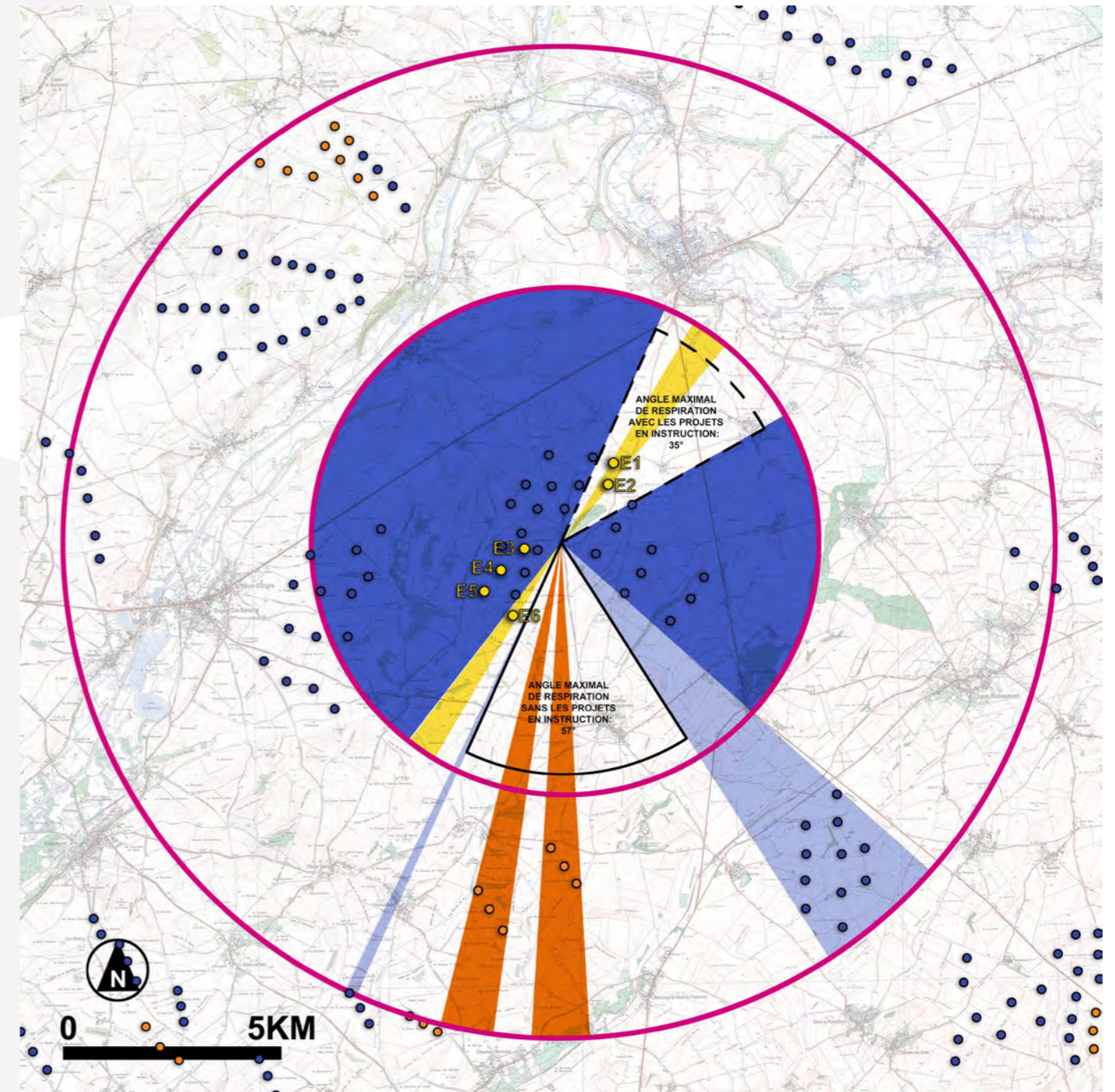
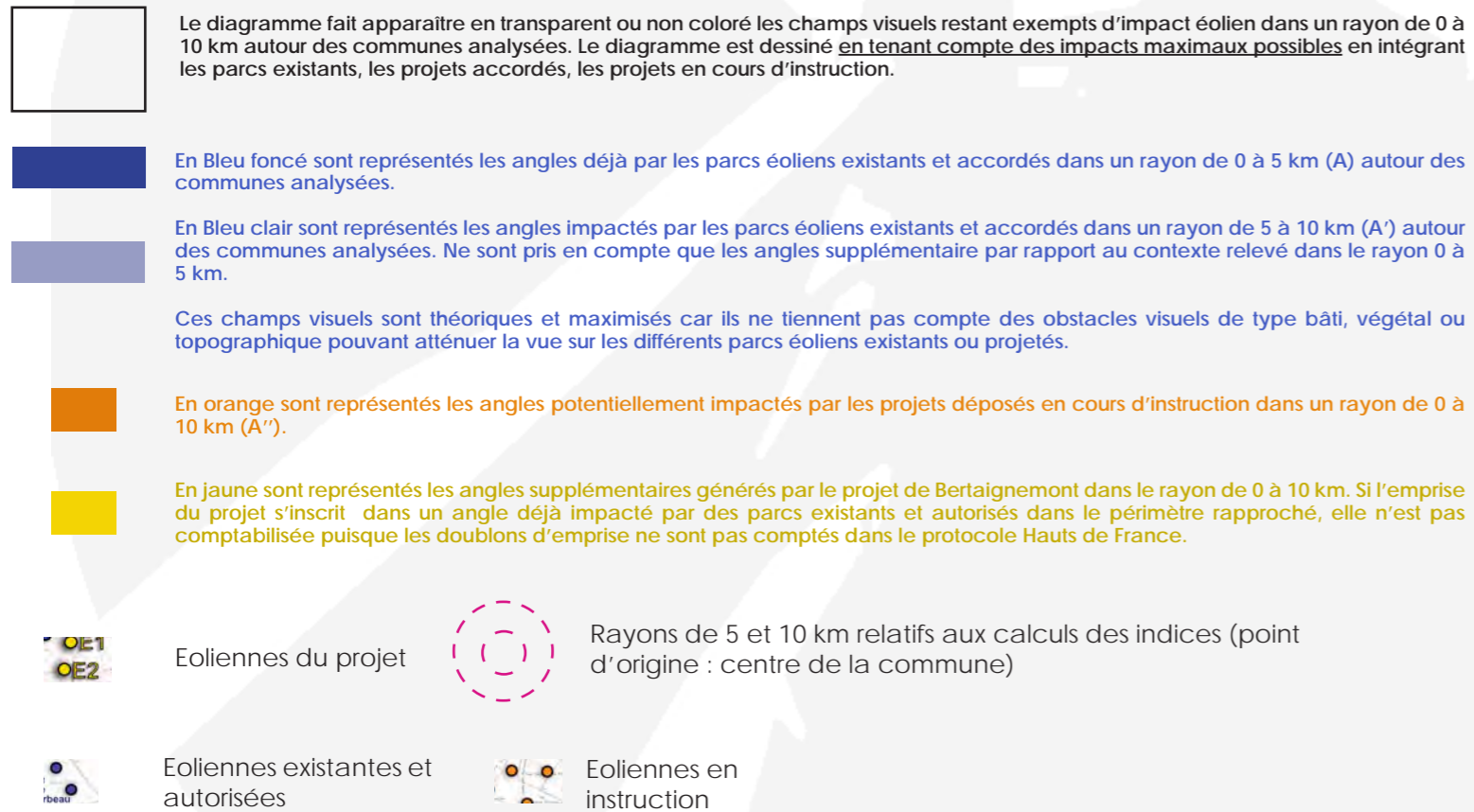
Impacts supplémentaires du projet sur les phénomènes d'encerclement

ZOOM SUR LA FERME DE BERTAIGNEMONT

Indice d'occupation : le projet génère un faible angle supplémentaire de 16°.

Indice de densité : la prise en compte d'une partie des éoliennes du projet génère une augmentation de 0.02 points.

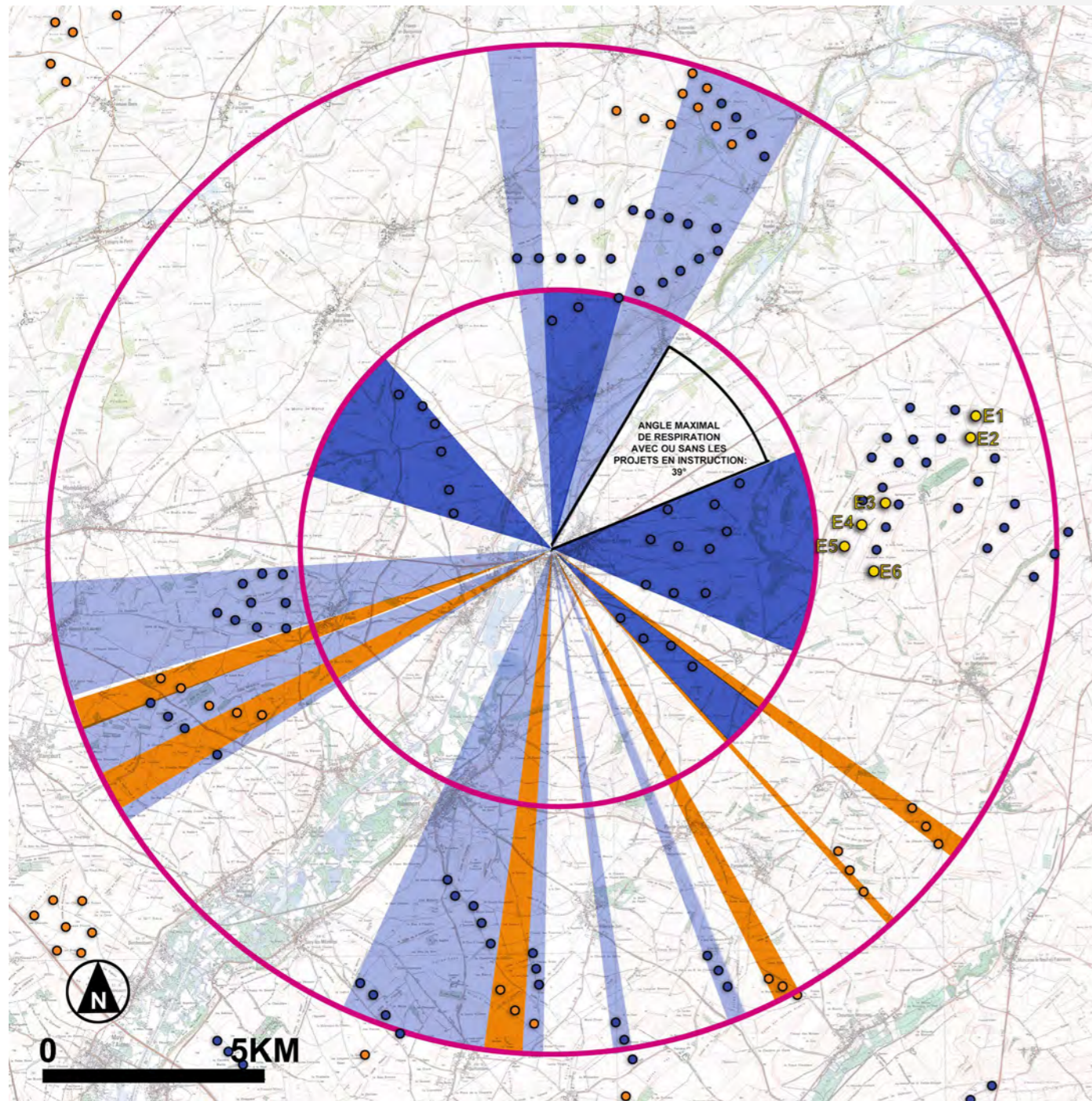
Indice de respiration : le projet ne s'inscrit pas dans l'angle de la plus grande respiration.



Communes analysées	Indice d'occupation des horizons dans un rayon de 0 à 5 km (A) et de 5 à 10 km (A') autour du projet (A+A')			Nombre d'éoliennes dans le rayon des 5 premiers km		Indice de densité des horizons occupés sur 5 km B (nb d'éoliennes)/(A+A')	Angle de la 'respiration visuelle' (exempte de vue d'éoliennes) la plus grande pour chaque commune
	Indice d'occupation des horizons dans un rayon de 0 à 5 km (A) et de 5 à 10 km (A') autour du projet (A+A')	Si l'on ajoute les projets déposés en cours d'instruction	Après intégration du projet Bertaignemont dans le rayon de 0 à 5 km (sur l'existant seul)	Parcs existants et accordés	Les projets déposés	Situation existante avant-projet / avec l'ajout des projets déposés / avec les 6 éoliennes du projet	Avec les parcs existants, accordés, avec l'ajout des projets en cours d'instruction/ avec le projet
Bertaignemont	237°+16°=253°	266°	269°	29	0	0.11/0.11/0.13	57°/35°/57°

Impacts supplémentaires du projet sur les phénomènes d'encerclement

ZOOM SUR LA COMMUNE D'ORIGNY-STE-BENOITE



Indice d'occupation : le projet ne génère pas d'angle supplémentaire.
Indice de densité : le projet ne génère pas d'augmentation de l'indice de densité puisque qu'aucune éolienne du projet ne se trouve dans le rayon de 5 km de la commune.
Indice de respiration : le projet ne s'inscrit pas dans l'angle de la plus grande respiration.

- Le diagramme fait apparaître en transparent ou non coloré les champs visuels restant exempts d'impact éolien dans un rayon de 0 à 10 km autour des communes analysées. Le diagramme est dessiné en tenant compte des impacts maximaux possibles en intégrant les parcs existants, les projets accordés, les projets en cours d'instruction.
- En Bleu foncé sont représentés les angles déjà par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 0 à 5 km (A) autour des communes analysées.
- En Bleu clair sont représentés les angles impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 5 à 10 km (A') autour des communes analysées. Ne sont pris en compte que les angles supplémentaire par rapport au contexte relevé dans le rayon 0 à 5 km.
- Ces champs visuels sont théoriques et maximisés car ils ne tiennent pas compte des obstacles visuels de type bâti, végétal ou topographique pouvant atténuer la vue sur les différents parcs éoliens existants ou projetés.
- En orange sont représentés les angles potentiellement impactés par les projets déposés en cours d'instruction dans un rayon de 0 à 10 km (A'').
- En jaune sont représentés les angles supplémentaires générés par le projet de Bertaignemont dans le rayon de 0 à 10 km. Si l'emprise du projet s'inscrit dans un angle déjà impacté par des parcs existants et autorisés dans le périmètre rapproché, elle n'est pas comptabilisée puisque les doublons d'emprise ne sont pas comptés dans le protocole Hauts de France.
- Eoliennes du projet
- Rayons de 5 et 10 km relatifs aux calculs des indices (point d'origine : centre de la commune)
- Eoliennes existantes et autorisées
- Eoliennes en instruction

Communes analysées	Indice d'occupation des horizons dans un rayon de 0 à 5 km (A) et de 5 à 10 km (A') autour du projet (A+A')			Nombre d'éoliennes dans le rayon des 5 premiers km		Indice de densité des horizons occupés sur 5 km B (nb d'éoliennes)/(A+A')	Angle de la 'respiration visuelle' (exempte de vue d'éoliennes) la plus grande pour chaque commune
	Indice d'occupation des horizons dans un rayon de 0 à 5 km (A) et de 5 à 10 km (A') autour du projet (A+A')	Si l'on ajoute les projets déposés en cours d'instruction	Après intégration du projet Bertaignemont dans le rayon de 0 à 5 km (sur l'existant seul)	Parcs existants et accordés	Les projets déposés	Situation existante avant-projet / avec l'ajout des projets déposés / avec 0 éolienne du projet	Avec les parcs existants, accordés, avec l'ajout des projets en cours d'instruction/ avec le projet
Origny-Ste-Benoite	100°+60°=160°	174°	pas de changement	23	0	0.14/0.13/0.14	39°/39°/39°



Impacts supplémentaires du projet sur les phénomènes d'encerclement

ZOOM SUR LA COMMUNE DE LANDIFAY-ET-BERTAIGNEMONT

Indice d'occupation : le projet génère un faible angle supplémentaire de 4°.
Indice de densité : la prise en compte d'une partie des éoliennes du projet génère une augmentation de 0.03 points.
Indice de respiration : le projet ne s'inscrit pas dans l'angle de la plus grande respiration.

Le diagramme fait apparaître en transparent ou non coloré les champs visuels restant exempts d'impact éolien dans un rayon de 0 à 10 km autour des communes analysées. Le diagramme est dessiné en tenant compte des impacts maximaux possibles en intégrant les parcs existants, les projets accordés, les projets en cours d'instruction.

En Bleu foncé sont représentés les angles déjà par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 0 à 5 km (A) autour des communes analysées.

En Bleu clair sont représentés les angles impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 5 à 10 km (A') autour des communes analysées. Ne sont pris en compte que les angles supplémentaire par rapport au contexte relevé dans le rayon 0 à 5 km.

Ces champs visuels sont théoriques et maximisés car ils ne tiennent pas compte des obstacles visuels de type bâti, végétal ou topographique pouvant atténuer la vue sur les différents parcs éoliens existants ou projetés.

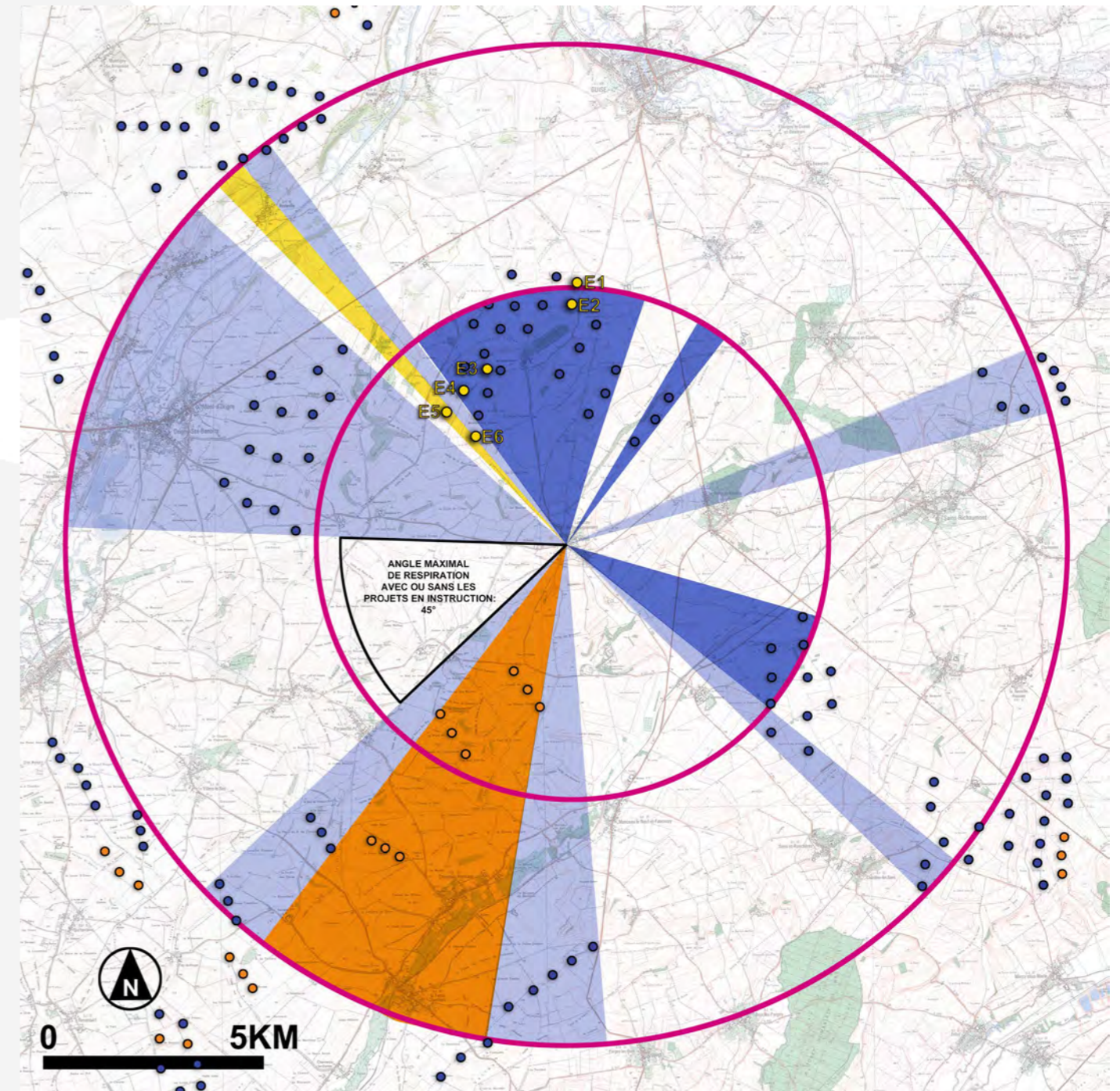
En orange sont représentés les angles potentiellement impactés par les projets déposés en cours d'instruction dans un rayon de 0 à 10 km (A').

En jaune sont représentés les angles supplémentaires générés par le projet de Bertaignemont dans le rayon de 0 à 10 km. Si l'emprise du projet s'inscrit dans un angle déjà impacté par des parcs existants et autorisés dans le périmètre rapproché, elle n'est pas comptabilisée puisque les doublons d'emprise ne sont pas comptés dans le protocole Hauts de France.

OE1
 OE2
 Eoliennes du projet

Rayons de 5 et 10 km relatifs aux calculs des indices (point d'origine : centre de la commune)

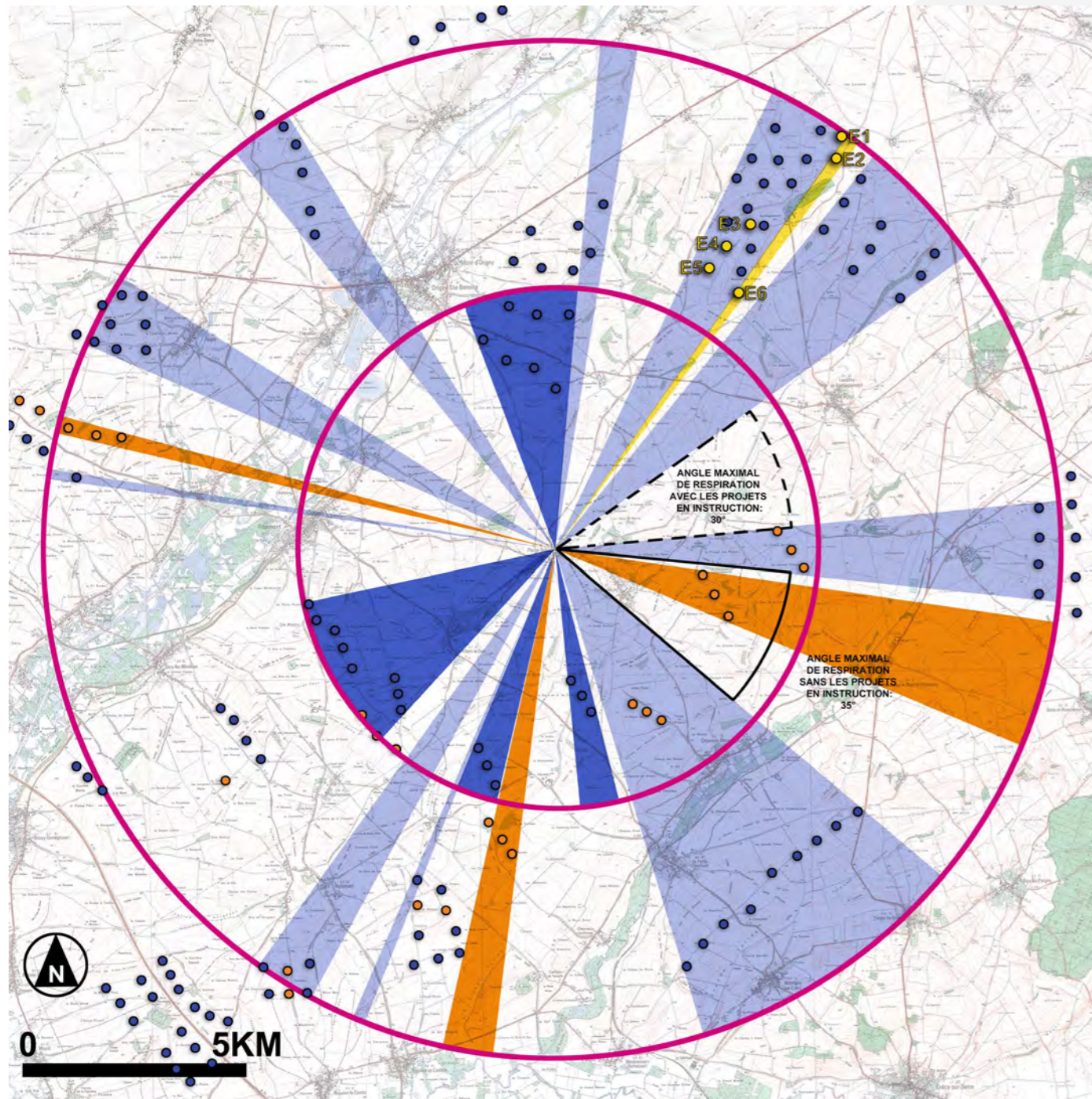
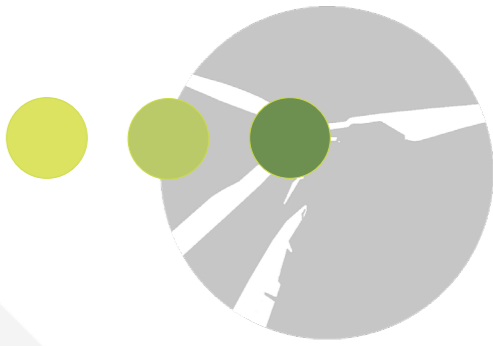
Eoliennes existantes et autorisées
 Eoliennes en instruction



Communes analysées	Indice d'occupation des horizons dans un rayon de 0 à 5 km (A) et de 5 à 10 km (A') autour du projet (A+A')			Nombre d'éoliennes dans le rayon des 5 premiers km		Indice de densité des horizons occupés sur 5 km B (nb d'éoliennes)/(A+A')	Angle de la 'respiration visuelle' (exempte de vue d'éoliennes) la plus grande pour chaque commune
	Indice d'occupation des horizons dans un rayon de 0 à 5 km (A) et de 5 à 10 km (A') autour du projet (A+A')	Si l'on ajoute les projets déposés en cours d'instruction	Après intégration du projet Bertaignemont dans le rayon de 0 à 5 km (sur l'existant seul)	Parcs existants et accordés	Les projets déposés	Situation existante avant-projet / avec l'ajout des projets déposés / avec 5 éoliennes du projet	Avec les parcs existants, accordés, avec l'ajout des projets en cours d'instruction/ avec le projet
Landifay-et-Bertaignemont	82°+79°=161°	189°	165°	24	6	0.15/0.16/0.18	45°/45°/45°

Impacts supplémentaires du projet sur les phénomènes d'encerclement

ZOOM SUR LA COMMUNE DE PLEINE-SELVE



Indice d'occupation : le projet génère un faible angle supplémentaire de 2°.
Indice de densité : le projet ne génère pas d'augmentation de l'indice de densité puisque qu'aucune éolienne du projet ne se trouve dans le rayon de 5 km de la commune.
Indice de respiration : le projet ne s'inscrit pas dans l'angle de la plus grande respiration.

- Le diagramme fait apparaître en transparent ou non coloré les champs visuels restant exempts d'impact éolien dans un rayon de 0 à 10 km autour des communes analysées. Le diagramme est dessiné en tenant compte des impacts maximaux possibles en intégrant les parcs existants, les projets accordés, les projets en cours d'instruction.
- En Bleu foncé sont représentés les angles déjà par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 0 à 5 km (A) autour des communes analysées.
- En Bleu clair sont représentés les angles impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 5 à 10 km (A') autour des communes analysées. Ne sont pris en compte que les angles supplémentaire par rapport au contexte relevé dans le rayon 0 à 5 km.
- Ces champs visuels sont théoriques et maximisés car ils ne tiennent pas compte des obstacles visuels de type bâti, végétal ou topographique pouvant atténuer la vue sur les différents parcs éoliens existants ou projetés.
- En orange sont représentés les angles potentiellement impactés par les projets déposés en cours d'instruction dans un rayon de 0 à 10 km (A'').
- En jaune sont représentés les angles supplémentaires générés par le projet de Bertaignemont dans le rayon de 0 à 10 km. Si l'emprise du projet s'inscrit dans un angle déjà impacté par des parcs existants et autorisés dans le périmètre rapproché, elle n'est pas comptabilisée puisque les doublons d'emprise ne sont pas comptés dans le protocole Hauts de France.
- Eoliennes du projet
- Rayons de 5 et 10 km relatifs aux calculs des indices (point d'origine : centre de la commune)
- Eoliennes existantes et autorisées
- Eoliennes en instruction

Communes analysées	Indice d'occupation des horizons dans un rayon de 0 à 5 km (A) et de 5 à 10 km (A') autour du projet (A+A')			Nombre d'éoliennes dans le rayon des 5 premiers km		Indice de densité des horizons occupés sur 5 km B (nb d'éoliennes)/(A+A')	Angle de la 'respiration visuelle' (exempte de vue d'éoliennes) la plus grande pour chaque commune
	Indice d'occupation des horizons dans un rayon de 0 à 5 km (A) et de 5 à 10 km (A') autour du projet (A+A')	Si l'on ajoute les projets déposés en cours d'instruction	Après intégration du projet Bertaignemont dans le rayon de 0 à 5 km (sur l'existant seul)	Parcs existants et accordés	Les projets déposés	Situation existante avant-projet / avec l'ajout des projets déposés / avec 0 éolienne du projet	Avec les parcs existants, accordés, avec l'ajout des projets en cours d'instruction/ avec le projet
Pleine-Selve	78°+84°=162°	185°	164°	21	12	0.13/0.18/0.13	35°/30°/35°



Impacts supplémentaires du projet sur les phénomènes d'encerclement

ZOOM SUR LA COMMUNE DE PARPEVILLE

Indice d'occupation : le projet génère un faible angle supplémentaire de 2°.
Indice de densité : le projet ne génère pas d'augmentation de l'indice de densité puisque qu'aucune éolienne du projet ne se trouve dans le rayon de 5 km de la commune.
Indice de respiration : le projet ne s'inscrit pas dans l'angle de la plus grande respiration.

Le diagramme fait apparaître en transparent ou non coloré les champs visuels restant exempts d'impact éolien dans un rayon de 0 à 10 km autour des communes analysées. Le diagramme est dessiné en tenant compte des impacts maximaux possibles en intégrant les parcs existants, les projets accordés, les projets en cours d'instruction.

En Bleu foncé sont représentés les angles déjà par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 0 à 5 km (A) autour des communes analysées.

En Bleu clair sont représentés les angles impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 5 à 10 km (A') autour des communes analysées. Ne sont pris en compte que les angles supplémentaire par rapport au contexte relevé dans le rayon 0 à 5 km.

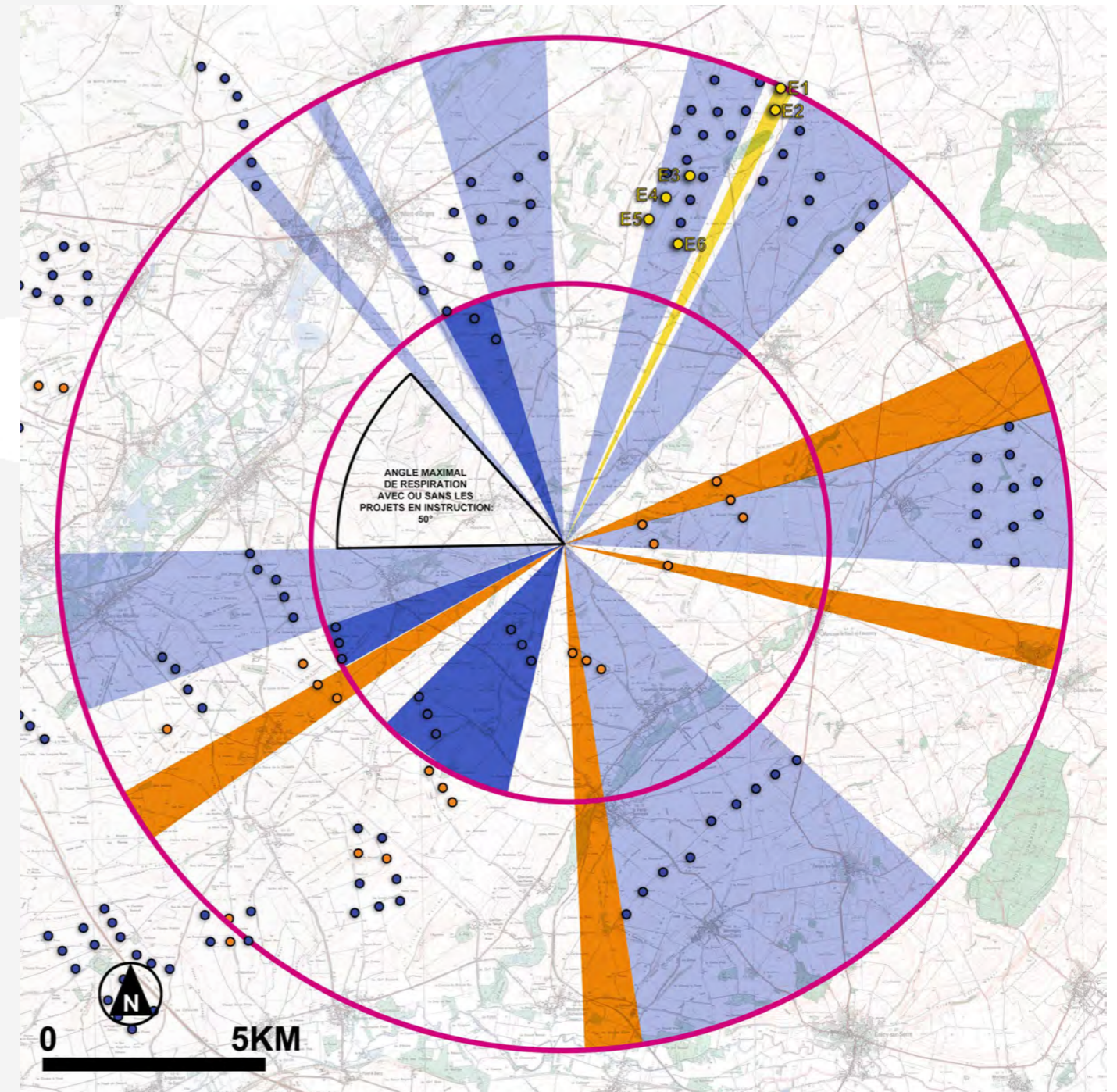
Ces champs visuels sont théoriques et maximisés car ils ne tiennent pas compte des obstacles visuels de type bâti, végétal ou topographique pouvant atténuer la vue sur les différents parcs éoliens existants ou projetés.

En orange sont représentés les angles potentiellement impactés par les projets déposés en cours d'instruction dans un rayon de 0 à 10 km (A').

En jaune sont représentés les angles supplémentaires générés par le projet de Bertaignemont dans le rayon de 0 à 10 km. Si l'emprise du projet s'inscrit dans un angle déjà impacté par des parcs existants et autorisés dans le périmètre rapproché, elle n'est pas comptabilisée puisque les doublons d'emprise ne sont pas comptés dans le protocole Hauts de France.

Eoliennes du projet Rayons de 5 et 10 km relatifs aux calculs des indices (point d'origine : centre de la commune)

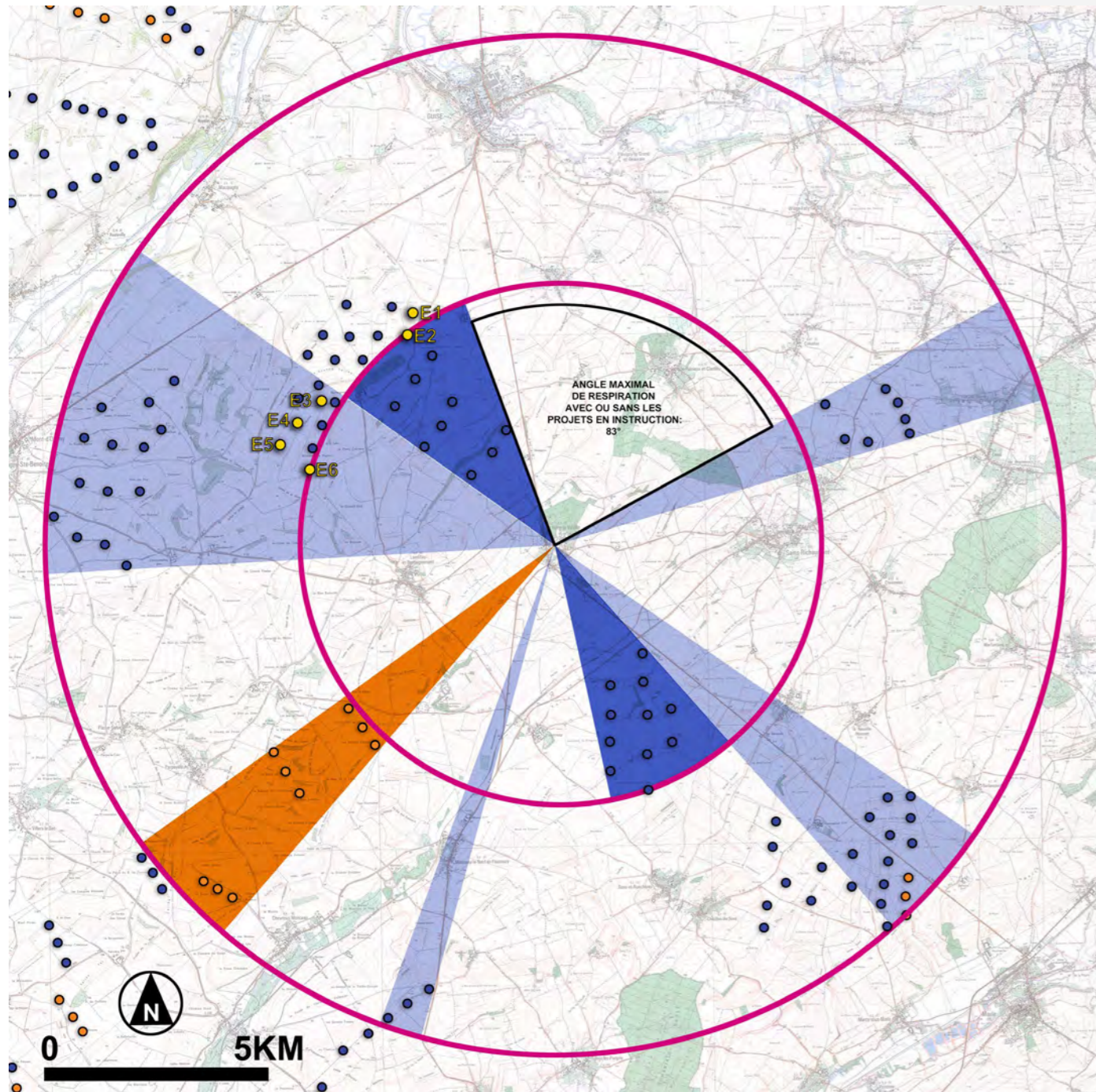
Eoliennes existantes et autorisées Eoliennes en instruction



Communes analysées	Indice d'occupation des horizons dans un rayon de 0 à 5 km (A) et de 5 à 10 km (A') autour du projet (A+A')			Nombre d'éoliennes dans le rayon des 5 premiers km		Indice de densité des horizons occupés sur 5 km B (nb d'éoliennes)/(A+A')	Angle de la 'respiration visuelle' (exempte de vue d'éoliennes) la plus grande pour chaque commune
	Indice d'occupation des horizons dans un rayon de 0 à 5 km (A) et de 5 à 10 km (A') autour du projet (A+A')	Si l'on ajoute les projets déposés en cours d'instruction	Après intégration du projet Bertaignemont dans le rayon de 0 à 5 km (sur l'existant seul)	Parcs existants et accordés	Les projets déposés		
Parpeville	53°+115°=168°	192°	170°	12	9	0.07/0.11/0.07	Avec les parcs existants, accordés, avec l'ajout des projets en cours d'instruction/ avec le projet 50°/50°/50°

Impacts supplémentaires du projet sur les phénomènes d'encerclement

ZOOM SUR LA COMMUNE DE HÉRIE-LA-VIÉVILLE



Indice d'occupation : le projet ne génère pas d'angle supplémentaire.

Indice de densité : la prise en compte d'une partie des éoliennes du projet ne génère pas d'augmentation de l'indice.

Indice de respiration : le projet ne s'inscrit pas dans l'angle de la plus grande respiration.

- Le diagramme fait apparaître en transparent ou non coloré les champs visuels restant exempts d'impact éolien dans un rayon de 0 à 10 km autour des communes analysées. Le diagramme est dessiné en tenant compte des impacts maximaux possibles en intégrant les parcs existants, les projets accordés, les projets en cours d'instruction.
- En Bleu foncé sont représentés les angles déjà par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 0 à 5 km (A) autour des communes analysées.
- En Bleu clair sont représentés les angles impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 5 à 10 km (A') autour des communes analysées. Ne sont pris en compte que les angles supplémentaire par rapport au contexte relevé dans le rayon 0 à 5 km.
- Ces champs visuels sont théoriques et maximisés car ils ne tiennent pas compte des obstacles visuels de type bâti, végétal ou topographique pouvant atténuer la vue sur les différents parcs éoliens existants ou projetés.
- En orange sont représentés les angles potentiellement impactés par les projets déposés en cours d'instruction dans un rayon de 0 à 10 km (A'').
- En jaune sont représentés les angles supplémentaires générés par le projet de Bertaignemont dans le rayon de 0 à 10 km. Si l'emprise du projet s'inscrit dans un angle déjà impacté par des parcs existants et autorisés dans le périmètre rapproché, elle n'est pas comptabilisée puisque les doublons d'emprise ne sont pas comptés dans le protocole Hauts de France.
- Eoliennes du projet
- Rayons de 5 et 10 km relatifs aux calculs des indices (point d'origine : centre de la commune)
- Eoliennes existantes et autorisées
- Eoliennes en instruction










Communes analysées	Indice d'occupation des horizons dans un rayon de 0 à 5 km (A) et de 5 à 10 km (A') autour du projet (A+A')			Nombre d'éoliennes dans le rayon des 5 premiers km		Indice de densité des horizons occupés sur 5 km B (nb d'éoliennes)/(A+A')	Angle de la 'respiration visuelle' (exempte de vue d'éoliennes) la plus grande pour chaque commune
	Indice d'occupation des horizons dans un rayon de 0 à 5 km (A) et de 5 à 10 km (A') autour du projet (A+A')	Si l'on ajoute les projets déposés en cours d'instruction	Après intégration du projet Bertaignemont dans le rayon de 0 à 5 km (sur l'existant seul)	Parcs existants et accordés	Les projets déposés	Situation existante avant-projet / avec l'ajout des projets déposés / avec 2 éoliennes du projet	Avec les parcs existants, accordés, avec l'ajout des projets en cours d'instruction/ avec le projet
Hérie-la-Viéville	64+67°=131°	145°	pas de changement	20	0	0.15/0.14/0.15	83°/83°/83°

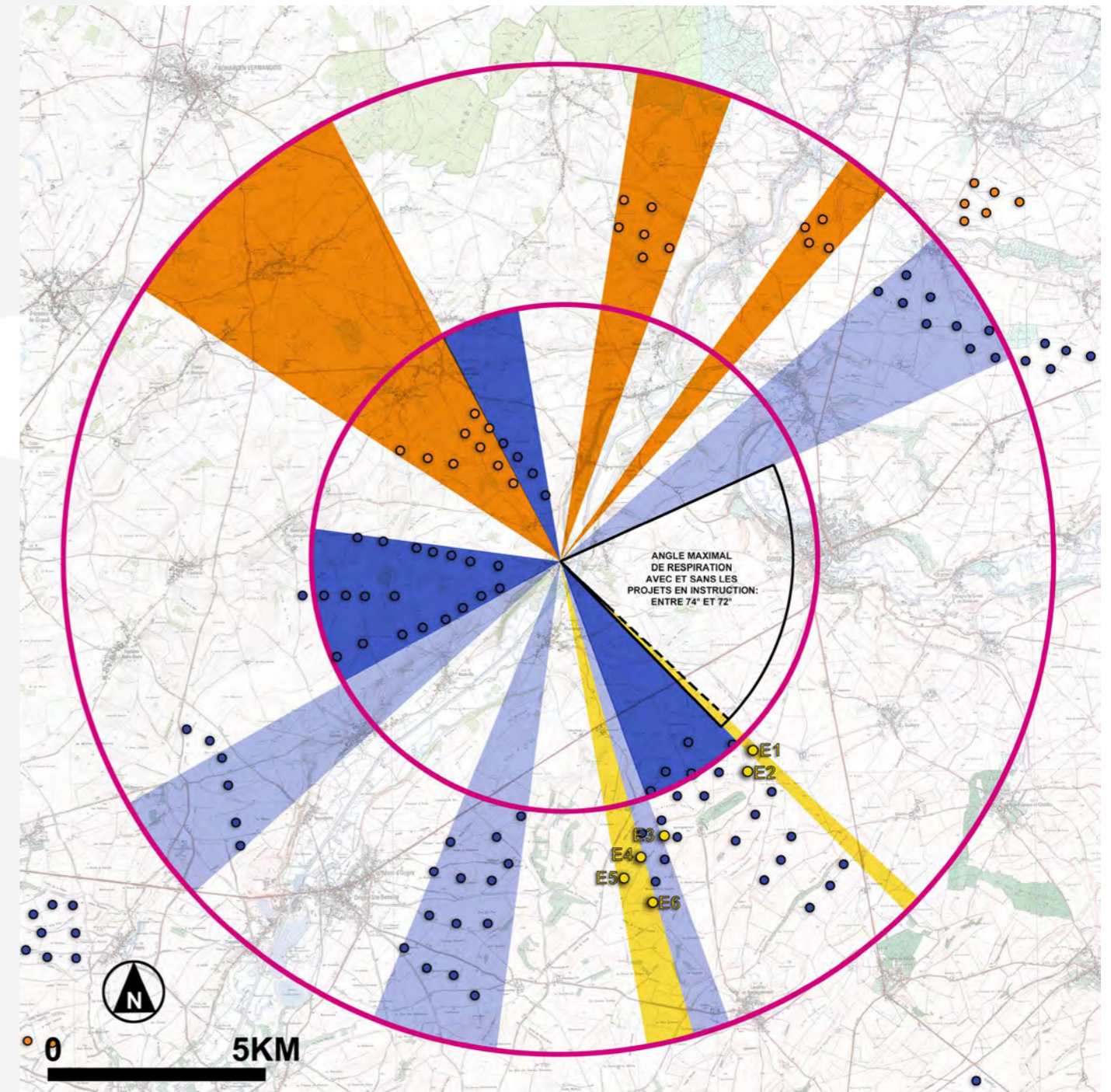


Impacts supplémentaires du projet sur les phénomènes d'encerclement

ZOOM SUR LA COMMUNE DE NOYALES

Indice d'occupation : le projet génère un faible angle supplémentaire de 5°.
Indice de densité : le projet ne génère pas d'augmentation de l'indice de densité puisque qu'aucune éolienne du projet ne se trouve dans le rayon de 5 km de la commune.
Indice de respiration : le projet génère une faible réduction de 2° de l'angle de la plus grande respiration.

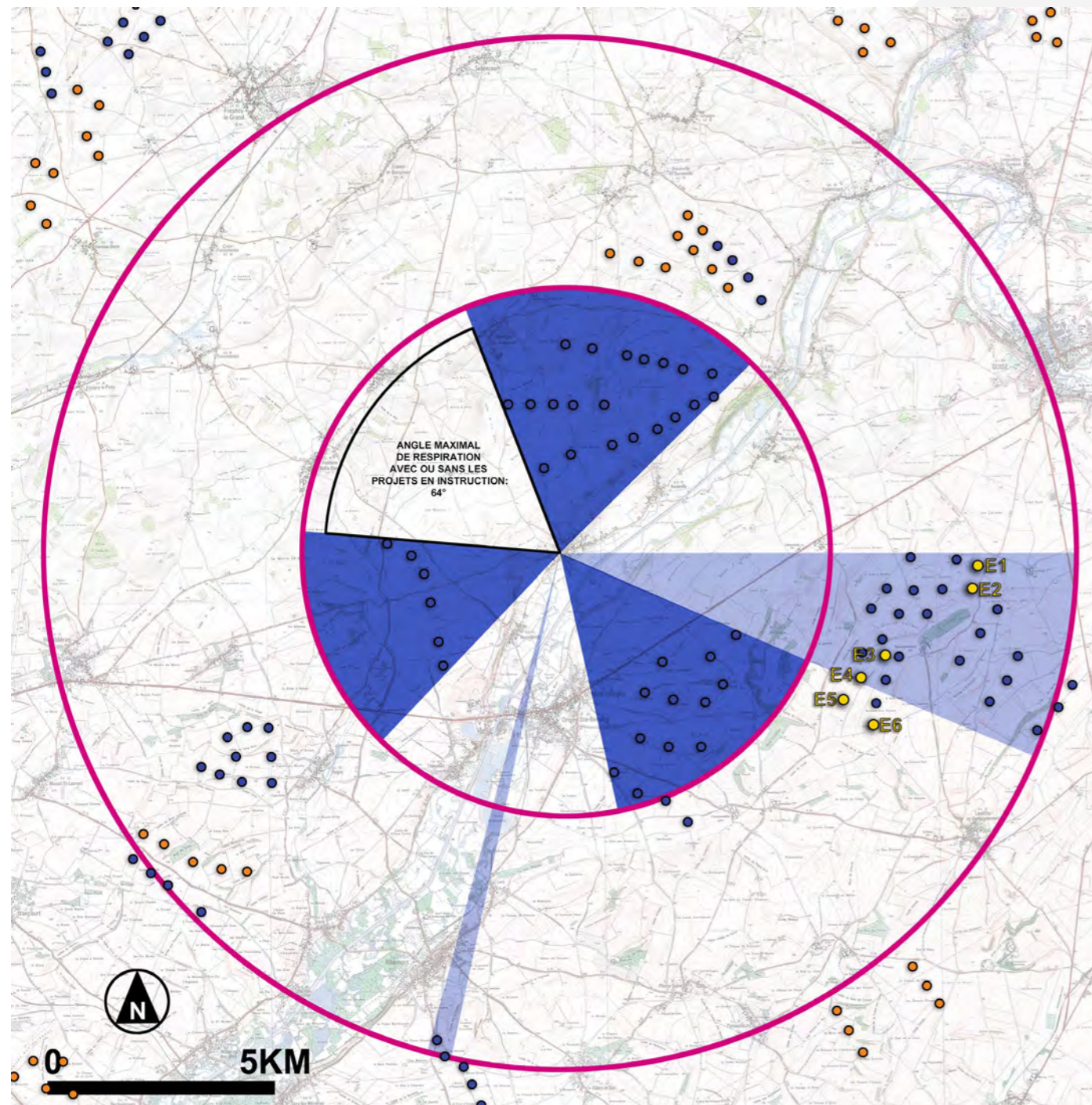
-  Le diagramme fait apparaître en transparent ou non coloré les champs visuels restant exempts d'impact éolien dans un rayon de 0 à 10 km autour des communes analysées. Le diagramme est dessiné en tenant compte des impacts maximaux possibles en intégrant les parcs existants, les projets accordés, les projets en cours d'instruction.
-  En Bleu foncé sont représentés les angles déjà par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 0 à 5 km (A) autour des communes analysées.
-  En Bleu clair sont représentés les angles impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 5 à 10 km (A') autour des communes analysées. Ne sont pris en compte que les angles supplémentaire par rapport au contexte relevé dans le rayon 0 à 5 km.
- Ces champs visuels sont théoriques et maximisés car ils ne tiennent pas compte des obstacles visuels de type bâti, végétal ou topographique pouvant atténuer la vue sur les différents parcs éoliens existants ou projetés.
-  En orange sont représentés les angles potentiellement impactés par les projets déposés en cours d'instruction dans un rayon de 0 à 10 km (A').
-  En jaune sont représentés les angles supplémentaires générés par le projet de Bertaignemont dans le rayon de 0 à 10 km. Si l'emprise du projet s'inscrit dans un angle déjà impacté par des parcs existants et autorisés dans le périmètre rapproché, elle n'est pas comptabilisée puisque les doublons d'emprise ne sont pas comptés dans le protocole Hauts de France.
-  OE1
OE2 Eoliennes du projet
-  Rayons de 5 et 10 km relatifs aux calculs des indices (point d'origine : centre de la commune)
-  Eoliennes existantes et autorisées
-  Eoliennes en instruction



Communes analysées	Indice d'occupation des horizons dans un rayon de 0 à 5 km (A) et de 5 à 10 km (A') autour du projet (A+A')			Nombre d'éoliennes dans le rayon des 5 premiers km		Indice de densité des horizons occupés sur 5 km B (nb d'éoliennes)/(A+A')	Angle de la 'respiration visuelle' (exempte de vue d'éoliennes) la plus grande pour chaque commune
	Indice d'occupation des horizons dans un rayon de 0 à 5 km (A) et de 5 à 10 km (A') autour du projet (A+A')	Si l'on ajoute les projets déposés en cours d'instruction	Après intégration du projet Bertaignemont dans le rayon de 0 à 5 km (sur l'existant seul)	Parcs existants et accordés	Les projets déposés	Situation existante avant-projet / avec l'ajout des projets déposés / avec 0 éolienne du projet	Avec les parcs existants, accordés, avec l'ajout des projets en cours d'instruction/ avec le projet
Noyales	79°+44°=123°	169°	128°	28	9	0.23/0.22/0.22	74°/74°/72°

Impacts supplémentaires du projet sur les phénomènes d'encerclement

ZOOM SUR LA COMMUNE DE BERNOT



Indice d'occupation : le projet ne génère pas d'angle supplémentaire.
Indice de densité : la prise en compte d'une partie des éoliennes du projet ne génère pas d'augmentation de l'indice.
Indice de respiration : le projet ne s'inscrit pas dans l'angle de la plus grande respiration.

- Le diagramme fait apparaître en transparent ou non coloré les champs visuels restant exempts d'impact éolien dans un rayon de 0 à 10 km autour des communes analysées. Le diagramme est dessiné en tenant compte des impacts maximaux possibles en intégrant les parcs existants, les projets accordés, les projets en cours d'instruction.
- En Bleu foncé sont représentés les angles déjà par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 0 à 5 km (A) autour des communes analysées.
- En Bleu clair sont représentés les angles impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 5 à 10 km (A') autour des communes analysées. Ne sont pris en compte que les angles supplémentaire par rapport au contexte relevé dans le rayon 0 à 5 km.
- Ces champs visuels sont théoriques et maximisés car ils ne tiennent pas compte des obstacles visuels de type bâti, végétal ou topographique pouvant atténuer la vue sur les différents parcs éoliens existants ou projetés.
- En orange sont représentés les angles potentiellement impactés par les projets déposés en cours d'instruction dans un rayon de 0 à 10 km (A'').
- En jaune sont représentés les angles supplémentaires générés par le projet de Bertaignemont dans le rayon de 0 à 10 km. Si l'emprise du projet s'inscrit dans un angle déjà impacté par des parcs existants et autorisés dans le périmètre rapproché, elle n'est pas comptabilisée puisque les doublons d'emprise ne sont pas comptés dans le protocole Hauts de France.
- Eoliennes du projet
- Rayons de 5 et 10 km relatifs aux calculs des indices (point d'origine : centre de la commune)
- Eoliennes existantes et autorisées
- Eoliennes en instruction

Communes analysées	Indice d'occupation des horizons dans un rayon de 0 à 5 km (A) et de 5 à 10 km (A') autour du projet (A+A')			Nombre d'éoliennes dans le rayon des 5 premiers km		Indice de densité des horizons occupés sur 5 km B (nb d'éoliennes)/(A+A')	Angle de la 'respiration visuelle' (exempte de vue d'éoliennes) la plus grande pour chaque commune
	Indice d'occupation des horizons dans un rayon de 0 à 5 km (A) et de 5 à 10 km (A') autour du projet (A+A')	Si l'on ajoute les projets déposés en cours d'instruction	Après intégration du projet Bertaignemont dans le rayon de 0 à 5 km (sur l'existant seul)	Parcs existants et accordés	Les projets déposés	Situation existante avant-projet / avec l'ajout des projets déposés / avec 0 éolienne du projet	Avec les parcs existants, accordés, avec l'ajout des projets en cours d'instruction/ avec le projet
Bernot	176°+26°=202°	pas de changement	pas de changement	39	0	0.19/0.19/0.19	64°/64°/64°



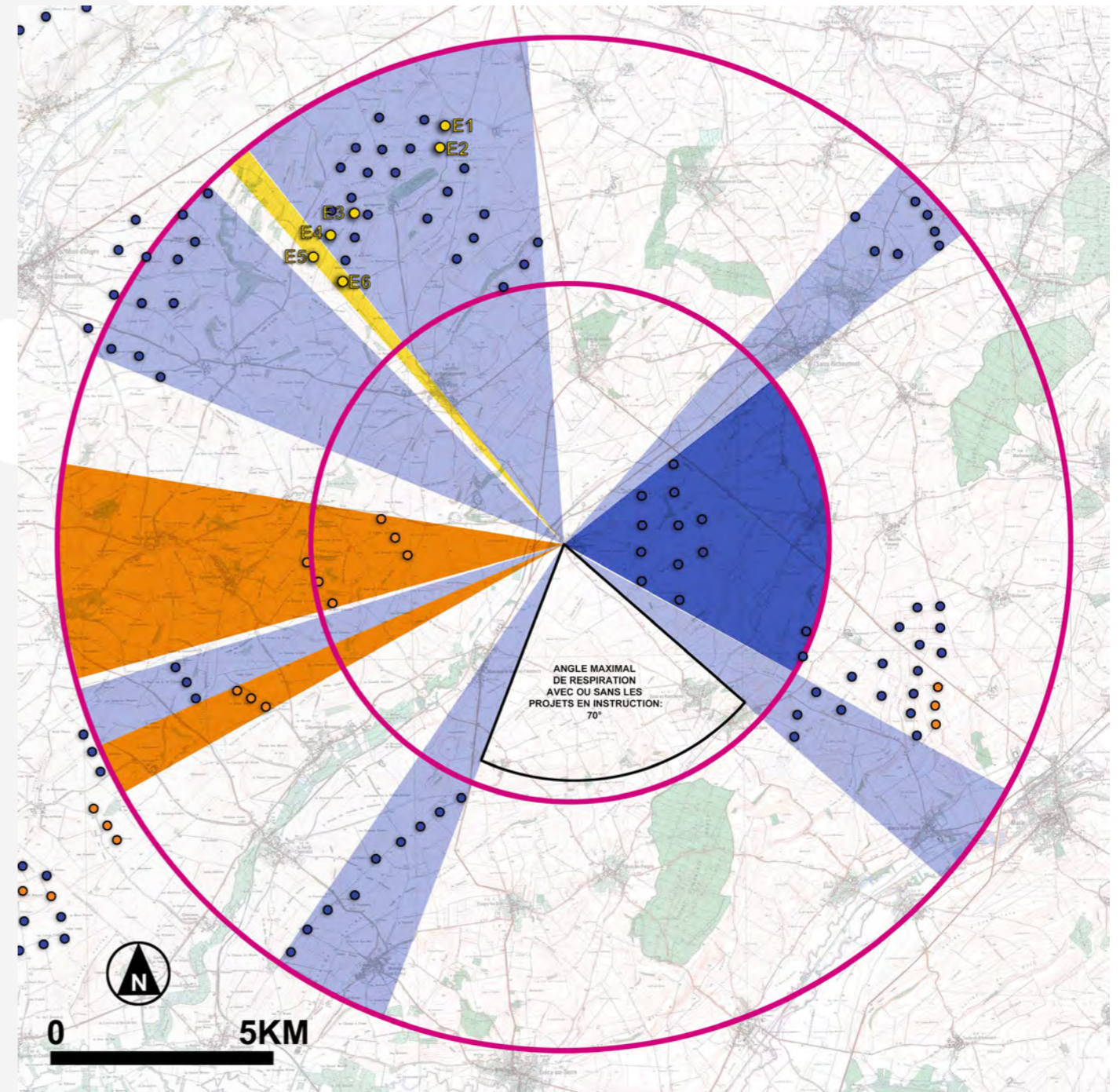
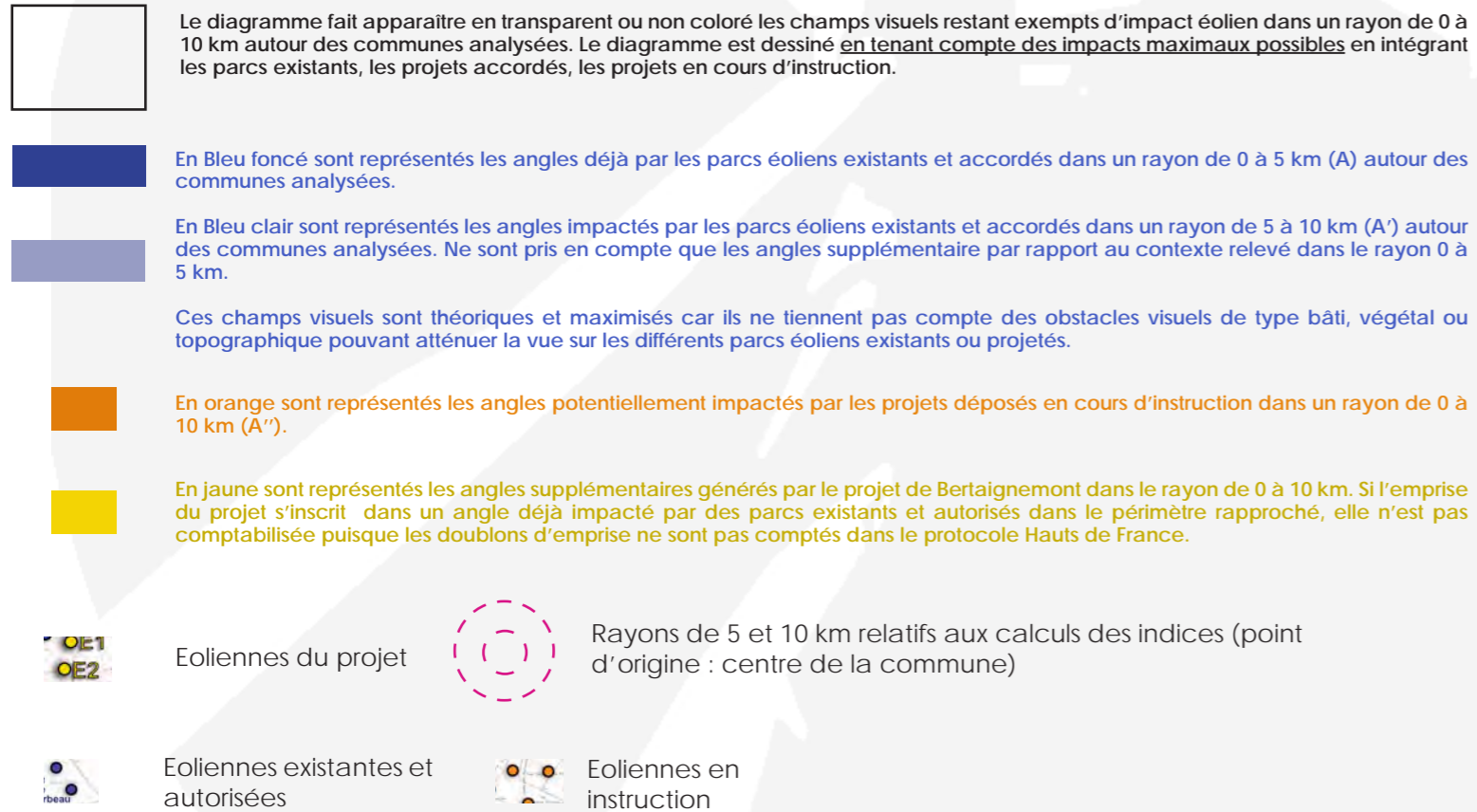
Impacts supplémentaires du projet sur les phénomènes d'encerclement

ZOOM SUR LA COMMUNE DE FAUCOUZY

Indice d'occupation : le projet génère un faible angle supplémentaire de 3°.

Indice de densité : la prise en compte d'une partie des éoliennes du projet ne génère pas d'augmentation de l'indice.

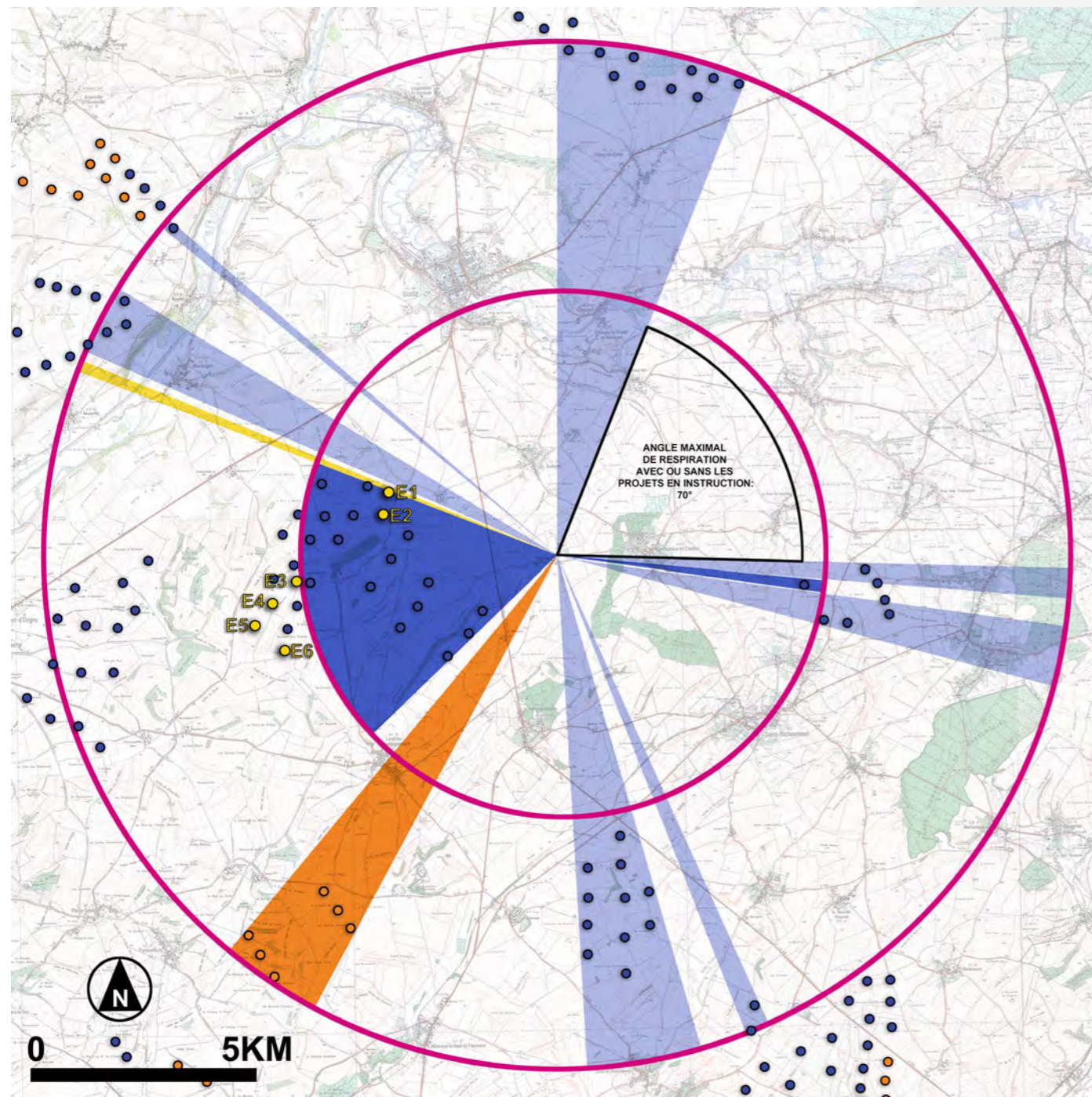
Indice de respiration : le projet ne s'inscrit pas dans l'angle de la plus grande respiration.



Communes analysées	Indice d'occupation des horizons dans un rayon de 0 à 5 km (A) et de 5 à 10 km (A') autour du projet (A+A')			Nombre d'éoliennes dans le rayon des 5 premiers km		Indice de densité des horizons occupés sur 5 km B (nb d'éoliennes)/(A+A')	Angle de la 'respiration visuelle' (exempte de vue d'éoliennes) la plus grande pour chaque commune
	Indice d'occupation des horizons dans un rayon de 0 à 5 km (A) et de 5 à 10 km (A') autour du projet (A+A')	Si l'on ajoute les projets déposés en cours d'instruction	Après intégration du projet Bertaignemont dans le rayon de 0 à 5 km (sur l'existant seul)	Parcs existants et accordés	Les projets déposés	Situation existante avant-projet / avec l'ajout des projets déposés / avec 0 éolienne du projet	Avec les parcs existants, accordés, avec l'ajout des projets en cours d'instruction/ avec le projet
Faucouzy	67°+99°=166°	210°	169°	13	5	0.08/0.09/0.08	70°/70°/70°

Impacts supplémentaires du projet sur les phénomènes d'encerclement

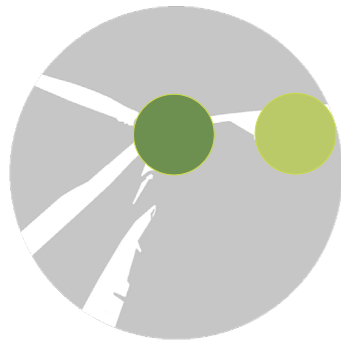
ZOOM SUR LA COMMUNE DE CLANLIEU



Indice d'occupation : le projet génère un faible angle supplémentaire de 2°.
Indice de densité : la prise en compte d'une partie des éoliennes du projet génère une augmentation de 0.01 points.
Indice de respiration : le projet ne s'inscrit pas dans l'angle de la plus grande respiration.

- Le diagramme fait apparaître en transparent ou non coloré les champs visuels restant exempts d'impact éolien dans un rayon de 0 à 10 km autour des communes analysées. Le diagramme est dessiné en tenant compte des impacts maximaux possibles en intégrant les parcs existants, les projets accordés, les projets en cours d'instruction.
- En Bleu foncé sont représentés les angles déjà par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 0 à 5 km (A) autour des communes analysées.
- En Bleu clair sont représentés les angles impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 5 à 10 km (A') autour des communes analysées. Ne sont pris en compte que les angles supplémentaire par rapport au contexte relevé dans le rayon 0 à 5 km.
- Ces champs visuels sont théoriques et maximisés car ils ne tiennent pas compte des obstacles visuels de type bâti, végétal ou topographique pouvant atténuer la vue sur les différents parcs éoliens existants ou projetés.
- En orange sont représentés les angles potentiellement impactés par les projets déposés en cours d'instruction dans un rayon de 0 à 10 km (A'').
- En jaune sont représentés les angles supplémentaires générés par le projet de Bertaignemont dans le rayon de 0 à 10 km. Si l'emprise du projet s'inscrit dans un angle déjà impacté par des parcs existants et autorisés dans le périmètre rapproché, elle n'est pas comptabilisée puisque les doublons d'emprise ne sont pas comptés dans le protocole Hauts de France.
- Eoliennes du projet
- Rayons de 5 et 10 km relatifs aux calculs des indices (point d'origine : centre de la commune)
- Eoliennes existantes et autorisées
- Eoliennes en instruction

Communes analysées	Indice d'occupation des horizons dans un rayon de 0 à 5 km (A) et de 5 à 10 km (A') autour du projet (A+A')			Nombre d'éoliennes dans le rayon des 5 premiers km		Indice de densité des horizons occupés sur 5 km B (nb d'éoliennes)/(A+A')	Angle de la 'respiration visuelle' (exempte de vue d'éoliennes) la plus grande pour chaque commune
	Indice d'occupation des horizons dans un rayon de 0 à 5 km (A) et de 5 à 10 km (A') autour du projet (A+A')	Si l'on ajoute les projets déposés en cours d'instruction	Après intégration du projet Bertaignemont dans le rayon de 0 à 5 km (sur l'existant seul)	Parcs existants et accordés	Les projets déposés	Situation existante avant-projet / avec l'ajout des projets déposés / avec 2 éoliennes du projet	Avec les parcs existants, accordés, avec l'ajout des projets en cours d'instruction/ avec le projet
Clanlieu	68°+56°=124°	135°	126°	17	0	0.14/0.13/0.15	70°/70°/70°



Impacts supplémentaires du projet sur les phénomènes d'encerclement

ZOOM SUR LA COMMUNE D'AUDIGNY

Indice d'occupation : le projet ne génère pas d'angle supplémentaire.

Indice de densité : la prise en compte d'une partie des éoliennes du projet génère une augmentation de 0.02 points.

Indice de respiration : le projet ne s'inscrit pas dans l'angle de la plus grande respiration.

Le diagramme fait apparaître en transparent ou non coloré les champs visuels restant exempts d'impact éolien dans un rayon de 0 à 10 km autour des communes analysées. Le diagramme est dessiné en tenant compte des impacts maximaux possibles en intégrant les parcs existants, les projets accordés, les projets en cours d'instruction.

En Bleu foncé sont représentés les angles déjà par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 0 à 5 km (A) autour des communes analysées.

En Bleu clair sont représentés les angles impactés par les parcs éoliens existants et accordés dans un rayon de 5 à 10 km (A') autour des communes analysées. Ne sont pris en compte que les angles supplémentaire par rapport au contexte relevé dans le rayon 0 à 5 km.

Ces champs visuels sont théoriques et maximisés car ils ne tiennent pas compte des obstacles visuels de type bâti, végétal ou topographique pouvant atténuer la vue sur les différents parcs éoliens existants ou projetés.

En orange sont représentés les angles potentiellement impactés par les projets déposés en cours d'instruction dans un rayon de 0 à 10 km (A').

En jaune sont représentés les angles supplémentaires générés par le projet de Bertaignemont dans le rayon de 0 à 10 km. Si l'emprise du projet s'inscrit dans un angle déjà impacté par des parcs existants et autorisés dans le périmètre rapproché, elle n'est pas comptabilisée puisque les doublons d'emprise ne sont pas comptés dans le protocole Hauts de France.



Eoliennes du projet



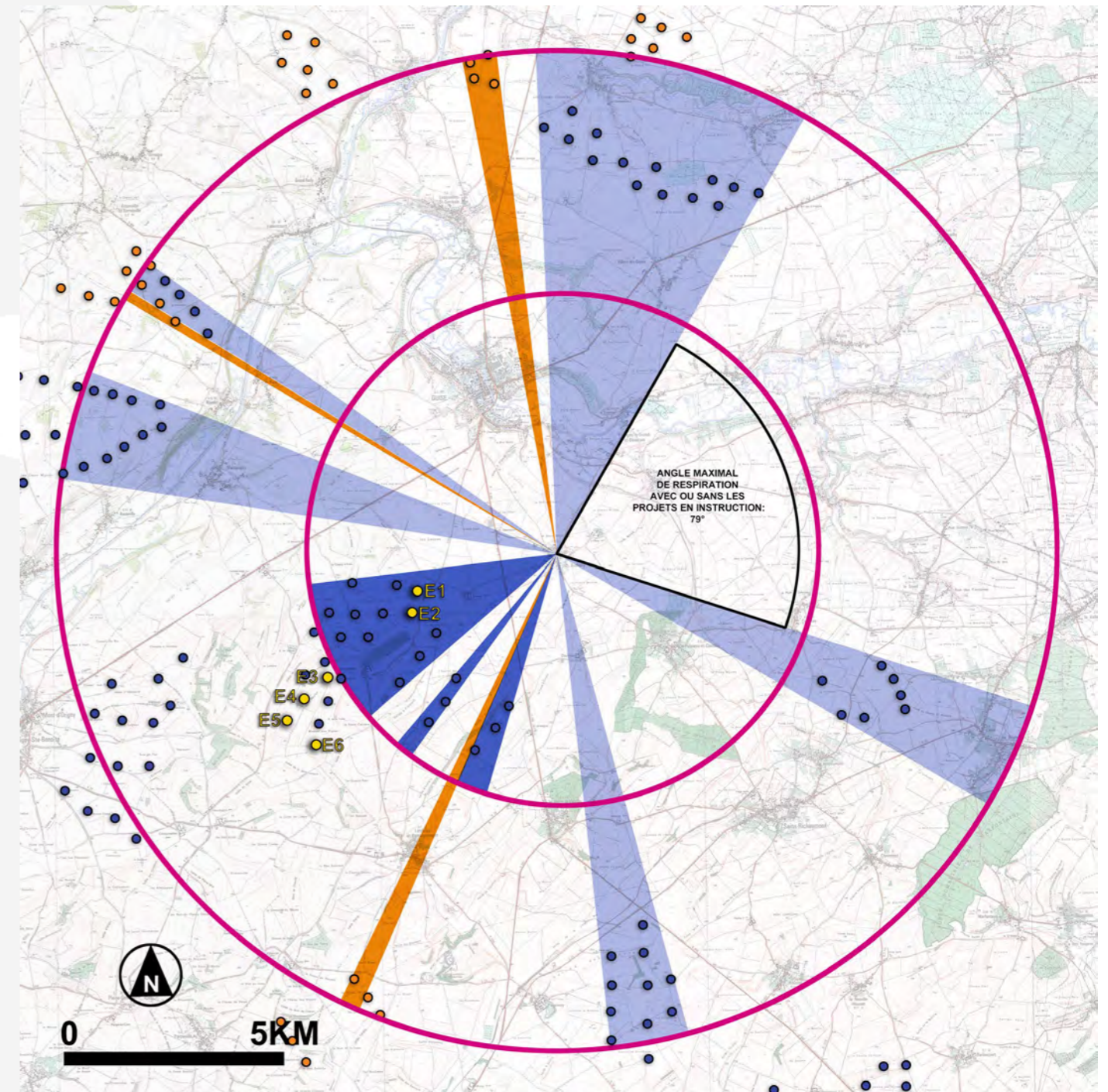
Rayons de 5 et 10 km relatifs aux calculs des indices (point d'origine : centre de la commune)



Eoliennes existantes et autorisées

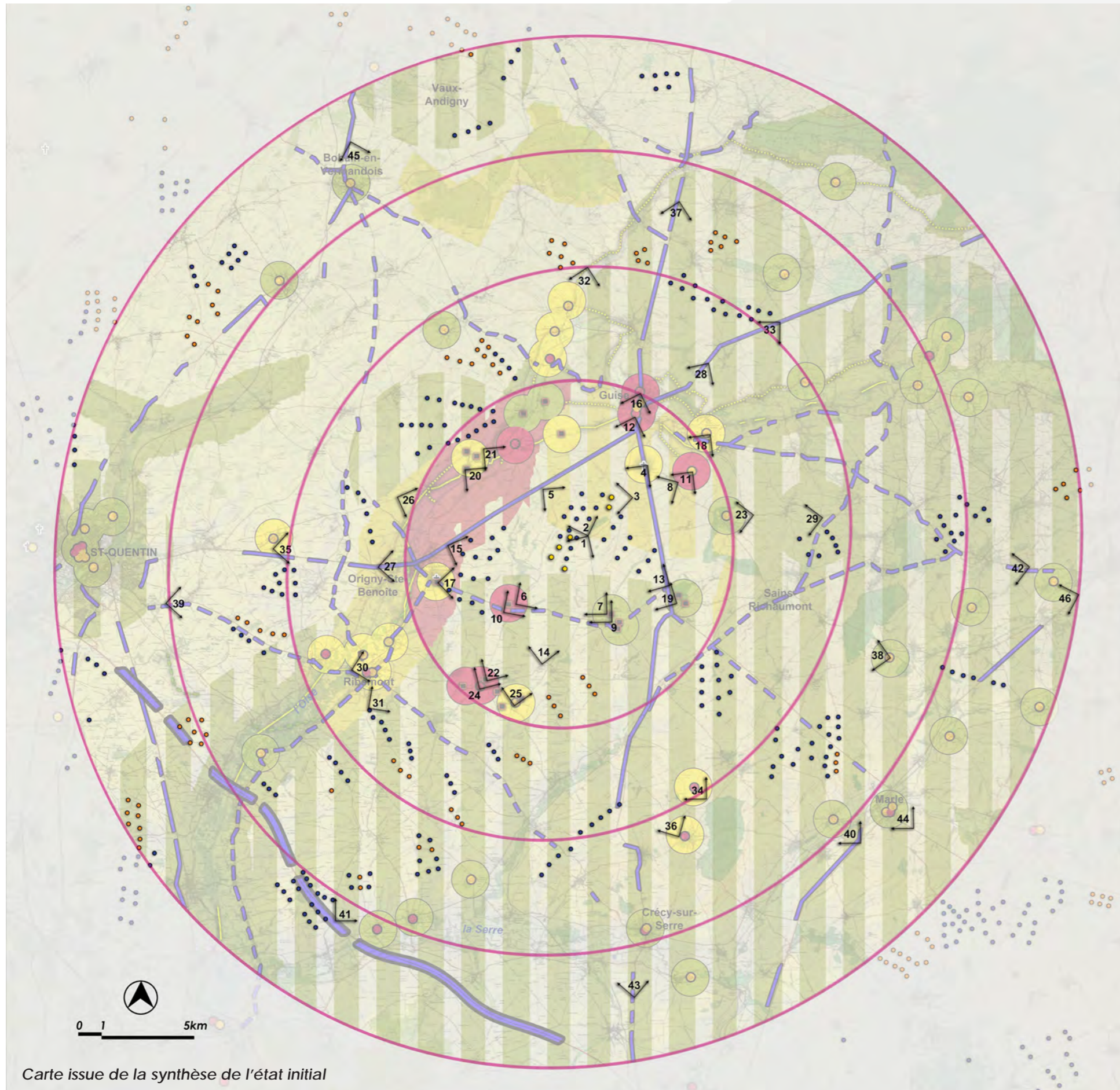



Eoliennes en instruction



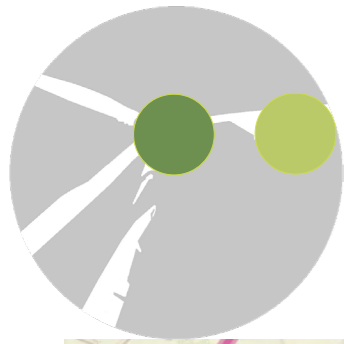
Communes analysées	Indice d'occupation des horizons dans un rayon de 0 à 5 km (A) et de 5 à 10 km (A') autour du projet (A+A')			Nombre d'éoliennes dans le rayon des 5 premiers km		Indice de densité des horizons occupés sur 5 km B (nb d'éoliennes)/(A+A')	Angle de la 'respiration visuelle' (exempte de vue d'éoliennes) la plus grande pour chaque commune
	Indice d'occupation des horizons dans un rayon de 0 à 5 km (A) et de 5 à 10 km (A') autour du projet (A+A')	Si l'on ajoute les projets déposés en cours d'instruction	Après intégration du projet Bertaignemont dans le rayon de 0 à 5 km (sur l'existant seul)	Parcs existants et accordés	Les projets déposés	Situation existante avant-projet / avec l'ajout des projets déposés / avec 2 éoliennes du projet	Avec les parcs existants, accordés, avec l'ajout des projets en cours d'instruction/ avec le projet
Audigny	45°+68°=113°	120°	pas de changement	17	0	0.15/0.14/0.17	79°/79°/79°

Proposition des prises de vue pour les photomontages



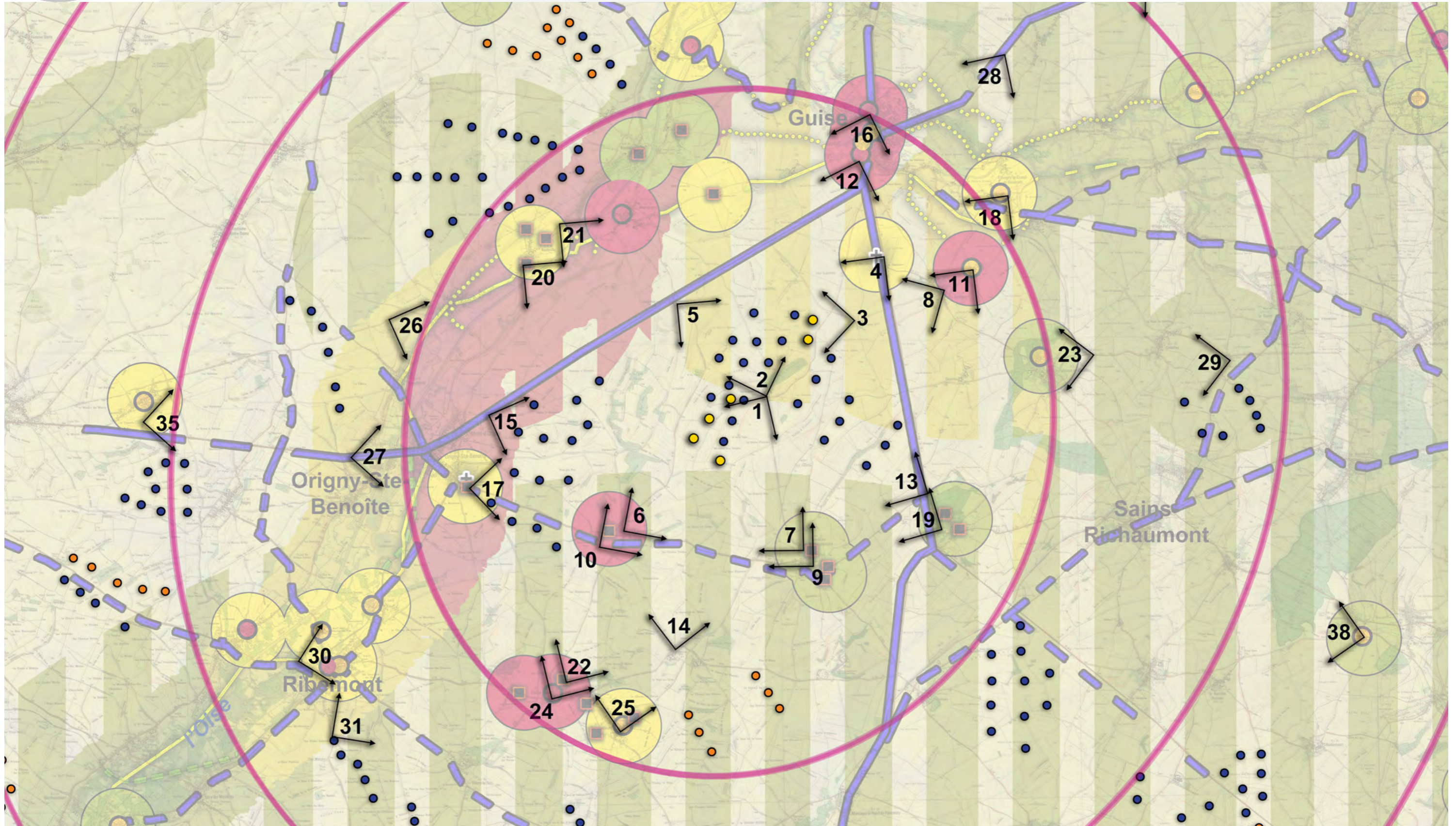
-  Rayons du périmètre d'étude de 5/10/15 et 20 km
 -  Parcs existants et autorisés
 -  Projets déposés et en cours d'instruction
 -  Projet de Bertaignemont
 -  14 Prises de vue proposées pour la réalisation des photomontages
- Rappel des niveaux d'enjeux du paysage et du patrimoine au regard du projet :**
-  Enjeu fort
 -  Enjeu moyen
 -  Enjeu faible à nul
 -  Séquences des infrastructures avec perception sur la zone de projet

Carte issue de la synthèse de l'état initial



Proposition des prises de vue pour les photomontages

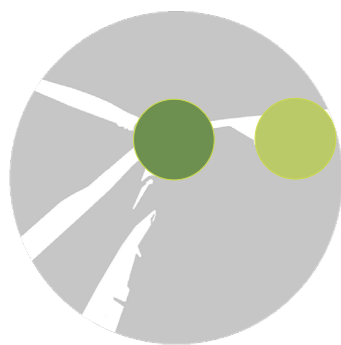
ZOOM SUR LE PÉRIMÈTRE RAPPROCHÉ



Justification des prises de vue pour les photomontages

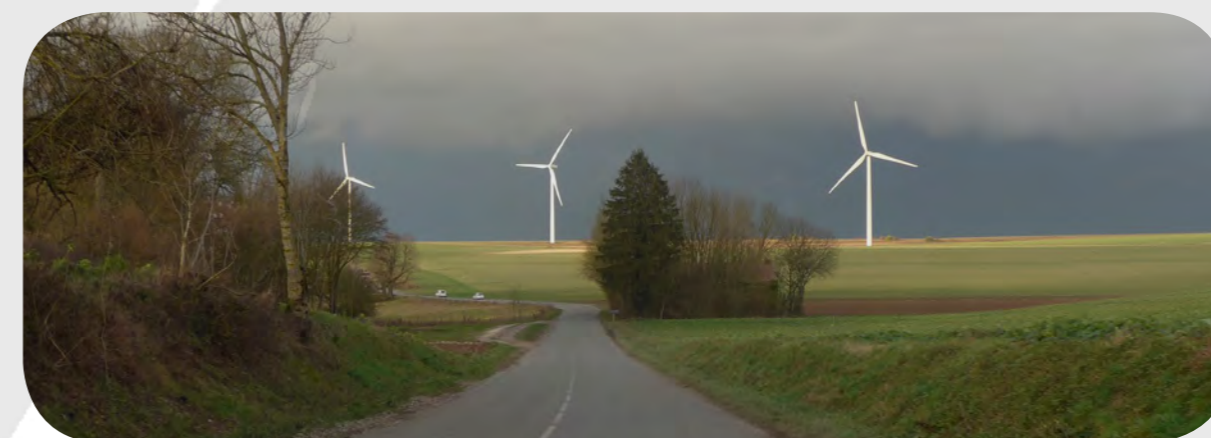


Numéro PM	Commune + autres éléments de localisation	Représentativité du point de vue	Descriptif de l'intérêt du point de vue au regard de la synthèse de l'état initial
1	Bertaignemont	habitat proche / rapport au contexte éolien	perception du projet autour du hameau / analyse des phénomènes de saturation
2			
3	Ferme de Louvry	habitat proche / rapport au contexte éolien	perception autour de la ferme / analyse des phénomènes de saturation
4	Guise sud/D946	Patrimoine / site de mémoire / axe majeur	niveau de perception du projet depuis la nécropole se trouvant le long de la D946
5	Ferme de Jonqueuse/ D69	habitat proche / rapport au contexte éolien/tourisme/ axe majeur	perception depuis cette ferme qui se trouve le long de la D1029, axe majeur, et qui propose un site d'accueil (spectacle) et de restauration / analyse des phénomènes de saturation
6	Hameaux de Courjumelles, Monchagrins et Monplaisir / D69	habitat proche / rapport au contexte éolien	perception depuis cette commune située en prise directe avec le projet / analyse des phénomènes de saturation
7	Landifay-et Bertaignemont nord	habitat proche / rapport au contexte éolien	perception depuis les franges nord de cette commune située en prise directe avec le projet / rapport aux autres parcs proches
8	Audigny centre	habitat proche	niveau de perception depuis la rue principale du bourg qui est orientée vers le projet
9	Landifay-et Bertaignemont centre / D29	habitat proche / axe secondaire	niveau de perception depuis la rue principale du bourg (D29) qui est orientée vers le projet et depuis les abords de la mairie
10	Hameaux de Courjumelles, Monchagrins et Monplaisir	habitat proche / rapport au contexte éolien / patrimoine	niveau de perception du projet par rapport au contexte éolien et à la chapelle de Courjumelles (patrimoine local identifié comme sensible au projet)
11	Audigny	Habitat proche / patrimoine	niveau de perception depuis les franges ouest du château de l'Etang (MH) tournées vers la zone de projet
12	Guise sud	patrimoine / pôle urbain proche / belvédère emblématique	niveau de perception depuis les franges sud du Fort de Guise (MH)
13	Hérie-la-Viéville /D946/D29	axe majeur/ rapport au contexte au éolien	perception du projet au croisement de la D946 (axe majeur) et de la D29 (axe secondaire) / analyse des phénomènes de saturation
14	Hameau de Villarcet / D58	habitat proche / rapport au contexte au éolien	perception du projet depuis les franges nord du hameau / analyse des phénomènes de saturation
15	Hameau du Mont d'Origny / D1029	habitat proche / axe majeur / rapport au contexte au éolien	perception du projet depuis les franges nord du hameau / analyse des phénomènes de saturation
16	Guise	patrimoine / pôle urbain proche / belvédère emblématique	niveau de perception depuis le parvis du Familistère tourné vers la zone de projet
17	Origny-Ste-Benoîte est / D29	site de mémoire / axe secondaire / rapport au contexte éolien	interactions avec le cimetière allemand et le square de la vierge / analyse des phénomènes de saturation
18	Flavigny-le-Grand-Beaurain	patrimoine / paysage d'intérêt	niveau de perception depuis les abords de l'église fortifiée représentative des paysages de Thiérache
19	Hérie-la-Viéville bourg	habitat proche	niveau de perception depuis la rue principale du bourg qui est orientée vers le projet
20	Hauteville bourg	paysages d'intérêt	niveau de perception depuis le fond de la vallée de l'Oise/canal de la Sambre à l'Oise
21	Hauteville nord-est / D66	belvédère emblématique / patrimoine / rapport au contexte éolien	interactions avec l'église fortifiée de Macquigny depuis le secteur de belvédère identifié / analyse des phénomènes de saturation
22	Pleine-Selve nord	patrimoine local / rapport au contexte éolien	perception depuis la chapelle Ste-Yolaine, patrimoine local à l'écart du bourg identifié comme sensible au projet / analyse des phénomènes de saturation
23	Puisieux-Clanlieu est	patrimoine	interactions avec le château depuis les franges est du bourg
24	Pleine-Selve bourg	patrimoine	interactions avec l'église située en centre-bourg



Justification des prises de vue pour les photomontages

Numéro PM	Commune + autres éléments de localisation	Représentativité du point de vue	Descriptif de l'intérêt du point de vue au regard de la synthèse de l'état initial
25	Parpeville	patrimoine	perception depuis le parvis en hauteur de l'église depuis lequel l'entrée principale du château est visible
26	Bernot ouest / D66	paysage d'intérêt / rapport au contexte éolien	perception depuis les hauteurs de la vallée de l'Oise / analyse des phénomènes de saturation
27	Origny-Ste-Benoîte ouest / N29	axe majeur/ paysage d'intérêt / rapport au contexte éolien	perception de l'entrée ouest d'Origny en venant de St-Quentin depuis la N29 qui est orientée vers le projet
28	Villers-lès-Guise / N29	paysage d'intérêt / axe majeur	perception depuis la N29 au nord-est de Guise
29	Lemé / Le Sourd	projet Unesco/sites de mémoire	niveau de perception depuis la nécropole franco-allemande inscrit dans le projet de classement Unesco des sites funéraires et mémoriels
30	Ribemont	paysage d'intérêt / patrimoine / rapport au contexte éolien	niveau de perception depuis le fond de la vallée de l'Oise à l'ouest de Ribemont / interactions avec l'église protégée
31			niveau les abords du parc Ribemont situé sur un plateau à l'est de la commune
32	D66 entre Grand Verly et Tupigny	paysage d'intérêt / patrimoine	niveau de perception depuis la vallée de l'oise depuis les paysages de Thiérache
33	Lavaqueresse sud /N29	paysage d'intérêt / axe majeur	perception depuis la N29 au nord-est de Guise
34	Bois-lès-Pargny	patrimoine	niveau de perception depuis le chemin d'accès au menhir protégé se trouvant à l'écart du bourg
35	Marcy	Patrimoine / axe majeur / rapport au contexte éolien	niveau de perception depuis les franges sud du bourg et à proximité de la N29 / analyse des phénomènes de saturation
36	Bois-lès-Pargny	patrimoine	niveau de perception en frange nord de la commune à proximité de la ferme où se trouve le donjon protégé
37	Etreux sud / D946	axe majeur / rapport au contexte éolien	perception depuis cet axe majeur orienté vers le projet / analyse des phénomènes de saturation
38	Marfontaine	patrimoine	niveau de perception depuis la frange ouest de l'édifice tournée vers le projet
39	Neuville-St-Amand	pôle urbain majeur / rapport au contexte éolien	niveau de perception depuis les franges est de St-Quentin / analyse des phénomènes de saturation
40	Marle sud-ouest / N2	axe majeur / paysage d'intérêt / rapport au contexte éolien	niveau de perception depuis la N2 qui longe la vallée de la Serre au niveau de Marle (petit pôle urbain et patrimonial)
41	Anguilmont / A26	axe majeur / rapport au contexte éolien	niveau de perception les franges de l'A26 qui passe au sud-ouest du périmètre d'étude
42	Vervins ouest / D960	axe majeur / rapport au contexte éolien	niveau de perception depuis les franges ouest de Vervins (petit pôle urbain et patrimoine en frange du périmètre d'étude) et depuis la D960, axe secondaire reliant Vervins à Guise
43	D967 Crécy-sur-Serre	axe majeur / patrimoine / rapport au contexte éolien	niveau de perception depuis la D967, axe majeur, au sud de Crécy qui compte un édifice protégé
44	Marle est / D946	axe majeur / patrimoine / rapport au contexte éolien	niveau de perception depuis la D946 à l'est du bourg d'où émerge l'église protégée de la commune
45	Bohain-en-Vermandois	axe secondaire / patrimoine / rapport au contexte éolien	niveau de perception depuis la D8 au nord du bourg d'où émerge l'édifice protégé de la commune
46	Vervins ouest / N2	axe majeur / rapport au contexte éolien	niveau de perception depuis les franges ouest de Vervins (petit pôle urbain et patrimoine en frange du périmètre d'étude) et depuis la N2, axe majeur reliant Vervins à Laon
47	Laon	pôle urbain et patrimonial majeur	niveau de perception depuis les hauteurs du pôle urbain

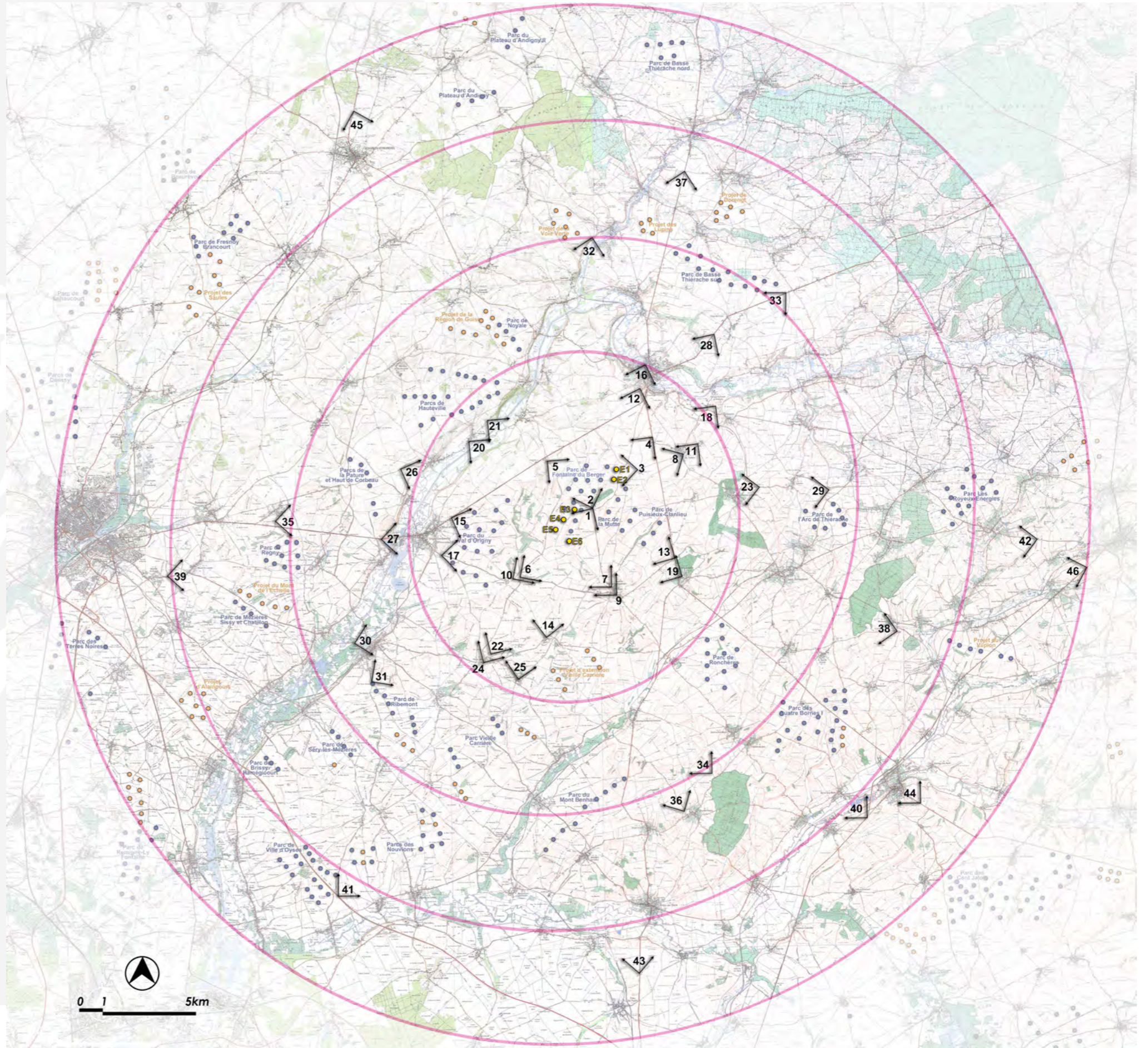


F BIS / CARNET DE PHOTOMONTAGES ET INTERPRÉTATIONS





Localisation des points de vue




 Rayons du périmètre d'étude de 5/10/15 et 20 km

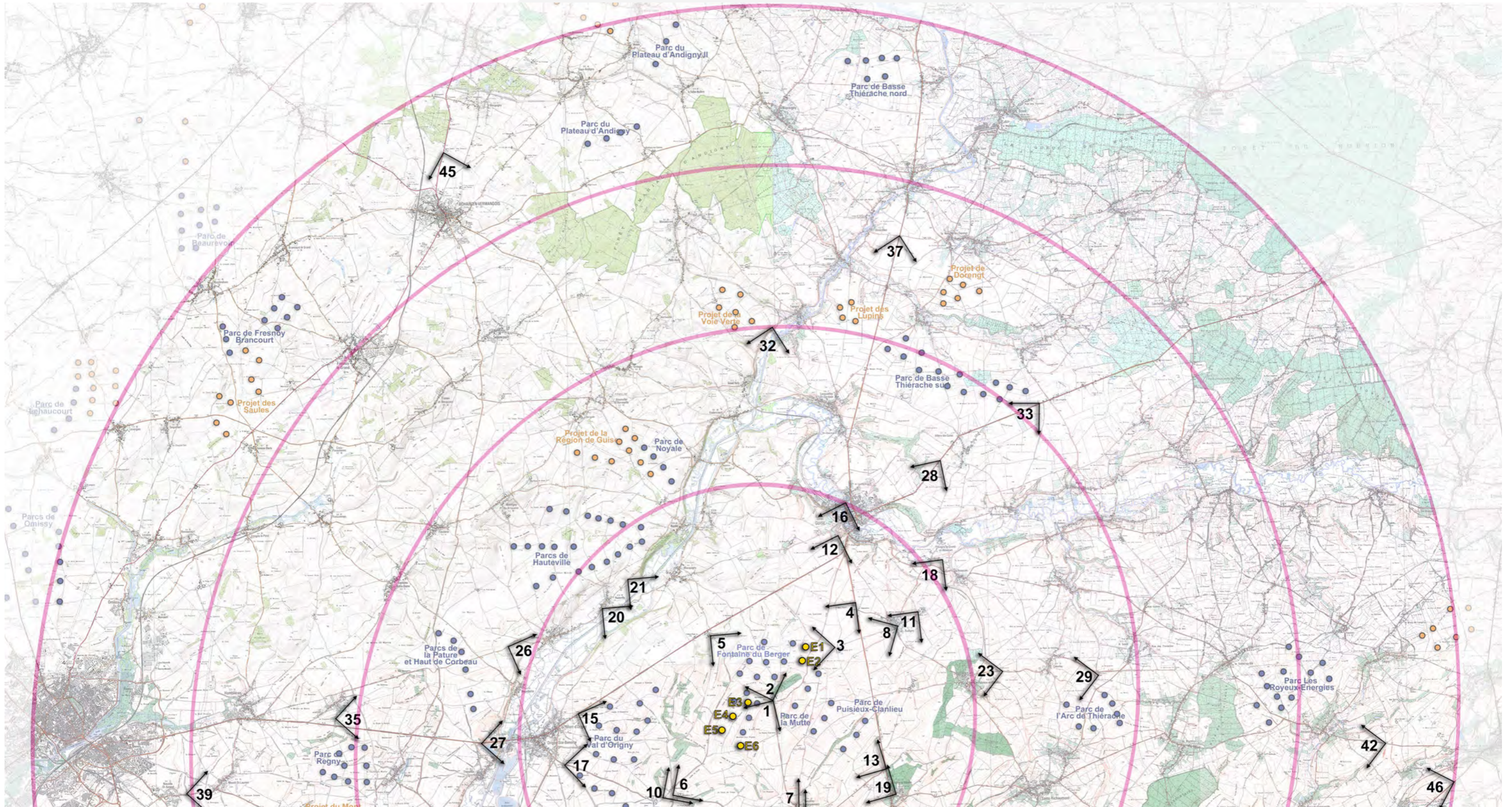
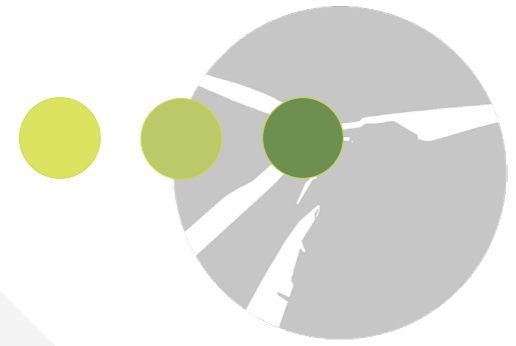
 Parcs existants et autorisés

 Projets déposés et en cours d'instruction

 Projet de Bertaignemont

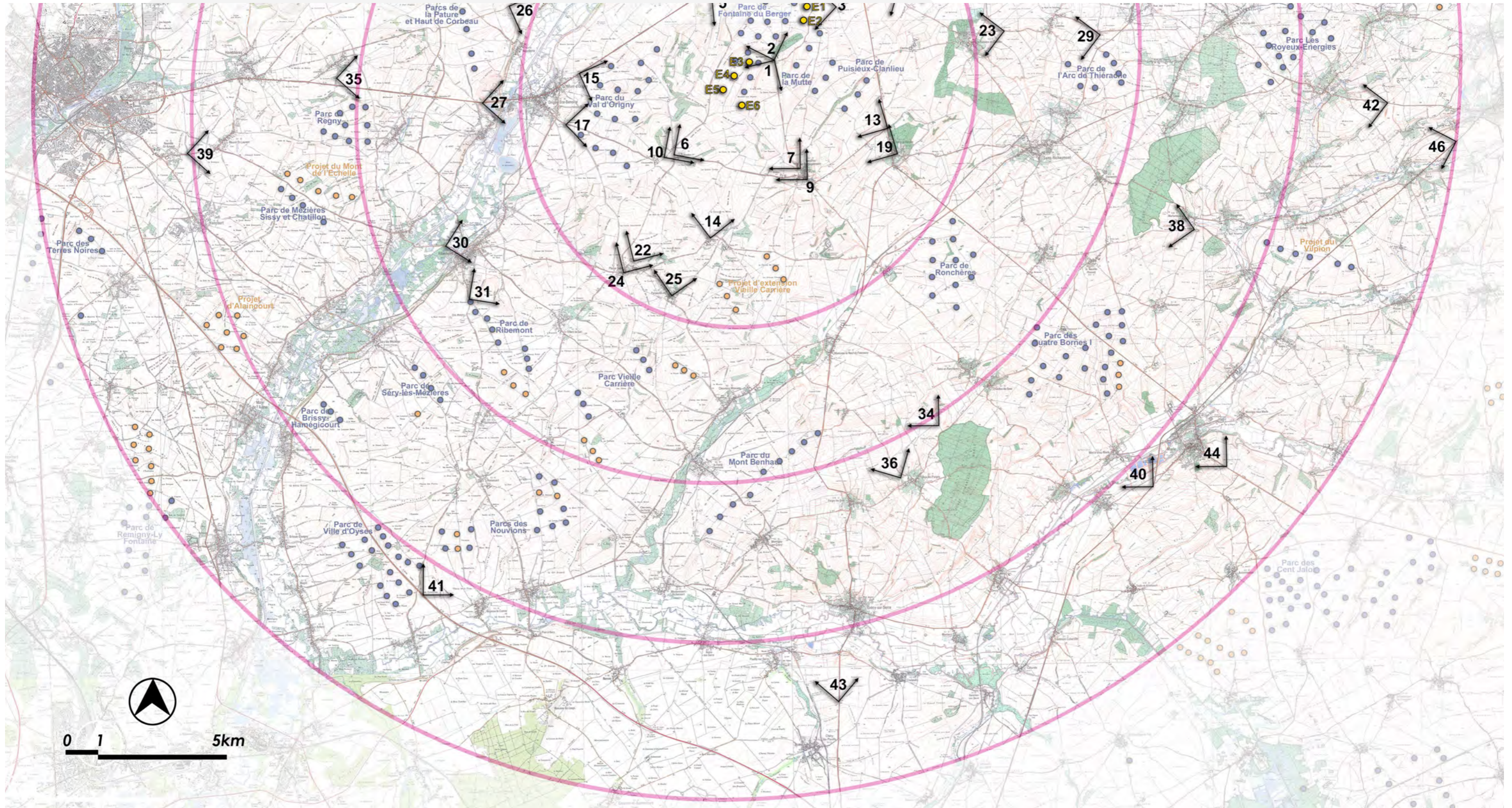
 Prises de vue pour les photomontages

Localisation des points de vue : zoom nord

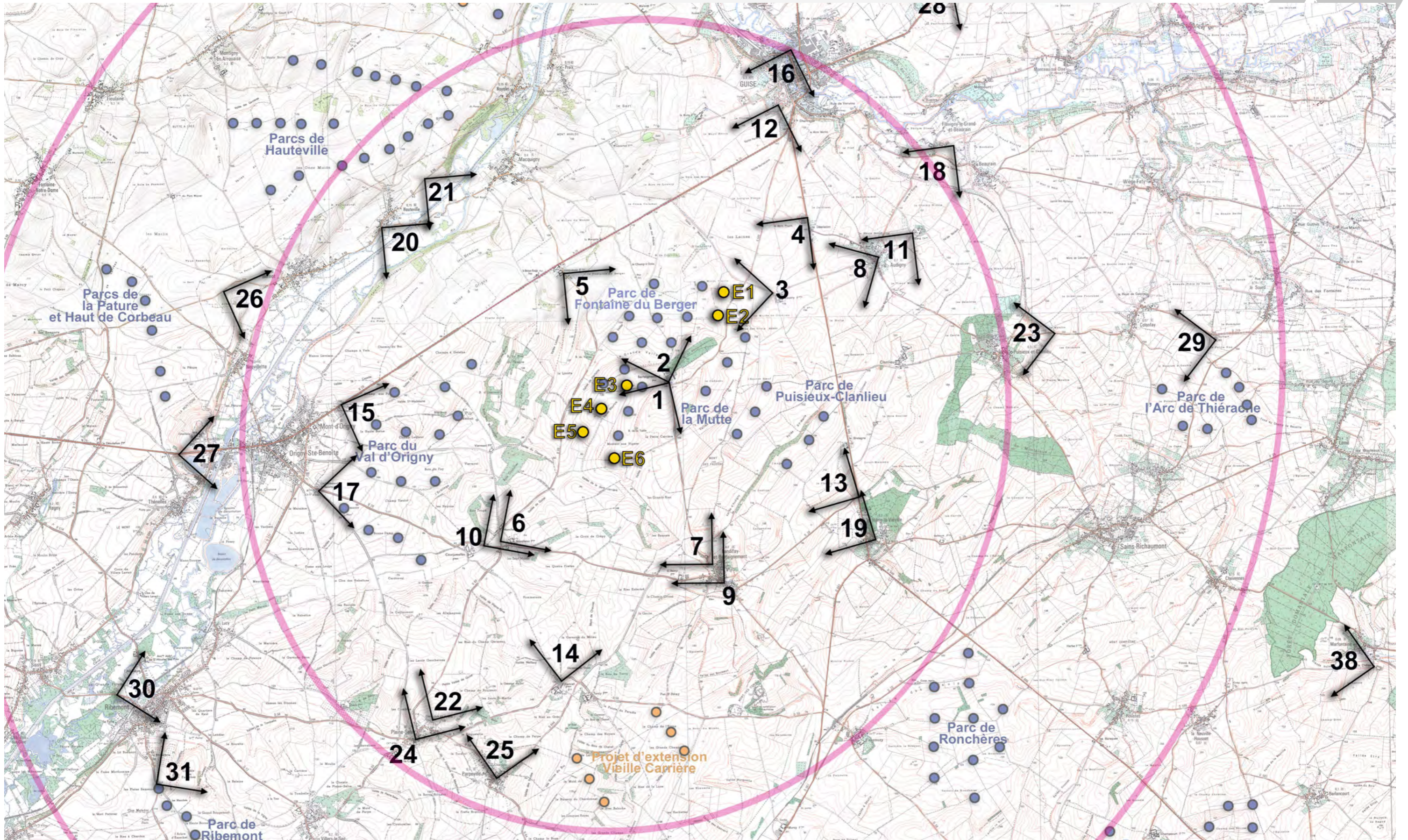




Localisation des points de vue : zoom sud



Localisation des points de vue : zoom périmètre rapproché (5km)





Mode de présentation des photomontages / Conditions de prise de vue

MODÈLE DE L'APPAREIL PHOTO :

Modèle d'appareil photo	DMC-LF1
Fabricant appareil photo	Panasonic
Longueur focale	11 mm
Long. focale équivalente 35mm	50 mm

HAUTEUR DE L'OBSERVATEUR : 1.60M

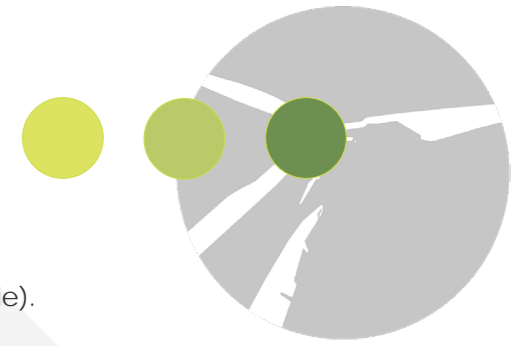
PRINCIPE DE PRÉSENTATION DES PHOTOMONTAGES POUR LA SUITE DU DOCUMENT :

NUMÉRO ET LOCALISATION DU PHOTOMONTAGE JUSTIFICATION DU POINT DE VUE RAPPORTS AUX AUTRES PARCS/EFFETS DE SATURATION OU AU PATRIMOINE NIVEAU D'IMPACT DU PROJET	CARTE DE LOCALISATION DISTANCE DU POINT DE VUE AU PROJET ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE DU POINT DE VUE	CARTE DE LOCALISATION	NUMÉRO ET LOCALISATION DU PHOTOMONTAGE
PANORAMA DE L'ÉTAT INITIAL (ANGLES DIVERS) : CONTEXTE PAYSAGER LARGE ILLUSTRANT L'ÉTAT INITIAL DU PAYSAGE AINSI QUE LES ÉLÉMENTS DE REPÈRE PATRIMONIAUX VISIBLES AVANT IMPLANTATION DU PROJET			
PHOTOMONTAGE NON OBJECTIF AVEC LES ÉOLIENNES DU PROJET DE BERTAIGNEMONT, LES PARCS EXISTANTS ET AUTORISÉS DONT CELUI DE FONTAINE DU BERGER (MÊME ANGLE QUE L'ÉTAT INITIAL) (QUAND LES ÉOLIENNES SONT PEU OU PAS VISIBLES, ELLES SONT REPRÉSENTÉES EN COULEUR SOIT EN JAUNE POUR LE PROJET DE BERTAIGNEMONT)		PANORAMA OBJECTIF ET RÉALISTE SUR UN ANGLE DE 50° CORRESPONDANT À LA VISION HUMAINE. (CETTE VISION RÉALISTE CORRESPOND AU PANORAMA DE LA PAGE PRÉCÉDENTE RECADRÉ À 50° , MIS EN PLEINE PAGE EN FORMAT A3 AVEC L'IDÉE QUE CELUI-CI EST REGARDÉ PAR LE LECTEUR À BOUT DE BRAS) CE PANORAMA OBJECTIF NE TIEN COMPTE QUE DES PARCS EXISTANTS ET ACCORDÉS VISIBLES ET DU PROJET AFIN DE DONNER UNE VISION RÉALISTE ET NON HYPOTHÉTIQUE.	
LE MÊME PHOTOMONTAGE EN MODE COULEUR/FILAIRE. POUR BIEN DISTINGUER LES DIFFÉRENTS PARCS ET PROJETS - EN JAUNE POUR LE PROJET DE BERTAIGNEMONT - EN ORANGE POUR LE PARC ACCORDÉ DE FONTAINE DU BERGER - EN ROSE POUR LES PROJETS DÉPOSÉS EN COURS D'INSTRUCTIONS - EN VERT POUR LES PARCS ACCORDÉS NON MONTÉS		SI LE PROJET N'EST PAS VISIBLE DANS SA TOTALITÉ SUR UN ANGLE DE 50°, UNE DOUBLE PAGE EST RÉALISÉE AVEC UN ANGLE À 100° CORRESPONDANT À UNE VISION RÉALISTE MAIS EN VUE DYNAMIQUE.	

MODE DE RÉALISATION DES PHOTOMONTAGES ET D'AUTO-CONTRÔLE :

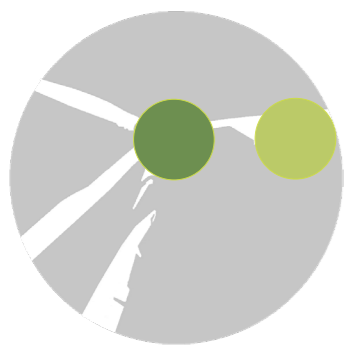
Les photomontages sont réalisés sur Windpro sur base d'une carte ign 25000 géoréférencée et du mnt (modèle numérique de terrain). La majeure partie des photomontages est basée sur des panoramas montés au préalable sur un logiciel spécialisé. Le calage des photomontages se fait au regard des coordonnées, de la ligne d'horizon et de points de repère visibles sur les panoramas (châteaux d'eau, clochers, parcs éoliens identifiables, mât de mesure visible du porteur de projet). Deux repères minimum sont nécessaires pour caler le projet dans le panorama. Si le panorama ne présente pas de repère visible, le calage s'effectue à l'aide d'un 2ème photomontage n'utilisant qu'une photo ayant servi au panorama. Avec une seule photo, Wind Pro cale automatiquement le projet à l'échelle et il ne reste que la ligne d'horizon à positionner en fonction du relief visible. Ce contrôle est principalement utilisé en vue proche où les repères sont limités ou trop proches pour que le calage soit réaliste.

Données des prises de vue



Les photomontages sont réalisés avec un des gabarits d'éolienne le plus impactant, soit la VESTAS 136 avec un mât de 112 (le plus grand des mâts proposés). (voir argumentaire en partie stratégie).

N°PM	coordonnées (lambert II étendu)		altitude mnt	angle de vue initial°	distance de l'éolienne la plus proche du projet	azimut prise de vue	Eolienne la plus proche	Conditions de prises de vue		
	X	Y						date	heure	météo
1	690 496	2 539 913	135,8 m	155	0,8 km	181	E3	13/12/2018	11h25	soleil avec voile
2	690 497	2 539 902	135,8 m	200	0,8 km	336	E3	13/12/2018	11h25	soleil avec voile
3	692 382	2 541 617	133 m	160	0,9 km	256	E1	13/12/2018	11h30	soleil avec voile
4	693 046	2 542 977	151,7 m	170	2,1 km	237	E1	13/12/2018	11h40	soleil avec voile
5	688 563	2 541 959	144,9 m	115	2,3 km	120	E3	13/12/2018	16h10	soleil avec voile
6	687 362	2 537 053	76,7 m	160	2,5 km	60	E5	13/12/2018	14h15	soleil avec voile
7	691 295	2 536 577	121,9 m	155	2,7 km	359	E6	13/12/2018	11h20	soleil avec voile
8	694 358	2 542 266	141,7 m	110	2,9 km	238	E1	13/12/2018	12h50	soleil avec voile
9	691 527	2 536 244	105,8 m	120	3,1 km	342	E6	13/12/2018	11h05	soleil avec voile
10	687 069	2 536 894	76,8 m	125	2,8 km	63	E5	13/12/2018	14h20	soleil avec voile
11	694 997	2 542 688	152,8 m	150	3,6 km	241	E1	13/12/2018	12h50	soleil avec voile
12	692 515	2 545 100	144 m	180	3,6 km	189	E1	13/12/2018	12h05	soleil avec voile
13	693 976	2 537 838	130 m	147	4,1 km	296	E6	13/12/2018	14h00	soleil avec voile
14	688 519	2 534 469	129,5 m	115	4,3 km	22	E6	13/12/2018	14h55	soleil avec voile
15	684 448	2 539 551	101,7 m	140	4,5 km	101	E5	13/12/2018	16h00	soleil avec voile
16	692 718	2 546 120	99,7 m	100	4,7 km	196	E1	13/12/2018	12h20	soleil avec voile
17	683 960	2 537 978	108,4 m	170	5 km	112	E5	11/04/2019	16h20	soleil avec voile
18	695 734	2 544 337	120,6 m	140	5 km	241	E1	13/12/2018	12h40	soleil avec voile
19	694 320	2 537 036	142,7 m	140	5 km	308	E6	13/12/2018	13h55	soleil avec voile
20	685 184	2 542 815	78,3 m	180	5,2 km	122	E4	13/12/2018	16h35	soleil avec voile
21	686 087	2 543 797	95,3 m	170	5,3 km	146	E4	13/12/2018	16h30	soleil avec voile
22	686 278	2 533 695	137,6 m	140	5,9 km	21	E6	11/04/2019	16h40	soleil avec voile
23	697 720	2 540 849	146 m	120	6,2 km	272	E1	13/12/2018	13h20	soleil avec voile
24	685 818	2 533 356	139,8 m	90	6,4 km	31	E6	13/12/2018	15h25	soleil avec voile
25	687 314	2 532 620	122,3 m	160	6,4 km	338	E6	13/12/2018	15h10	soleil avec voile



Données des prises de vue

N°PM	coordonnées (lambert II étendu)		altitude mnt	angle de vue initial°	distance projet	azimut prise de vue	Eolienne la plus proche	Conditions de prises de vue		
	X	Y						date	heure	météo
26	682 335	2 541 705	126,1 m	140	7 km	102	E5	13/12/2018	16h50	soleil avec voile
27	681 511	2 538 647	84,2 m	110	7,4 km	102	E5	13/12/2018	17h10	soleil avec voile
28	695 824	2 547 600	150,1 m	110	7,4 km	182	E1	11/04/2019	11h20	soleil avec voile
29	700 602	2 540 745	158,3 m	125	9,1 km	253	E1/E2	13/12/2018	13h30	soleil avec voile
30	680 235	2 534 193	67,6 m	95	9,9 km	99	E5	11/04/2019	16h00	soleil avec voile
31	681 088	2 532 484	114,3 m	130	10,1 km	44	E5	11/04/2019	15h45	soleil avec voile
32	690 463	2 551 567	115 m	130	10,1 km	196	E1	11/04/2019	10h40	soleil avec voile
33	698 903	2 549 228	162,3 m	120	10,6 km	234	E1	11/04/2019	11h15	soleil avec voile
34	695 625	2 528 554	134,6 m	120	11,7 km	352	E6	11/04/2019	14h55	soleil avec voile
35	676 915	2 539 412	104,9 m	140	11,9 km	80	E5	13/12/2018	17h00	soleil avec voile
36	694 641	2 527 055	134,9 m	140	12,6 km	354	E6	11/04/2019	14h45	soleil avec voile
37	694 419	2 554 380	135 m	120	13,1 km	194	E1	11/04/2019	10h55	soleil avec voile
38	703 559	2 534 669	125,6 m	100	13,7 km	264	E6	11/04/2019	12h40	soleil avec voile
39	672 301	2 537 039	120,6 m	130	16,6 km	65	E5	13/12/2018	17h25	soleil avec voile
40	702 297	2 526 857	94,5 m	150	17,3 km	317	E6	11/04/2019	15h00	soleil avec voile
41	679 663	2 523 311	71,2 m	150	18,2 km	17	E5/E6	11/04/2019	15h30	soleil avec voile
42	709 545	2 538 604	179,9 m	140	18,2 km	250	E6	11/04/2019	13h55	soleil avec voile
43	692 492	2 520 013	78,8 m	110	18,9 km	8	E6	11/04/2019	14h25	soleil avec voile
44	704 717	2 527 161	126,8 m	100	18,9 km	314	E6	11/04/2019	13h00	soleil avec voile
45	680 253	2 556 946	141,6 m	115	19 km	184	E1	11/04/2019	10h10	soleil avec voile
46	712 042	2 537 783	172,4 m	120	20,8 km	233	E6	11/04/2019	12h20	soleil avec voile
47	693 371	2 508 403	175,5 m	120	30,4 km	39	E6	05/08/2018	17h35	soleil

Modalités d'évaluation des impacts du projet au travers des photomontages



Si on part du postulat de départ que le projet s'inscrit entre deux parcs existants/accordés, que l'implantation retenue répond aux sensibilités paysagères majeures et qu'il est de petite envergure par rapport au contexte éolien proche, le niveau d'impact sera principalement évalué au regard des impacts supplémentaires qu'il génère, par conséquent :

- L'impact sera considéré comme **FORT** quand les éoliennes du projet montreront des interactions, jusqu'alors inexistantes, avec un élément de patrimoine protégé (covisibilités directes avec effets de surplomb ou rapports d'échelle sensibles). Cette appréciation ne s'applique qu'au périmètre rapproché du projet qui est le périmètre de prégnance d'un projet.

- L'impact sera considéré comme **MODÉRÉ** :

- si le projet vient renforcer des impacts préexistants sur un élément de patrimoine protégé (rapprochement de l'éolien sur l'élément d'intérêt) ou si le projet génère des interactions supplémentaires notables sur un élément de patrimoine local non protégé,
- si le projet renforce de manière notable la présence éolienne (rapprochement physique ou effet de saturation) depuis des points de vue d'intérêt (type belvédère ou paysage d'intérêt, centre-bourg, axe majeur)

Cette appréciation ne s'applique qu'au périmètre rapproché du projet qui est le périmètre de prégnance d'un projet.

- L'impact sera considéré comme **FAIBLE** :

- si le projet (en vision totale ou partielle) ne génère pas d'impact supplémentaire (sur le patrimoine ou l'habitat) car positionné en arrière-plan ou au coeur du contexte éolien existant dans lequel il s'inscrit,
- si il contribue légèrement (projet de petite envergure par rapport au contexte éolien proche) aux effets de saturation existants avant le projet.

Cette appréciation s'applique à tous les périmètres.

- L'impact est considéré comme **NUL** quand les éoliennes ne sont pas visibles en tenant compte des filtres existants au moment de la prise de vue.

Cette appréciation s'applique à tous les périmètres.

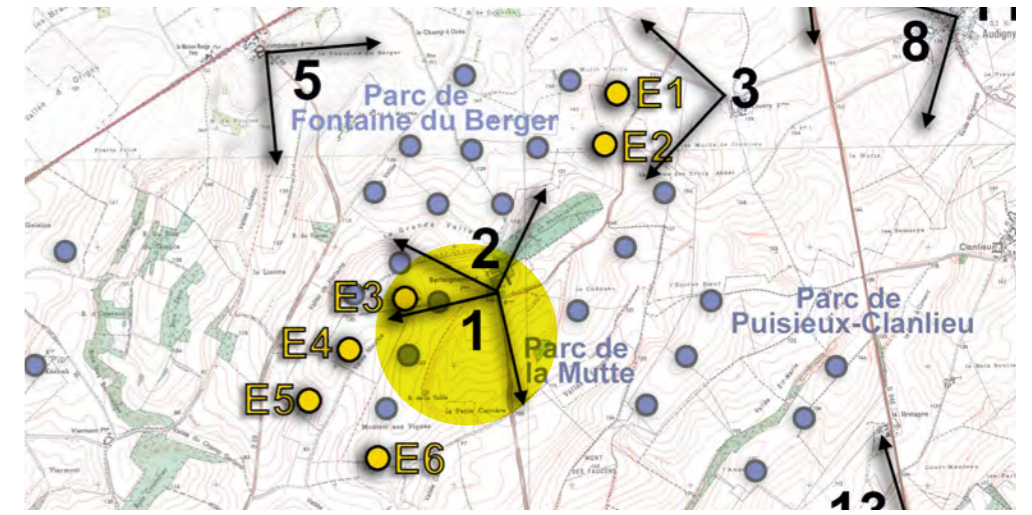


PM 1- Bertaignemont sud regard vers le sud

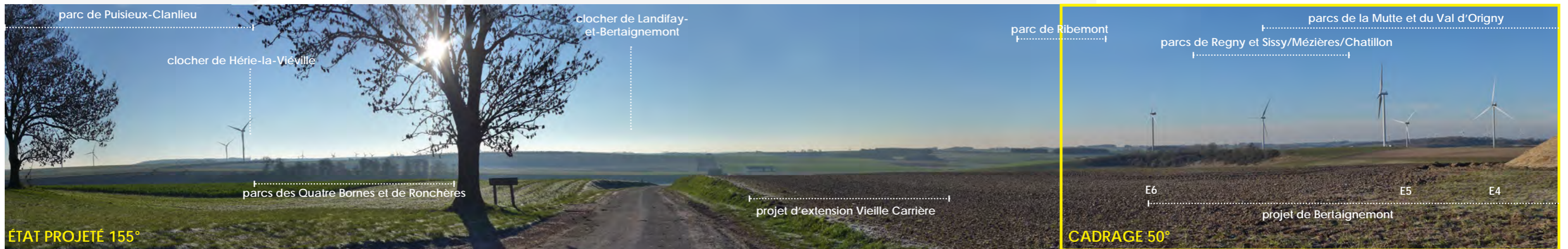
JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Le hameau de Bertaignemont fait partie de la première couronne des bourgs en prise directe avec le projet. Il s'agit donc d'une part de mesurer l'impact du projet pour les habitants proches et d'autre part d'analyser les phénomènes d'encerclement et de densification par l'éolien au regard du contexte éolien dense autour du projet. Ce hameau est principalement constitué d'un grand corps de ferme et des hangars qui montrent peu d'ouvertures sur le paysage environnant. Le hameau se trouvant entre les deux entités du projet, deux panoramas ont été réalisés. Ce premier point est tourné vers le sud du projet.

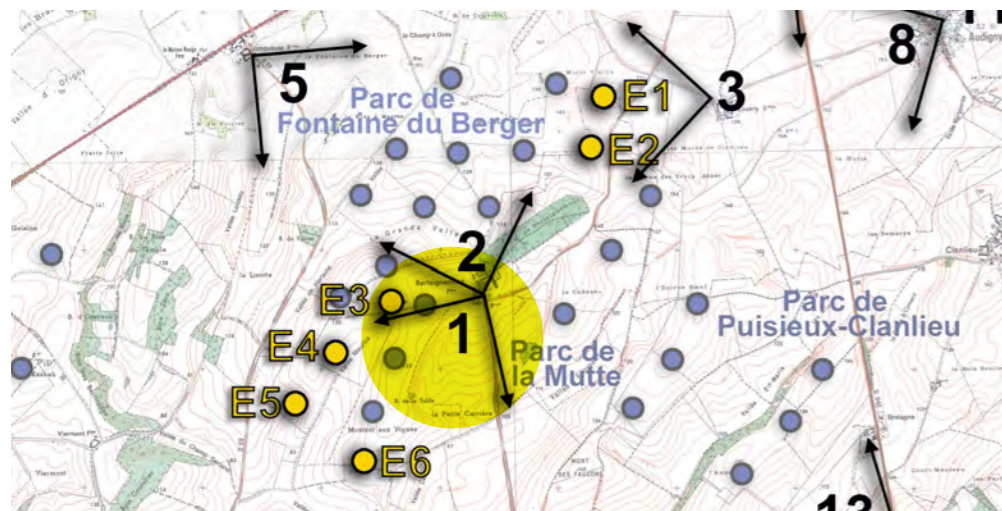
NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET /RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet marque toute la frange ouest du hameau et s'inscrit dans la continuité du parc de la Mutte (au premier plan). Il ne montre pas d'interactions avec du patrimoine (vue sur paysage agricole) et les hangars offrent des filtres visuels pour la partie habitée de la ferme. Des covisibilités s'opèrent avec d'autres parcs (Val d'Origny, Ribemont, Regny...)

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Faible car il ne renforce pas de manière notable les impacts préexistants. Pas de phénomène de densification (plusieurs parcs visibles mais avec des respirations paysagères lisibles).



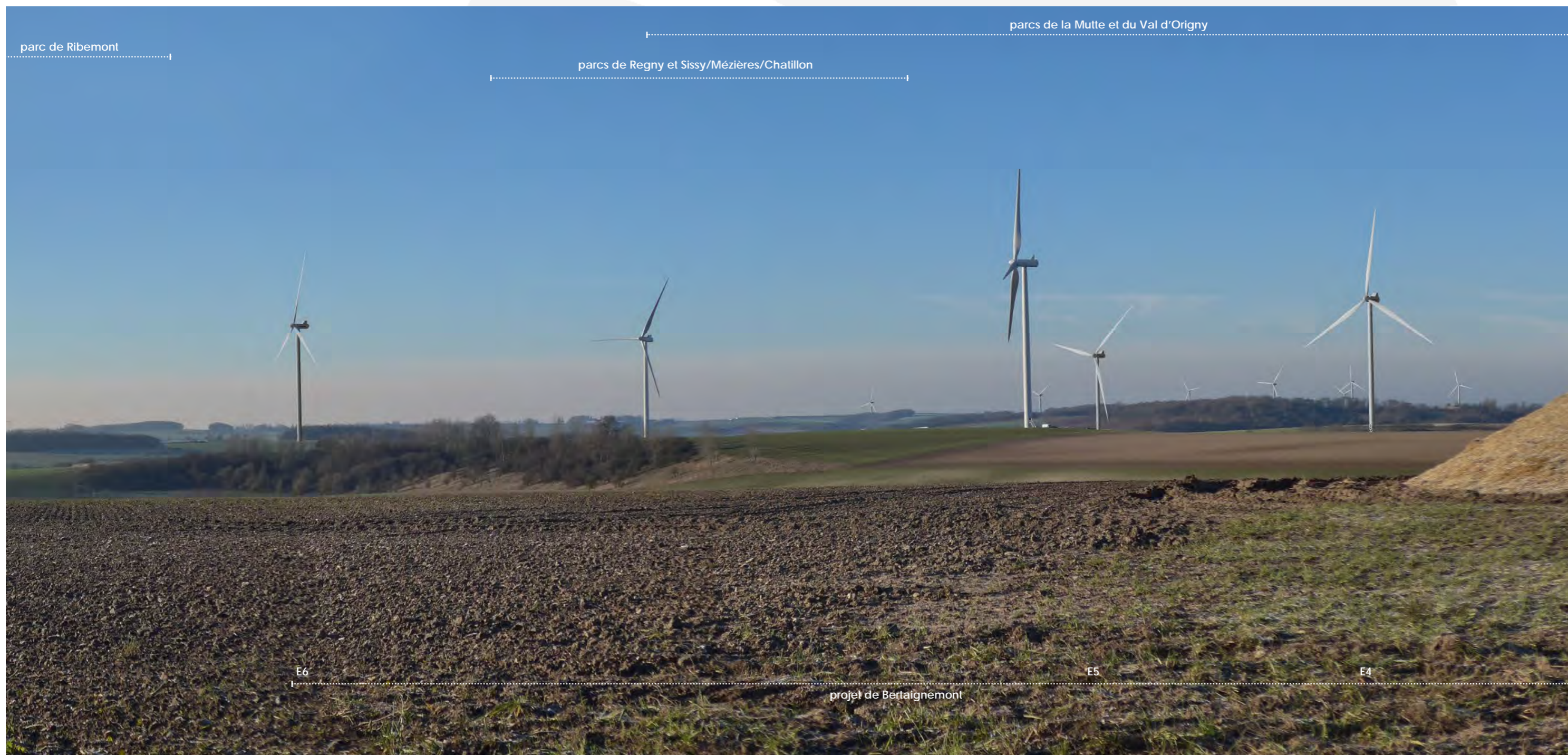
ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 155°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE DU POINT DE VUE : 0.8 KM (E3)





VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°

PM 1- Bertaignemont sud regard vers le sud



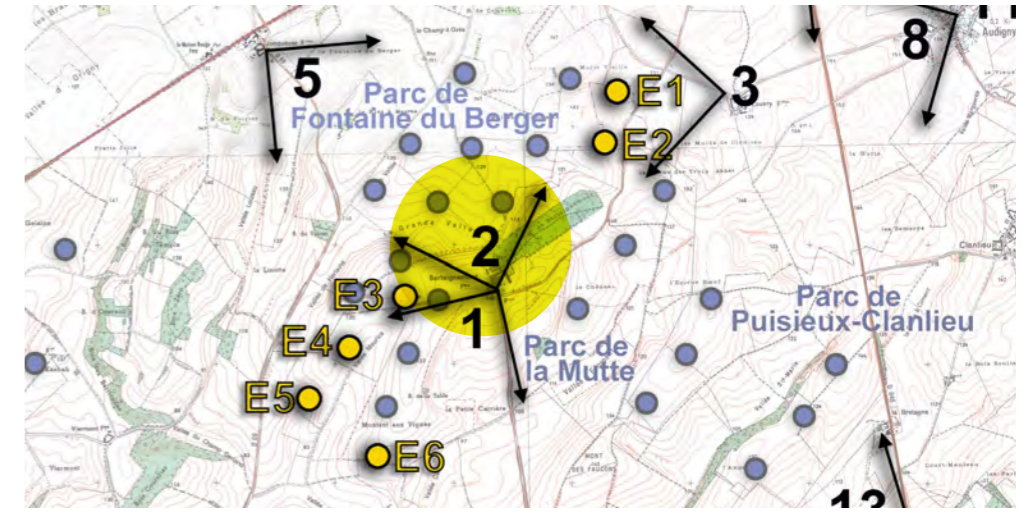


PM 2 - Bertaignemont sud regard vers le nord

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Le hameau de Bertaignemont fait partie de la première couronne des bourgs en prise directe avec le projet. Il s'agit donc d'une part de mesurer l'impact du projet pour les habitants proches et d'autre part d'analyser les phénomènes d'encercllement et de densification par l'éolien au regard du contexte éolien dense autour du projet. Ce hameau est principalement constitué d'un grand corps de ferme et des hangars qui montrent peu d'ouvertures sur le paysage environnant. Le hameau se trouvant entre les deux entités du projet, deux panoramas ont été réalisés. Ce deuxième point est tourné vers le nord du projet.

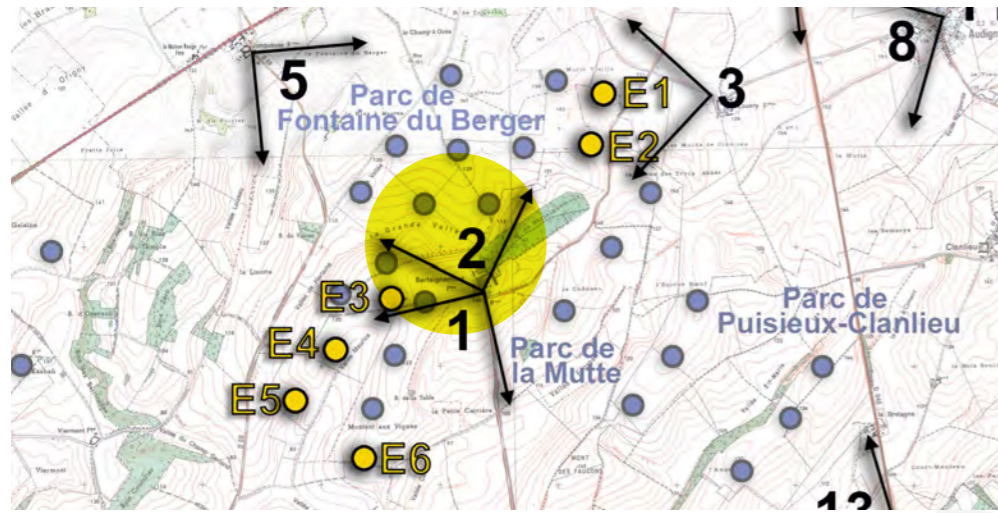
NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET / RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet marque la frange ouest et nord du hameau et s'inscrit dans la continuité des parcs de la Mutte (au premier plan) et de Fontaine du Berger. Il ne montre pas d'interactions avec du patrimoine (vue sur paysage agricole) et les hangars offrent des filtres visuels pour la partie habitée de la ferme. Des covisibilités s'opèrent avec d'autres parcs (Val d'Origny, Hauteville, Noyalesss...)

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET / PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Faible car il ne renforce pas de manière notable les impacts préexistants et que le projet n'est que partiellement visible. Pas de phénomène de densification (plusieurs parcs visibles mais avec des respirations paysagères lisibles).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 200°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE DU POINT DE VUE : 0.8 KM (E3)

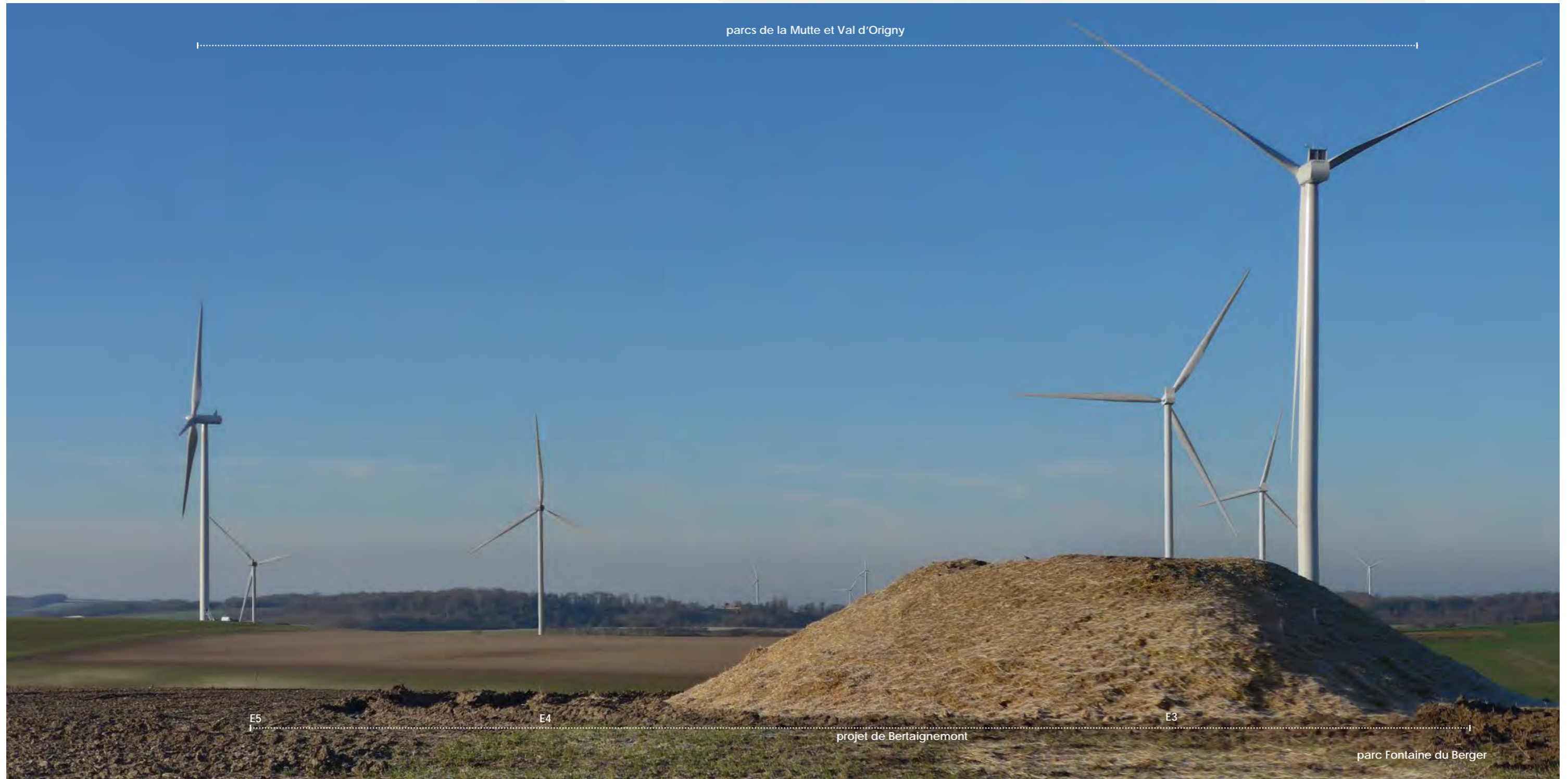




PM 2 - Bertaignemont sud regard vers le nord



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



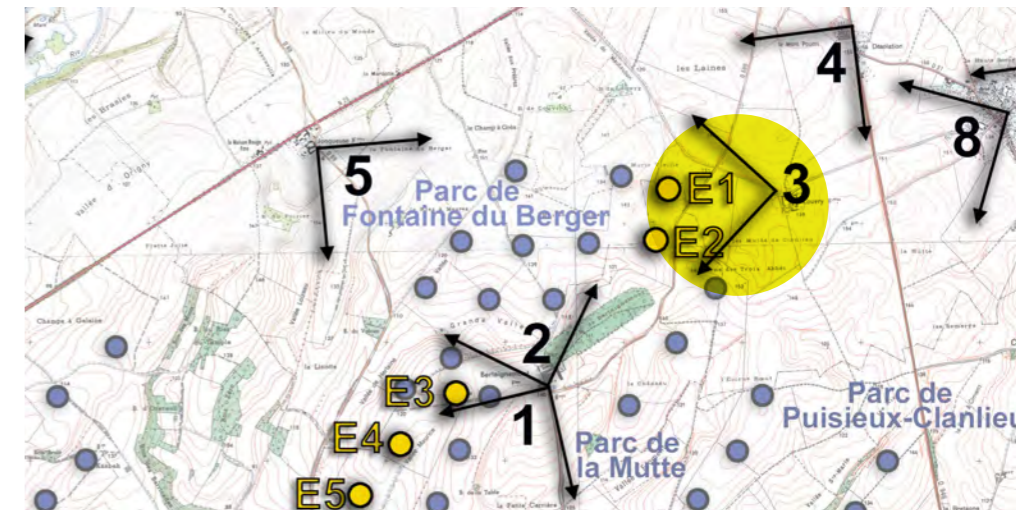


PM 3 - Ferme de Louvry

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Le hameau de la Ferme de Louvry fait partie de la première couronne des zones habitées en prise directe avec le projet. Le corps de ferme s'inscrit en grande partie dans un écrin arboré qui le protège. Toutefois, la rue qui la dessert coupe la plaine agricole et permet de relier les deux axes majeurs de la D946 et de la D1029. Par conséquent, il s'agit d'un lieu de passage pour les locaux.

NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET / RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Les éoliennes E1 et E2 marquent le premier plan et s'inscrivent dans la continuité des parcs de Fontaine du Berger, de la Mutte et de Puisieux-Clanlieu. L'entité sud du projet constituée des éoliennes E3 à E6 est quant à elle partiellement visible. Le panorama montre un paysage agricole sans patrimoine émergeant. Des covisibilités s'opèrent avec d'autres parcs plus lointains comme celui de Hauteville.

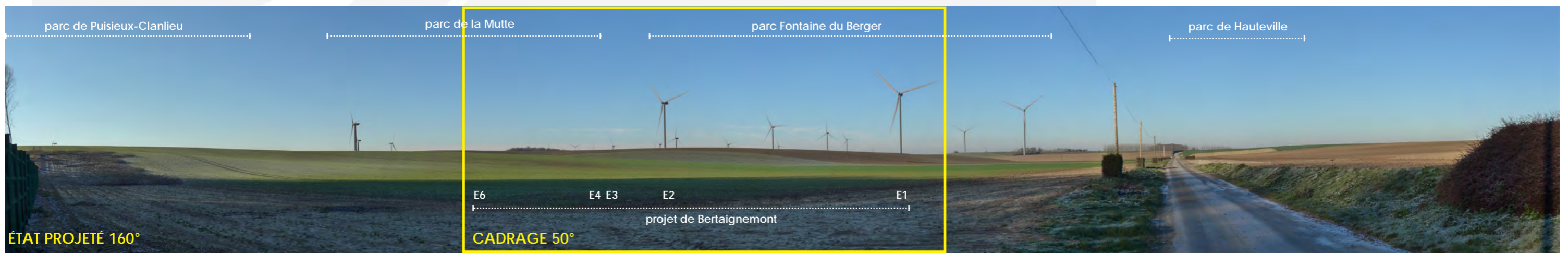
NIVEAU D'IMPACT DU PROJET / PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Faible car il ne renforce pas de manière notable les impacts préexistants et que la ferme de Louvry montre des filtres limitant les vues. Pas de phénomène de densification (plusieurs parcs visibles mais avec des respirations paysagères lisibles).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 160°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE DU POINT DE VUE : 0.9 KM (E1)

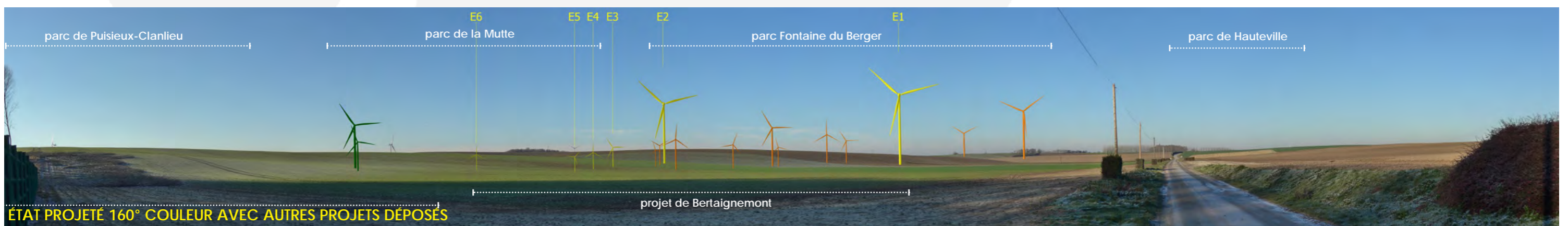


ÉTAT INITIAL 160°

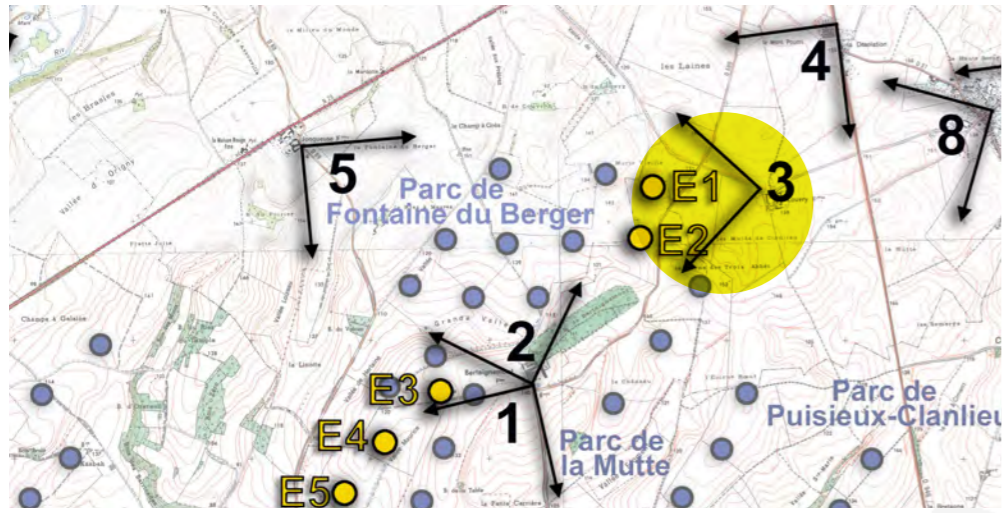


ÉTAT PROJETÉ 160°

CADRAGE 50°

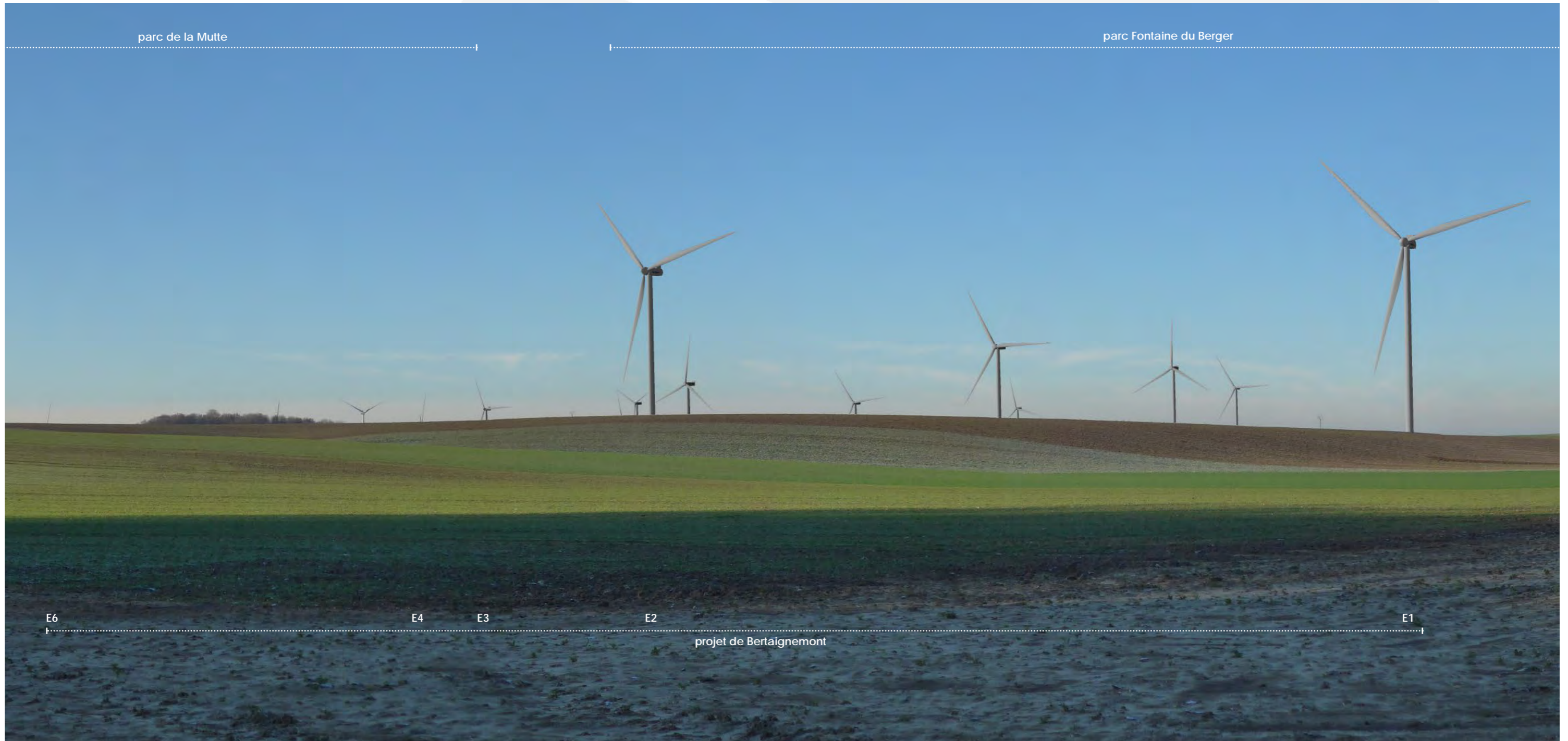


ÉTAT PROJETÉ 160° COULEUR AVEC AUTRES PROJETS DÉPOSÉS



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°

PM 3 - Ferme de Louvry



projet de Bertaignemont

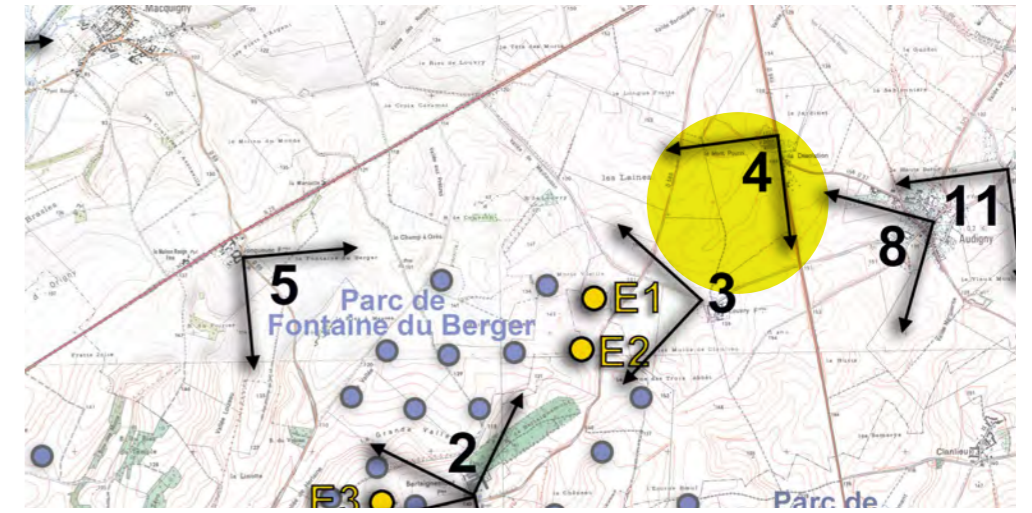


PM 4 - Nécropole nationale au sud de Guise - D946

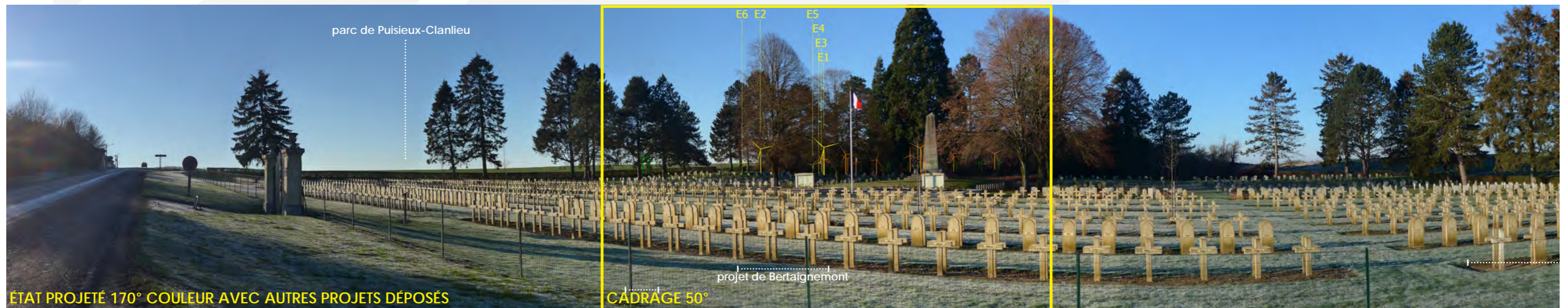
JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Cette nécropole nationale est située au sud de la commune de Guise le long de la D946, axe majeur du territoire, et à l'écart de toute habitation. Elle se trouve sur le versant d'un micro-relief qui n'est pas tourné vers la zone de projet et elle en partie protégée par un écran arboré en grand partie constitué de conifères.

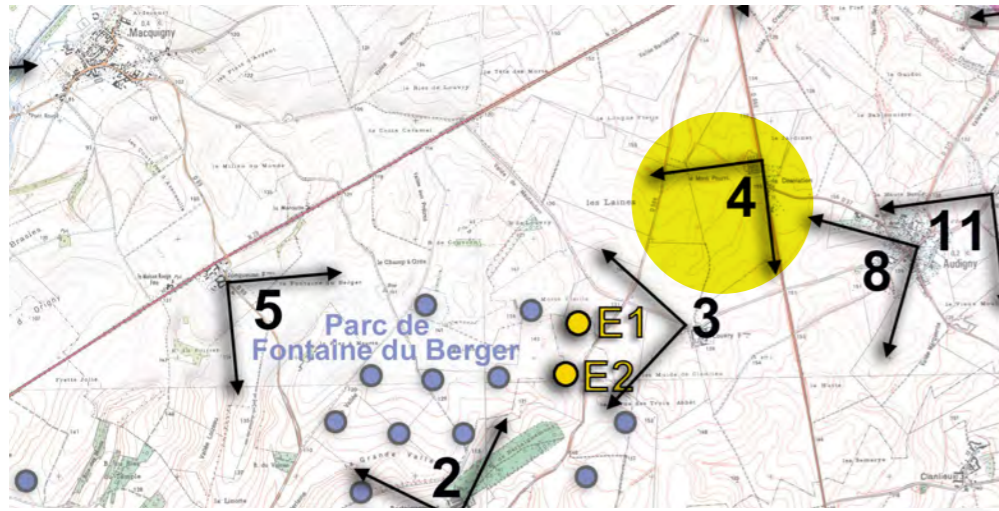
NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET / RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Seules les éoliennes E1 à E3 dépassent de la ligne d'horizon mais elles sont masquées par les conifères ceinturant la frange sud-ouest du site de mémoire.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET / PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Nul du fait d'un contexte arboré occultant les vues. Pas de phénomène de densification (quelques bouts de pale visibles).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 170°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE DU POINT DE VUE : 2.1 KM (E1)





PM 4 - Nécropole nationale au sud de Guise - D946



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



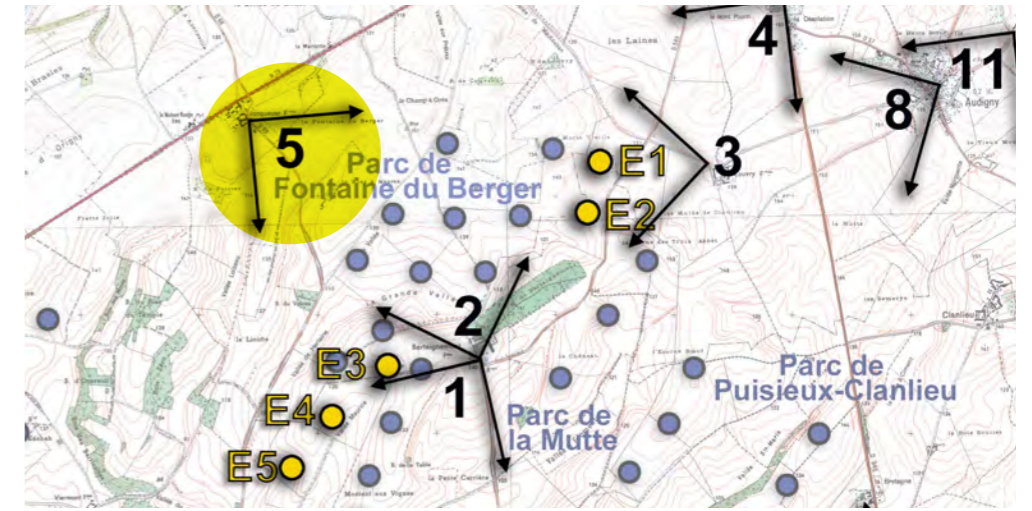


PM 5 - Ferme de la Jonqueuse - D69

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Le hameau de la ferme de la Jonqueuse fait partie de la première couronne des bourgs en prise directe avec le projet. Il est implanté le long de la D1029, axe majeur de traversée du territoire. Il est principalement constitué de corps de ferme carrés et accompagnés d'arbres ponctuels. Au sud-est du hameau, une ferme est à vocation touristique (gîtes, restauration, spectacle).

NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET / RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet est partiellement visible entre les parcs de Puisieux-Clanlieu et de la Mutte en arrière-plan et le parc de Fontaine du Berger au premier plan.

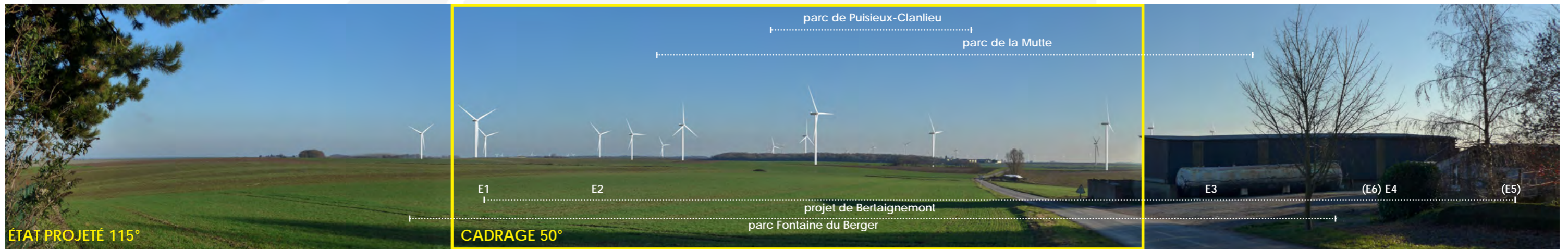
NIVEAU D'IMPACT DU PROJET / PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Faible car il ne renforce pas de manière notable les impacts préexistants. Des phénomènes de densification se font sentir auxquels le projet ne participe que légèrement (perception partielle du projet).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 115°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE DU POINT DE VUE : 2.3 KM (E3)

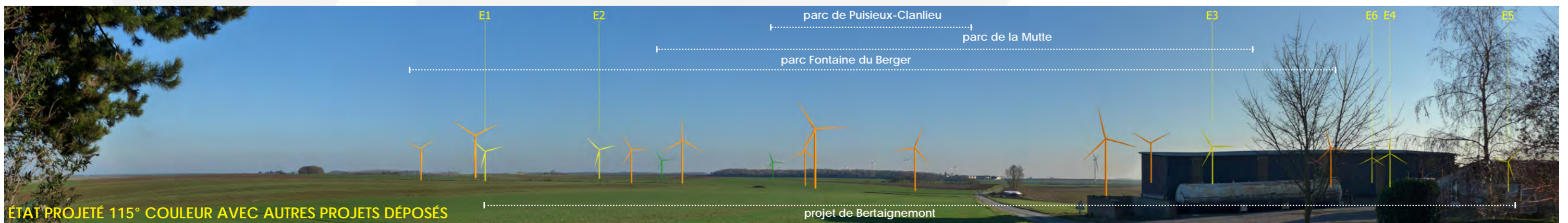


ÉTAT INITIAL 115°

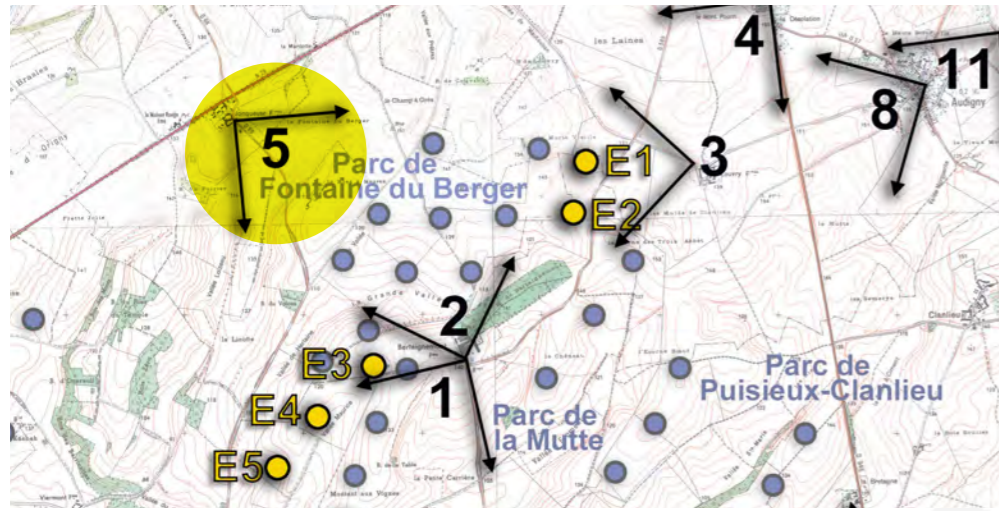


ÉTAT PROJETÉ 115°

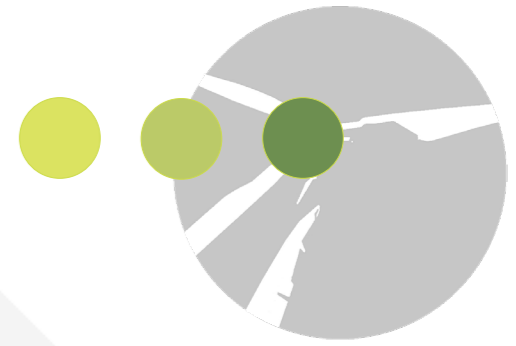
CADRAGE 50°



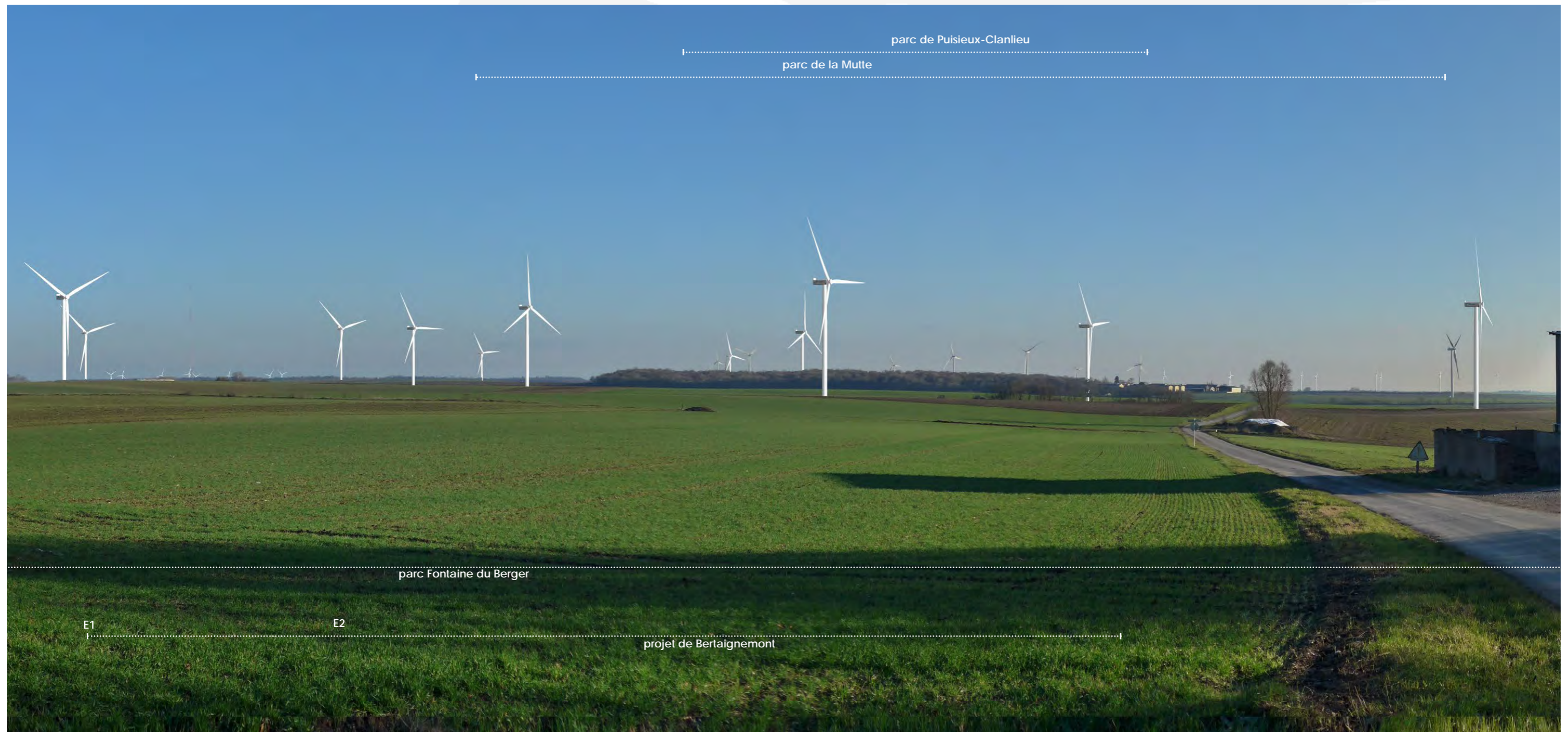
ÉTAT PROJETÉ 115° COULEUR AVEC AUTRES PROJETS DÉPOSÉS



PM 5 - Ferme de la Jonqueuse - D69



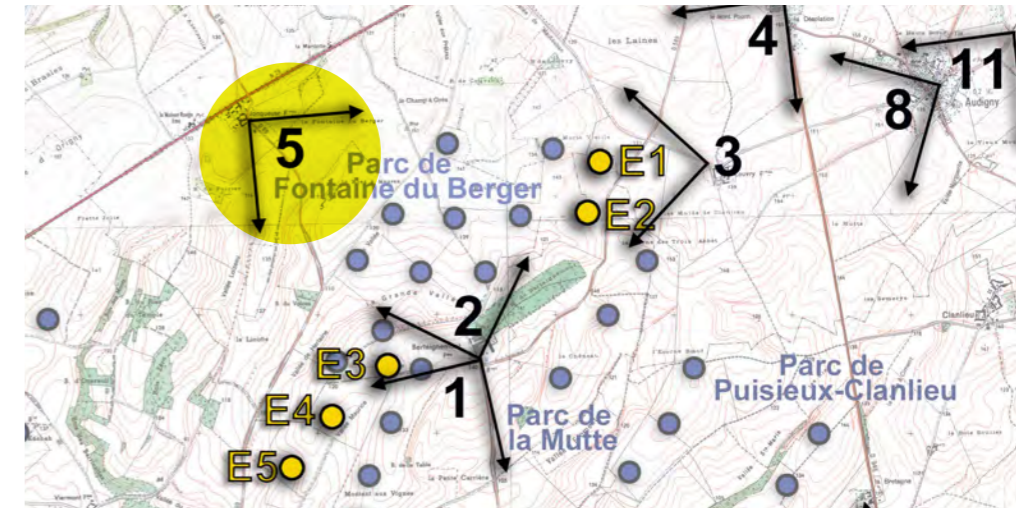
VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°

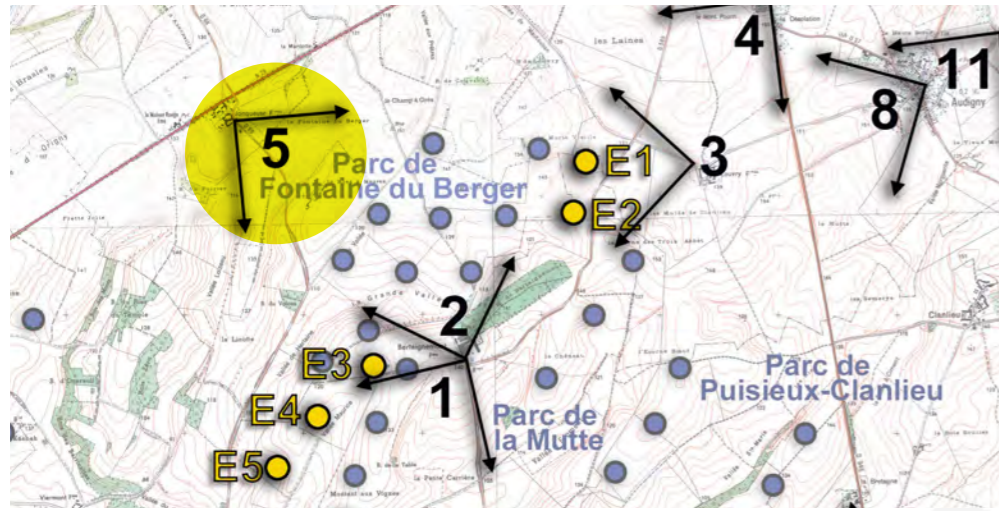




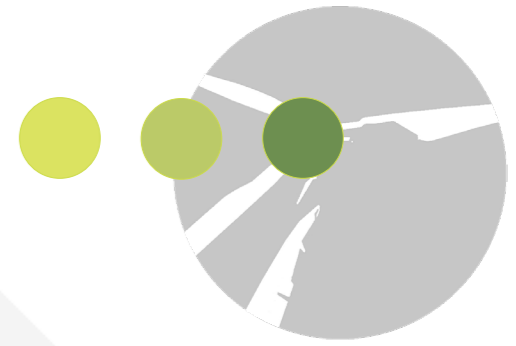
PM 5 - Ferme de la Jonqueuse - D69

VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°+50° POUR AVOIR UNE VISION DE LA TOTALITÉ DU PROJET

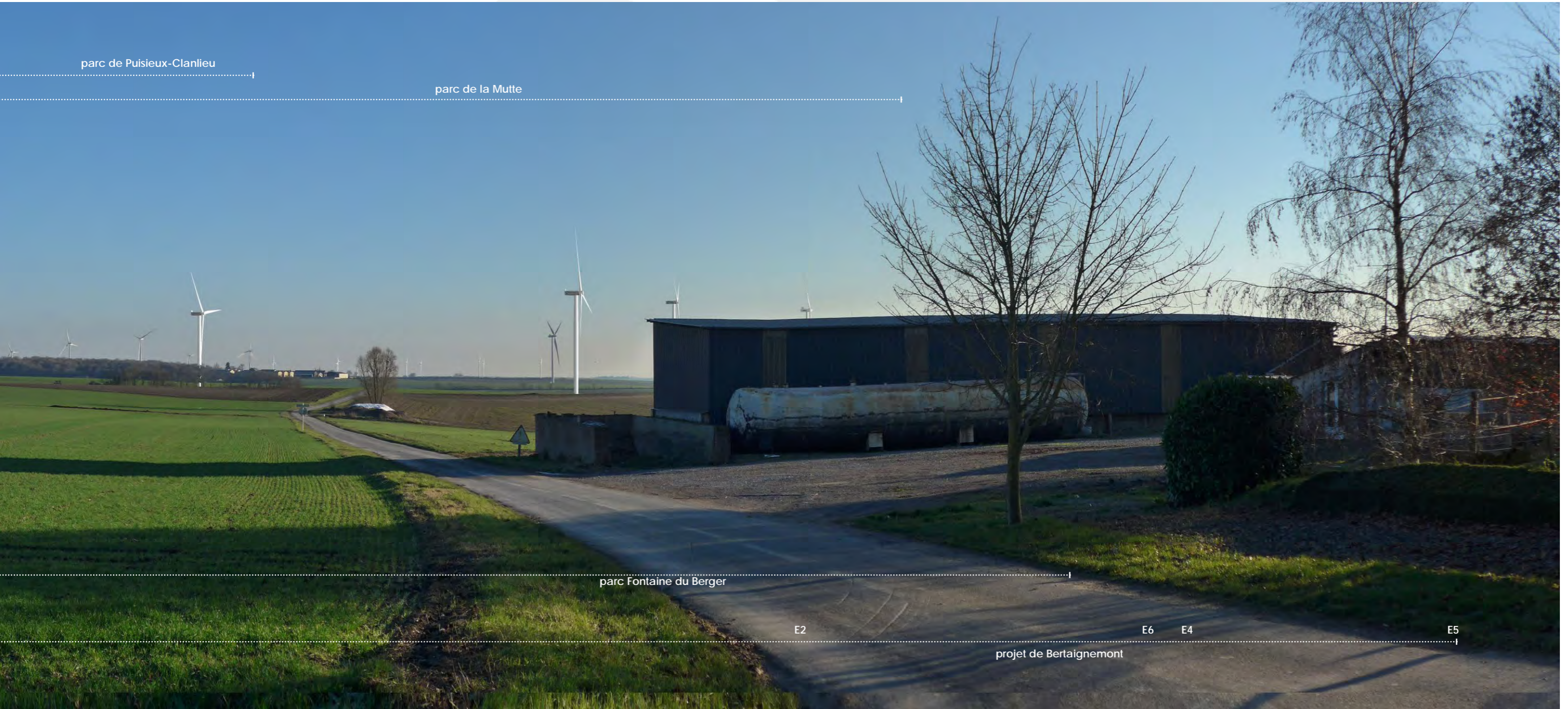




PM 5 - Ferme de la Jonqueuse - D69



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°+50° POUR AVOIR UNE VISION DE LA TOTALITÉ DU PROJET



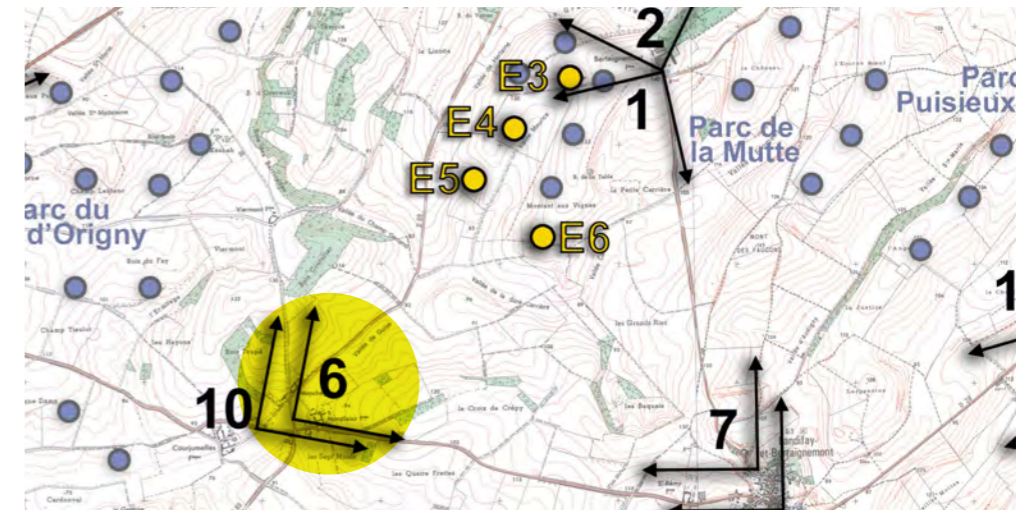


PM 6 - Hameaux de Courjumelles, Monchagrin et Monplaisir - D69

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Ces 3 hameaux font partie de la première couronne des zones habitées en prise directe avec le projet. Ils sont principalement constitués de fermes plus ou moins cadrées par une ceinture arborée. Les voies desservant les hameaux ouvrent de larges perceptions sur les paysages environnants. Deux points de vue ont été réalisés. Ce premier point des vue est pris depuis la D69 entre Monchagrin et Monplaisir.

NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET /RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet s'inscrit dans la continuité des parcs de la Mutte et de Fontaine du Berger. La prise en compte de l'ensemble du contexte éolien existant et en devenir génère un effet de densification au coeur du panorama. Des covisibilités s'opèrent aussi avec le parc du Val d'Origny mais elles sont indirectes.

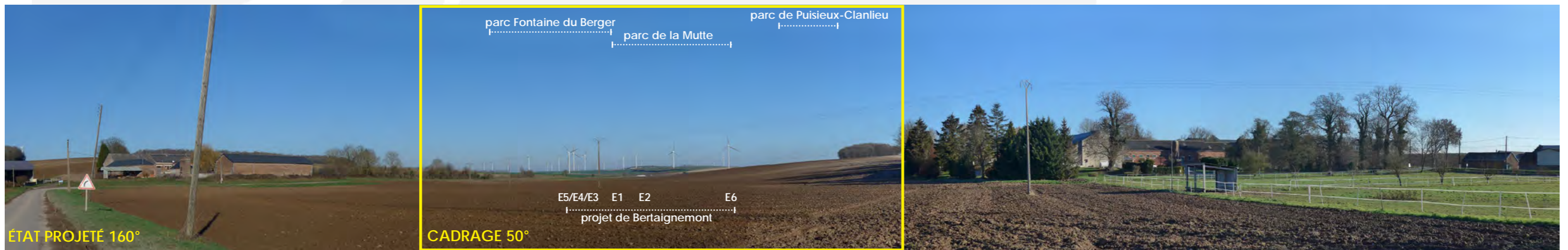
NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Modéré au regard de sa contribution aux phénomènes de densification à faible car il ne montre pas d'interactions avec des éléments d'intérêt. Des phénomènes de densification se font sentir notamment si l'on tient compte du cumul du projet de Bertaignemont et du parc de Fontaine du Berger.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 160°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE DU POINT DE VUE : 2.5 KM (E5)

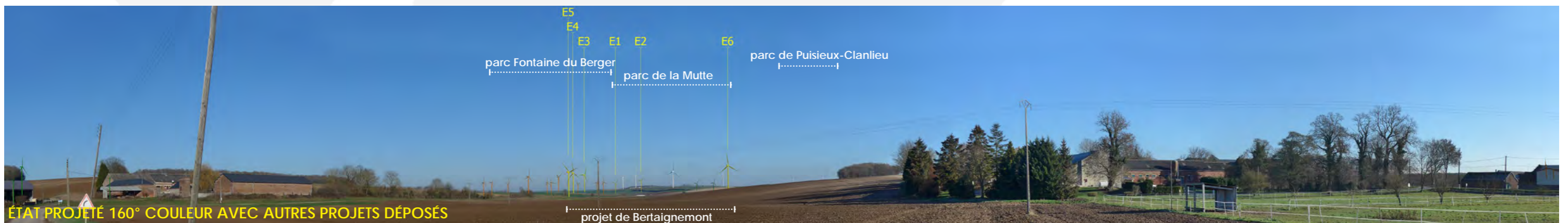


ÉTAT INITIAL 160°



ÉTAT PROJÉTÉ 160°

CADRAGE 50°



ÉTAT PROJÉTÉ 160° COULEUR AVEC AUTRES PROJETS DÉPOSÉS